
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-sixième séance – Mercredi 22 février 2012, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, maire, *M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Maria Casares*, *MM. Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel*, *M^{me} Sophie Courvoisier*, *MM. Alain de Kalbermatten, Olivier Fiumelli*, *M^{me} Anne Moratti*, *MM. Soli Pardo, Pascal Rubeli* et *Alexandre Wisard*.

Assiste à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président.

CONVOCAATION

Par lettre du 10 février 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 21 février et mercredi 22 février 2012, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Projet de délibération: frais d'annonce pour la recherche de personnel

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Projet de délibération du 30 janvier 2012 de MM. Grégoire Carasso, Michel Chevrolet, Mathias Buschbeck et M^{me} Vera Figurek: «Rétablissement des 300 000 francs destinés aux frais d'annonce pour la recherche de personnel» (PRD-27)¹.

Suite de la préconsultation

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, reprenons donc le cours de notre débat et permettez-moi de revenir sur deux déclarations intéressantes de notre collègue Figurek. Je peux la suivre quand elle parle d'égalité de l'information. Une partie de la population manie plus facilement les outils internet qu'une autre, et les annonces passées dans la presse rendent l'information accessible à celles et ceux qui ne sont pas munis d'un ordinateur ou qui n'ont pas les connaissances suffisantes pour aller sur internet.

Toutefois, je pondérerais cette affirmation, parce que la plupart des annonces des fameux «Cahiers de l'emploi» du mercredi, par exemple dans la *Tribune de Genève*, sont des annonces de circonstance pour les entreprises. Les pouvoirs publics passent des annonces parce qu'ils y sont obligés, mais ces postes sont souvent déjà repourvus. Je le sais pour être au chômage et en avoir parlé avec la personne qui me pilote à l'Office régional de placement, qui m'a souvent dit qu'il ne servait à rien de consulter les annonces de la fonction publique. La plupart sont des annonces de circonstance et les dés sont pipés, puisque les places sont généralement déjà repourvues. L'intérêt même des annonces publiées dans la presse par la Ville ou par n'importe quelle entité publique s'en trouve dès lors amoindri. (*Remarque.*) Ecoutez, j'ai parlé de la plupart des annonces, pas de toutes... Soyons précis!

¹ Projet de délibération, 4605.

Selon la deuxième affirmation de notre collègue M^{me} Figurek, les annonces dans la presse réduisent les possibilités pour les frontaliers, voire pour nos voisins vaudois, et restreignent la potentialité d'attractivité de nos emplois auprès de ces populations. Alors là, je voudrais dire que c'est archifaux. Cette réflexion ne tient pas la route. Ne vous inquiétez pas, je pense particulièrement à nos voisins français: ils ont toutes les pistes, tous les réseaux qu'il faut pour être tenus au courant. Très souvent, si ce n'est pas la plupart du temps, des gens de l'intérieur leur font connaître les emplois libres pour les faire venir, d'où l'afflux constant et quasiment massif qu'on connaît aujourd'hui à Genève. S'agissant des deux raisons avancées pour faire paraître des annonces dans la presse, l'une est plus ou moins acceptable, l'autre ne l'est en tout cas pas et n'est pas à retenir.

Autre remarque, nous sommes en train de refaire le débat du budget, que nous avons tenu tard la nuit au mois de décembre 2011. Nous le reprenons et c'est désagréable. Que nous soyons contents ou non de la décision prise, à savoir retirer cette somme du budget, nous devons l'accepter. C'est ainsi. On ne fait pas des économies sans que cela fasse mal quelque part ou à quelqu'un. La décision que nous avons prise est une décision à laquelle nous devons nous tenir et il est quand même curieux de revenir deux mois après avec ce genre de texte pour la rediscuter de fond en comble.

C'est sur ce point-là plus particulièrement que je me crisperai. Il me permettra de refuser ce projet de délibération PRD-27, parce que, une fois une décision prise, il faut la respecter. Si nous commençons à discuter toutes les décisions qui nous ont déplu, nous en aurons pour toute l'année à revenir sur ces fameux débats budgétaires qui nous passionnent tant en fin d'année. C'est la raison pour laquelle le groupe de l'Union démocratique du centre refusera ce projet de délibération PRD-27.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'abonde dans le sens des propos de mon préopinant M. Bertinat. Nous avons pris la décision, au mois de décembre, de supprimer une ligne budgétaire qui nous paraissait plus ou moins généreuse avec la presse locale, où on distribuait selon le principe de l'arrosoir à subventions pour les quotidiens, si on peut se permettre de l'appeler ainsi.

Spécifiquement, deux quotidiens étaient touchés, *Le Courrier*, sauf erreur, et la *Tribune de Genève*. Ce principe me paraissait un peu déplacé par rapport à l'égalité. Pourquoi plus la *Tribune de Genève* que *20 minutes*, ou d'autres quotidiens que je n'ai pas en tête maintenant? Pourquoi pas *Genève Home Informations*, comme on me le souffle à ma droite? Certains quotidiens sont là, il faut tous les nourrir, tous éventuellement les arroser, alors pourquoi davantage pour deux d'entre eux?

Sur ce principe-là, ces 300 000 francs destinés aux frais d'annonces pour la recherche de personnel ont été supprimés. On nous dit que c'est une erreur, un mauvais calcul et une mauvaise compréhension de ce qui a été demandé. Soit, cette ligne budgétaire a été retirée, mais on revient maintenant avec la demande de la rétablir au complet. Ce n'est pas le but recherché de notre décision du mois de décembre.

Ce projet de délibération soulève un autre problème qui me paraît, lui, beaucoup plus important. Quelle est la démarche juste pour la recherche du personnel et comment est-elle gérée au sein du Conseil administratif? Doit-on utiliser les médias actuellement à notre disposition, les médias informatiques, puisque, aujourd'hui, plus rien ne passe sans un courriel, sans un texto, et que, visiblement, le papier ne sert plus qu'à nous divertir plutôt qu'à nous instruire?

Je me demande, et je pense que plus d'un parmi vous se pose la même question, comment rationaliser et être efficaces dans l'engagement du personnel au sein de la Ville de Genève sans que cela nous coûte des montants considérables pour des annonces qui, visiblement, ne sont pas forcément prises en considération dans le bon sens? Peut-être sont-elles excessivement chères pour les postes recherchés? Nous avons tout de même une quantité de chômeurs assez impressionnante en ville et dans le canton et nous pourrions peut-être passer par d'autres moyens de recrutement, en tout cas pour des postes de base, des missions de travail simples.

Le Mouvement citoyens genevois ne votera de toute façon pas sur le siège ce projet de délibération. Je pense que le renvoi en commission des finances – pour quoi pas? – permettrait d'étudier la façon d'optimiser le système de recrutement. On peut passer soit par la presse écrite, soit par les médias informatiques, soit par l'Office cantonal de l'emploi. Mais il serait bon et intéressant de décortiquer le système d'engagement au sein de la Ville de Genève et de le rendre efficace et efficient.

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, le débat, aujourd'hui est de savoir si nous devons soutenir la presse locale ou si nous ne devons pas la soutenir à travers des fonds publics. Lorsqu'on donne des fonds publics, évidemment, on soutient directement ou indirectement la presse régionale.

A cette question, le Parti démocrate-chrétien a répondu oui, il faut soutenir la presse régionale. Et pourquoi faut-il soutenir la presse régionale, et pas seulement *Le Courier*, pas seulement la *Tribune de Genève*, pas seulement TV Léman bleu à travers les retransmissions du Conseil municipal – qui sont aussi une subvention indirecte? A cette question, le Parti démocrate-chrétien répond qu'aujourd'hui, avec la mondialisation, avec une presse gratuite qui prend de plus en plus

d'ampleur et une information que je ne qualifierai pas de lisse, mais de tirée un peu au couteau, nous devons avoir le courage de dire que nous avons besoin d'une presse régionale.

Il ne s'agit pas de pointer du doigt une idéologie plutôt qu'une autre, un journal qui défendrait plus la gauche, la droite ou le centre. Généralement, les gens de gauche disent que la *Tribune de Genève* est de droite et les gens de droite disent que la *Tribune de Genève* est de gauche... Ce petit exemple vous donne une idée, Mesdames et Messieurs, du peu d'importance, ou de l'impérative subjectivité des jugements portés sur telle ou telle presse.

Je vais vous étonner, mais je trouve que *Le Courrier* est un journal qui, de manière factuelle, rapporte extrêmement bien les propos de cette assemblée et fait un excellent travail journalistique. Je le dis avec d'autant plus de liberté que je réproouve parfois le dogmatisme du *Courrier* et ses prises de position, ses partis-pris, même dans la mise en page, sur des sujets politiques ou des thèmes qui m'intéressent personnellement. Mais il l'assume sur le plan éditorial et au point de vue des faits *Le Courrier* fait un très bon travail.

Et pourquoi est-ce que je me permets d'aller jusqu'au bout de ce raisonnement? Parce que, aujourd'hui, la presse régionale, Mesdames et Messieurs, est en train de disparaître. Cette presse régionale envoie encore quelques journalistes assister à nos séances. J'ai été rédacteur en chef d'un média et je peux vous dire qu'il est de plus en plus difficile d'assurer une présence journalistique dans les assemblées et que c'est de plus en plus rare.

Or, qu'est-ce qui découle de cette rareté de la presse, qu'elle soit d'opinion ou factuelle? Eh bien, un déficit démocratique! Si nous voulons plus que l'internet et les blogs, qui un jour disent blanc et un autre jour noir, si nous voulons des journalistes de qualité, nous devons avoir une presse régionale de qualité. Je défends, en tant qu'ancien journaliste, cet état d'esprit. Nous devons conserver *Le Courrier*, la *Tribune de Genève*. Mais attention, Mesdames et Messieurs, à ceux qui disent que la *Tribune de Genève* serait beaucoup plus rentable et bénéfique que d'autres médias. La *Tribune de Genève* vit aussi ses difficultés.

Je voudrais vous donner un exemple. Vous qui siégez dans cette assemblée, connaissez-vous la rémunération d'un stagiaire journaliste en entrée de carrière? En première année: 3250 francs! En deuxième année: 4200 francs! Et, en première année après le stage, 5600 francs environ. Pourquoi ces salaires sont-ils extrêmement bas? Parce que la presse écrite, aujourd'hui, ne génère pas des revenus suffisamment importants pour que les journalistes soient bien payés. Or si un journaliste est bien payé, il fait un travail beaucoup plus indépendant et libre. Max Weber ne disait-il pas, lorsqu'il parlait de l'Etat bureaucratique, qu'un fonctionnaire devait être bien payé pour ne pas être tenté par la corruption? C'est aussi le cas de l'indépendance journalistique. Nous devons recon-

naître ces métiers qui sont mal payés, nous devons aider d'une manière ou d'une autre la presse régionale pour les raisons que j'ai invoquées.

Un jour, lorsque *Le Courrier* disparaîtra, lorsque la *Tribune de Genève* disparaîtra, lorsque tous ces journaux seront remplacés par l'internet, vous n'aurez plus que les yeux pour pleurer quand vous chercherez quelqu'un qui s'intéresse encore au débat démocratique que nous avons dans cette assemblée. Le Parti démocrate-chrétien tient fortement à cela.

Voilà pour le fond. Sur la forme, cette initiative de Grégoire Carasso et du Parti démocrate-chrétien permet de corriger quelques incompréhensions. Nous pensions que nous avions un fonds important – 1 million de francs – or ce n'était pas le cas. Cette baisse de 300 000 francs portait fortement préjudice à la condition financière d'un petit journal et égratignait même la *Tribune de Genève*. Le *deal* que nous avons fait avec le Parti socialiste, et je pense que vous serez d'accord avec ce *deal*, consiste à dire au Conseil administratif que nous sommes d'accord de soutenir la presse régionale, mais toute la presse régionale. La presse régionale qui engage des journalistes aujourd'hui, avec des rédactions de journalistes professionnels, payés conformément à la convention collective de travail.

Tous ces journaux qui ont des pages «Emploi» et qui engagent des journalistes professionnels responsables et indépendants méritent d'être soutenus, parce que nous croyons en une presse libre, indépendante, qui a des droits et des devoirs. Merci, Mesdames et Messieurs! (*Applaudissements.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Les prochains orateurs seront donc M. Alberto Velasco, M. Michel Amaudruz, M^{me} Maria Vittoria Romano, M. Adrien Genecand, M. Pascal Spuhler.

Je salue à la tribune du public M. Roberto Baranzini, membre de l'Assemblée constituante. (*Applaudissements.*)

M. Alberto Velasco (S). Tout à l'heure, M. Genecand a posé un problème réel. Il a dit: «Mais est-ce que le titre est en rapport avec la réalité? Si ce n'est pas le cas, ne votons pas une aide à la presse.» Vous avez raison, mais en fait la presse aide aussi la Ville de Genève dans le sens qu'elle rend un service en publiant les annonces et en informant la population. Voyez-vous, chers collègues, l'expérience a été faite à l'époque au Canton. Le Conseil d'Etat avait décidé de ne plus publier les offres d'emploi dans la presse, mais sur le site internet de l'Etat. Après des années d'expérience, il s'est avéré que c'était une forme d'inégalité, parce qu'une partie des citoyens avait accès aux moyens informatiques alors que l'autre

utilisait justement les journaux pour consulter les annonces. C'est vrai que nos concitoyens ont l'habitude de lire les annonces des pages «Emploi».

C'est donc un service collatéral. D'un côté, effectivement, cela rend service à une bonne partie des citoyens qui remarquent ces annonces dans la presse et, de l'autre, la presse reçoit, grâce à ces annonces, un soutien assez important.

Je suis d'accord quand M. Chevolet dit que c'est une aide à la presse régionale. Mais oui, tout à fait! Chers collègues, il a tout à fait raison aussi quand il dit que la presse aujourd'hui est en crise. Le devoir de toute démocratie, de tout parlement, est de veiller à ce que les citoyens et les citoyennes puissent être informés par tous les moyens, et notamment par la presse écrite. Or, aujourd'hui, un excellent journal, *Le Courrier*, qui peut ne pas plaire à tous, est en danger et chaque année, c'est récurrent, fait du déficit.

C'est un devoir de veiller à ce que l'information soit diverse et accessible à tous les citoyens. A ce titre, ce projet de délibération nous semble éminemment important. Je le répète, l'Etat est revenu en arrière et publie maintenant des annonces dans toute la presse quotidienne, sans discrimination, parce qu'on a constaté qu'il était important d'informer tous les citoyens.

Je trouve donc qu'il est important de rétablir ce montant tel qu'il était inscrit au budget. Certes, comme l'a dit M. Bertinat, une décision avait été prise et il est peut-être malheureux de devoir revenir en arrière. Mais je vous garantis qu'il y a bien d'autres injustices commises dans le cadre du budget. En effet, quand vous votez 400 amendements, vous n'allez pas me dire que vous avez analysé exactement la portée des 400 amendements! Parfois, on peut voter sans mesurer toute la portée du vote. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis et quand des groupes se rendent compte qu'il est pertinent de revenir en arrière, eh bien, on revient en arrière et on corrige le tir.

Ces 300 000 francs ne servaient pas simplement à mettre des annonces mais constituaient aussi une aide indirecte une aide à la presse locale. Ce n'était pas dit explicitement, mais c'était bien la réalité pour tous les journaux... (*Remarque.*) Oui, Monsieur, il n'y a pas de problème, le groupe socialiste peut l'étendre à tous les journaux locaux, tout à fait!

Il est important de voter ce projet, parce qu'on doit soutenir la démocratie, l'information de proximité, l'information locale. A ce titre, je vous enjoins de voter ce projet de délibération.

M. Michel Amaudruz (UDC). Je ne veux pas revenir sur les arguments qui ont été développés de part et d'autre, même si on sait par expérience que ceux qui répondent à une annonce parue dans un journal ne reçoivent jamais de

réponse positive. Pour ma part, je ne redoute pas, contrairement à M. Chevrolet, que sans cette rallonge de 300 000 francs la presse genevoise vienne à disparaître. Et, même si la presse genevoise devait disparaître, il nous resterait la voix de M. Chevrolet et ceci compenserait largement cela... (*Rires.*) Il se trouverait une nouvelle vocation. A cet égard, nous sommes tous pleinement rassurés.

En fait, ma préoccupation est ailleurs; elle tient à l'argumentation développée par M. Bertinat et contestée par M. Velasco. Personnellement, je suis réellement perturbé à l'idée qu'on puisse soudainement revenir sur un poste budgétaire qui a été voté. Un budget voté a force de loi, on doit s'y conformer.

M. Velasco a dit qu'il n'y avait que les imbéciles qui ne changeaient pas d'avis. Certes, mais il ne faut pas ériger en principe ce qui devrait être une rare exception. S'engager dans la voie de revenir sur des postes qui ont été budgétisés est à mon avis inquiétant. Tous ceux qui seraient mécontents pourraient revenir systématiquement sur des postes du budget et prolonger, comme une grève du zèle, des soirées qui se termineraient à 5 h du matin.

Au-delà, et je vais y réfléchir, on peut se poser la question de savoir quelles sont les limites à ces entorses faite au budget et à partir de quel moment de telles entorses ne deviennent pas abusives. Il se pose là une question qui mérite d'être étudiée pour elle-même et je m'y appliquerai, même si les délais sont très brefs.

Je regrette ces tergiversations, ces allers et retours. Notre Conseil municipal doit admettre ses responsabilités, il doit les prendre et les assumer; il les a prises en votant le budget et ce n'est pas pour faire plaisir à quiconque que l'on doit entamer une marche d'aller et retour. Je vous remercie, Madame la présidente.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). J'aimerais aborder le sujet non pas sous l'angle politique, mais plutôt sous l'angle technique. Je suis dans le recrutement moi-même et je pense qu'il faut donner les moyens à l'administration de bien faire son travail. Dans le recrutement, il y a un panachage de méthodes, par l'internet, par le journal, par les réseaux sociaux. Je pense que ce n'est pas à nous, ici, de définir la stratégie de recrutement du Conseil administratif.

Soyons un peu ouverts et réfléchissons. D'une part, le budget est une autorisation de dépenser et, d'autre part, on veut quand même engager des gens compétents dans l'administration. J'ai entendu l'Union démocratique du centre dire que les postes étaient déjà pris de toute façon, que les annonces étaient *pro forma*. J'espère que ce n'est pas le cas et qu'on souhaite vraiment engager les meilleurs.

Mesdames et Messieurs, ne renvoyons pas ce projet de délibération en commission et votons-le ce soir! Donnons les moyens à l'administration de faire son boulot, c'est tout! (*Applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (LR). En préambule, je répondrai M^{me} Romano que l'administration a la possibilité de faire paraître des annonces dans les journaux. On lui a laissé un budget pour cela. Elle le fait donc quand elle l'estime nécessaire.

Ici, la question est de savoir si elle a vraiment besoin de ces 300 000 francs supplémentaires et j'en reviens là au vrai débat que je vous avais proposé tout à l'heure, lequel ressemble curieusement à celui que nous aurions dû avoir sur le prix unique du livre. En effet, à vous écouter, nous avons bien compris que la question est de savoir si on doit soutenir toute la presse, tous les journaux locaux, au même prix. Bref, un prix unique de la subvention de la Ville de Genève à la presse!

On peut en discuter encore plusieurs années. Je n'ai pas de problème avec le fait qu'on mette des annonces. Quand M. Pagani nous explique que sur JobUp quelqu'un ne trouve pas l'annonce souhaitée, entre chauffeur et conducteur d'engins, je lui concède que le chemin semble inimaginable de l'un à l'autre... Quoi qu'il en soit, cette personne que vous estimez apparemment incapable d'aller sur l'internet, vous l'avez quand même citée à propos de JobUp. A priori, elle peut donc le faire et, si elle ne le peut pas, je me demande comment elle s'y prendra lorsqu'il s'agira de remplir le formulaire sur l'internet, puisque c'est la seule façon de postuler à l'administration municipale... (*Dénégation.*) On peut en discuter longtemps, mais il faut quand même s'habituer à l'internet. Il me semble en tout cas que des compétences informatiques sont demandées dans la plupart des annonces que je vois, notamment celles de la Ville de Genève. Or aller sur l'internet fait partie des compétences informatiques de base.

Quant à M. Velasco, il expliquait que l'Etat était passé au recrutement par l'internet et j'ai cru un instant qu'il allait émettre un jugement de valeur sur les fonctionnaires de l'Etat de Genève engagés par l'internet ces dernières années. Il ne l'a heureusement pas fait, preuve s'il en est que cela fonctionne.

En conclusion, soyez simplement honnêtes, arrêtez l'hypocrisie! Si vous estimez que *Le Courrier* mérite d'être sauvé – finalement, c'est lui qui est en jeu ce soir – alors, Monsieur Chevrolet, la question n'est pas de savoir quel est le salaire de base d'un journaliste. La question est de savoir, dans cette assemblée, qui paie son abonnement annuel au journal! Pour ma part, j'ai mes trois factures annuelles pour *Le Courrier*, la *Tribune de Genève* et *Le Temps*. Je paie, je fais mon effort et j'aimerais bien savoir si tout le monde dans cette salle fait de même... (*Exclamations.*) Je pense que c'est ainsi qu'on aidera les journaux en question. Etes-vous prêts à me montrer vos quittances d'abonnement? (*Exclamations.*)

Si vous voulez sauver la Nouvelle Association du *Courrier*, assumez-le! Pour ma part, je n'ai aucun problème, j'estime *Le Courrier* tout autant que vous. Alors, allons jusqu'au bout et octroyons 100 000 francs d'aide au *Courrier*. Si ce journal doit vivre, s'il est important pour Genève, pour les valeurs que vous défendez, des valeurs de gauche, alors, subventionnons *Le Courrier*! Mais ne prenez pas prétexte

des annonces, qui seraient indispensables à l'administration pour engager des gens. Ayez le courage de vos opinions et acceptez qu'il faille soutenir la presse!

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à partir d'une demande de rétablissement d'une ligne budgétaire, on a largement dévié. J'en veux pour preuve les propos de mon éminent collègue Michel Chevolet, homme de télévision bien connu qui veut défendre les journalistes, ces pauvres journalistes qui n'ont pas de salaire ou des salaires de misère... (*Remarque.*)

Monsieur Chevolet, la *Tribune de Genève*, *Le Temps*, *Le Matin*, ce sont des multinationales des médias! *Le Courrier*, oui, est un journal local! *Le GHI* est aussi un journal local! Mais ne venez pas pleurer sur des multinationales de la presse qui paieraient mal leurs employés! Prenez-vous-en aux multinationales, mais pas à la Ville de Genève. La Ville de Genève n'est pas l'arrosoir à subventions des médias.

S'agissant du montant de la ligne budgétaire, nous sommes prêts à en discuter en commission, mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, le problème aujourd'hui n'est pas le montant de la ligne, mais la procédure d'engagement. Doit-on mettre des annonces à 15 000 francs pour chercher un agent d'entretien, ou doit-on avoir une vision un peu plus économe et ciblée du recrutement? En l'occurrence, ces 300 000 francs ont été enlevés sur une ligne budgétaire de 3 millions, qui englobait plusieurs choses. On nous dit que nous aurions supprimé la ligne complète, j'ai un peu de peine à comprendre...

Quoi qu'il en soit, je pense qu'il faudrait que nous étudions correctement en commission le mode de recrutement. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous avons plus de 20 000 demandeurs d'emploi à Genève! On n'a pas besoin de mettre des annonces dans la presse de nos voisins français et encore moins sur le canton de Vaud. A Genève, nous avons un bassin de recrutement suffisamment important pour trouver le personnel, les conducteurs d'engins, Monsieur Pagani, et autres agents d'entretien. Je pense qu'on n'a pas besoin d'aller les chercher à Pétaouchnoc ou à Perpette-les-Oies!

La présidente. Monsieur Chevolet, vous demandez la parole, mais la liste des intervenants a été close. Cela vaut pour les auteurs du projet, à moins que vous demandiez de voter pour rouvrir la liste des prises de parole...

M. Michel Chevolet (DC). Madame la présidente, j'ai été interpellé à plusieurs reprises par le préopinant... (*Brouhaha.*)

La présidente. Non! Demandez-vous la réouverture de la liste des prises de parole, oui ou non?

M. Michel Chevrolet. Je ne demande pas la réouverture de la liste, Madame la présidente.

La présidente. Je vous en remercie, Monsieur Chevrolet. Dans ce cas-là, la liste demeure close, et c'est également valable pour M. Jeanneret. Je fais voter la discussion immédiate.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 40 oui contre 27 non.

Premier débat

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs, vous ne pensez pas que vous allez vous en tirer comme ça! Vous rêvez! Vous êtes en train de voter quelque chose qui touche fondamentalement à la liberté de la presse dans ce pays, et vous pensez que vous allez pouvoir faire cela en douce, sans même passer en commission... Madame la présidente, ce soir, la liberté de la presse est morte! Je ne me chargerai pas personnellement d'annoncer que le *Courrier* n'appartient plus à Tamedia mais à la Ville de Genève, j'espère que d'autres s'en chargeront!

Ce soir, vous donnez 100 000 francs au *Courrier*, 200 000 francs à la *Tribune de Genève*, mais vous ne répartissez pas bien entre les journaux locaux, car on pourrait ajouter *La Cité*, qui vient d'être créé, *GHI*, *20 minutes*, *Le Matin*... (*Brouhaha*.) On pourrait citer encore le dernier hebdomadaire en ligne de M. Windisch: je me réjouis de savoir que vous êtes prêts à le subventionner pour les annonces de la presse, Mesdames et Messieurs d'en face... Ce n'est pas acceptable que, dans notre Ville de Genève, dans notre République et canton de Genève, vous donniez de l'argent à la presse. Ou alors, et c'est peut-être là le véritable enjeu, certains à l'égo surdimensionné estiment important de figurer dans 15 journaux différents après leur intervention au Conseil municipal.

En l'occurrence, la presse doit se rénover. Ce n'est pas 100 000 ou 200 000 francs qui sauveront la presse. Dans un an, on devra payer plus. Alors, ou bien on a le courage de dire qu'il s'agit d'institutions d'utilité publique et on donne directement une subvention à chaque journal: ou bien on admet que la presse doit se renouveler, trouver un autre public pour survivre. Pour notre part, nous ne voterons pas cette subvention ce soir!

M. Claude Jeanneret (MCG). Je crois que c'est un débat assez surprenant pour qui l'écoute de manière objective. A propos d'un budget pour recruter du personnel pour la Ville, on débat de la bonne gestion de la presse, de la survie des journaux... Non, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, soyons sérieux! Il y a 16 000 chômeurs à Genève, et 24 000 à 25 000 demandeurs d'emploi. Je crois que cette suppression de budget n'est pas seulement un accident de parcours, mais une possibilité extraordinaire pour la Ville de donner l'exemple et, avant de mettre des annonces dans le journal, de recruter dans ce potentiel gigantesque de 25 000 personnes qui cherchent un emploi.

Ce serait là une action, non pas sociale, mais solidaire, que de faire travailler des gens qui ont des compétences. Je veux bien croire que, sur 25 000 personnes, il y en ait 2000 ou 3000 qui n'ont pas vraiment envie de travailler, mais les autres ont des compétences et cherchent du travail. Nous avons une occasion extraordinaire de prouver que la Ville peut agir directement pour la réinsertion de gens compétents qui ont perdu leur emploi.

Alors, plutôt que de mettre des annonces pour 300 000 francs par année, commençons par une recherche de base, allons voir ce que l'Office cantonal de l'emploi nous offre! Et si, par hasard, nous avons besoin de compétences exceptionnelles, nous pourrions toujours mettre une ou deux annonces, mais pas pour 300 000 francs! Cette suppression budgétaire, cet accident de parcours est en fait une bonne chose qui permet enfin d'agir directement en faveur des citoyens genevois sans travail. Nous pouvons être solidaires et la Ville a l'occasion de donner l'exemple. Refusons donc ces 300 000 francs! Nous les avons supprimés suite à un accident de parcours: cet accident de parcours nous donne une occasion extraordinaire de réengager des gens sans emploi à Genève. (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M^{me} Salika Wenger (EàG). Je ne sais pas de quel type de personnel M. Jeanneret parle mais, pour 300 000 francs, je ne crois pas qu'on donne du travail à 20 000 personnes... Voilà pour la première remarque.

Par ailleurs, on est en train de parler de la diversité de la presse, du refus de «républicaniser» un certain nombre de journaux... Bien! Alors, qu'en est-il d'Edipresse, qui a la mainmise sur tous les journaux? S'il est un droit imprescriptible, c'est bien le droit à l'information et à une information diverse. Or, vous et moi, qui avons l'habitude de lire les journaux – j'imagine que vous les lisez tout comme moi, cela fait partie de notre travail – nous savons que nous avons toujours les mêmes informations, puisque c'est toujours le même éditeur. Certes, il y

a des lignes d'édition un peu différentes selon les journaux, un peu plus populaire pour *Le Matin*, plus destinée aux classes moyennes pour la *Tribune de Genève*, et ainsi de suite... Il n'empêche qu'il n'y a pas de diversité d'opinions dans la presse genevoise, à deux exceptions près: *Le Courrier*... (*Remarque.*) Monsieur Pagani, si vous voulez, vous pouvez intervenir à ma place! (*Exclamations.*)

Je disais donc que le droit à une information pluraliste et diverse est un droit démocratique. Consacrer ces 300 000 francs aux annonces dans les journaux – et notamment dans *Le Courrier* – est une bonne manière de faire. Plutôt que de donner une subvention directe – comme on nous suggère de le faire! – cet argent permettra de proposer des emplois, certes pas les 20 000 emplois auxquels M. Jeanneret rêve, mais au moins quelques offres d'emploi, et c'est important.

Vous êtes en train de vous plaindre des annonces que nous pourrions passer pour offrir du travail, mais je n'ai entendu personne parler des petites annonces folichonnes des gratuits, qui, elles, financent les journaux. Personne ne s'en est offusqué! Vous vous offusquez de ce que nous passions des annonces pour des emplois, je dirais normaux, mais, pour le reste, je ne vous ai pas vus bouger.

Alors, soyons clairs! C'est vrai, Edipresse n'a pas besoin d'être financé par la Ville de Genève de quelque manière que ce soit... (*Brouhaha.*) Mais j'aimerais, Monsieur le président, que vous expliquiez à mon jeune ami là-bas qu'il pourrait nous raconter douze fois la même chose, il n'empêche que si la presse disparaît et que la pluralité de la presse disparaît, c'est aussi une partie de notre liberté de savoir qui disparaît. Alors, de grâce, ne venez pas nous dire qu'il faut laisser mourir les journaux, ou les laisser tous sous le même pouvoir, comme c'est le cas avec les journaux d'Edipresse!

Ces 300 000 francs vous semblent une somme faramineuse, mais c'est très peu de chose pour notre ville et notre canton. Cette somme aidera des personnes à trouver un emploi. Comme l'a expliqué M^{me} Figurek, plein de gens n'ont pas accès aux petites annonces sur l'internet. Alors, laissons cette possibilité ouverte. Cela, à mon avis, ne coûte pas très cher et ne méritait pas de provoquer le scandale et les répétitions que nous avons entendues ce soir.

M. Robert Pattaroni (DC). Tout d'abord, le souci de M. Jeanneret de pouvoir investir en faveur des personnes sans emploi est absolument louable. Nous partageons cette préoccupation, mais je rappelle qu'en Ville de Genève il existe un Fonds chômage, qui a des moyens à disposition et qui déploie ses effets. Nous pourrions d'ailleurs en discuter prochainement, lors de l'examen du rapport sur les activités de ce fonds.

Ensuite, il est faux de prétendre que, lors du vote du budget, on a véritablement pris en compte les conséquences de cette suppression de 300 000 francs.

J'ai suivi le débat budgétaire du début à la fin et je n'ai jamais entendu qu'il y ait eu une analyse préalable des conséquences de cette diminution. La décision a été prise parce qu'il fallait à tout prix équilibrer le budget. Ce soir, il s'agit donc tout simplement de corriger une décision qui n'a pas été prise sérieusement.

Enfin, pour ceux et celles qui veulent avant tout que ces 300 000 francs soient une aide explicite à la presse, je dirai que ce n'est pas de chance: on vote ici un texte, et non pas une idée, une intention, un projet général... Or le texte que j'ai reçu propose simplement de remettre 300 000 francs pour la parution d'annonces. Alors, faire de grands discours sur l'aide à la presse arrange sans doute d'aucunes et d'aucuns, mais ne trompons pas le public! Tout à l'heure, nous voterons 300 000 francs pour remettre des annonces, *Punkt Schluss!* Tout le reste n'est que divagations.

M. Pascal Spuhler (MCG). Je m'étonne que vous parliez de divagations, Monsieur Pattaroni... Si vous n'avez pas eu le temps d'étudier les 300 000 francs lors du vote du budget, nous, nous les avons étudiés et nous savions ce que nous faisons. (*Remarques.*) Vous dites que ce n'est pas vrai, c'est votre appréciation... Quoi qu'il en soit, comme l'a si bien dit M. Velasco, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis... Je vous salue donc, vous n'êtes au moins pas des imbéciles, c'est très bien!

Effectivement, 300 000 francs ne vont pas permettre d'engager 20 000 demandeurs d'emploi, Madame Salika Wenger! Mais, par le biais des annonces, on peut solliciter les demandeurs d'emploi, offrir des postes... Or, lorsque la Ville publie des annonces, je constate que ce ne sont pas forcément des annonces de base: ce sont toujours des placards ostentatoires à 5000 ou 10 000 francs. Les entreprises ont de la peine à s'offrir des annonces pareilles. A croire que nous sommes une multinationale. Alors, il me semble que 300 000 francs pour quelques annonces pour des spécialistes, c'est quand même un peu lourd.

Encore une fois, je vous demande d'envoyer ce texte en commission et de voir comment fonctionne le mode d'engagement au sein de la Ville de Genève! Je suis persuadé qu'un montant doit être défini pour les annonces via la presse, pas plus pour *Le Courrier* que pour *GHI*, *20 minutes* ou la *Tribune de Genève*. Il faut une répartition égalitaire. Soyons intelligents, répartissons cette somme correctement! Mais, s'il vous plaît, pourquoi des annonces sur trois quarts de page qui coûtent une fortune, alors qu'on pourrait les répartir dans différents médias, sans privilégier deux journaux au détriment des autres?

Envoyons donc ce projet de délibération en commission, étudions le système, ce qui peut être amélioré au niveau de la communication lors des recherches de personnel. Ne nous braquons pas sur ces fameux 300 000 francs ni sur le mode

choisi! Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que cette année – nous ne sommes que le 22 février – plusieurs annonces de la Ville de Genève ont paru, alors que nous avons coupé la ligne budgétaire... (*Remarque.*) C'est vous qui le dites, Monsieur Pagani!

Si c'est une nécessité, si nous avons des postes à pourvoir en urgence, envoyons ce projet de délibération en commission et étudions-le rapidement et correctement. Regardons de près s'il est nécessaire de passer par la presse écrite et ce qu'il faut réellement mettre dans cette ligne budgétaire.

Le président. Beaucoup de choses ayant été déjà dites, le bureau décide de clore la liste des orateurs. Auront encore la parole Michel Chevrolet, Sylvain Thévoz, Claude Jeanneret, Adrien Genecand et le conseiller administratif. La parole est à Michel Chevrolet.

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, je crois que M. Spuhler a mis le doigt sur ce qui fait la différence entre la coupe de 300 000 francs faite au budget et le sujet qui nous intéresse aujourd'hui. En l'occurrence, c'est cette répartition équitable qui n'existait pas au moment de la coupe faite au niveau du budget, qui prévoyait une subvention à la *Tribune de Genève* et au *Courrier* par le biais des annonces. Soyons transparents: c'était 100 000 francs pour *Le Courrier* et 200 000 francs pour la *Tribune de Genève*, c'est-à-dire une aide plus importante pour la *Tribune de Genève*, qui d'ailleurs n'appartient plus au grand ogre Edipresse – Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Wenger – puisque c'est Tamedia aujourd'hui qui est propriétaire de la *Tribune de Genève* et du *Matin*.

En l'occurrence, il ne s'agit pas de faire une préférence pour la *Tribune de Genève*, et en cela ce projet de délibération est un progrès. Et la droite aujourd'hui, ou les partis ni de gauche ni de droite, Monsieur Spuhler, devraient le comprendre... (*Remarque.*) Nous sommes peut-être des girouettes au Parti démocrate-chrétien, mais en tout cas nous avons des convictions... (*Exclamations.*) Oui, nous préférons avoir des convictions qui changent selon les nouvelles données, plutôt que d'être ni de gauche ni de droite, et de ne jamais savoir où l'on se trouve! Nous qui sommes du centre droit, nous défendons donc une optique plus intéressante, qui est l'équité pour tous les médias, et je suis très content que M. Pagani soit présent et puisse transmettre ce message au Conseil administratif. Notre désir, au Parti démocrate-chrétien – d'où la négociation avec le Parti socialiste – est de répartir l'argent entre les médias qui ont une rédaction professionnelle et des pages «annonces d'emploi».

Par ailleurs, je m'étonne qu'au moment où la paupérisation atteint des couches importantes de la population le Parti libéral-radical ne se rende pas compte que

des gens de 50, 55 ou 60 ans, qui sont encore dans le monde du travail jusqu'à preuve du contraire, et non pas dans l'ère des couches-culottes, Monsieur Genecand... (*Remarques et rires.*) Ces gens n'ont pas tous accès à l'internet, contrairement à vous qui êtes né avec un ordinateur et un iPad dans la main! Le Parti libéral-radical devrait penser à ces gens qui n'ont pas la chance d'avoir à la maison le wifi offert par la Ville, contrairement à nous, conseillers municipaux! Ces gens doivent pouvoir consulter les annonces de la presse écrite.

D'ailleurs, Monsieur le président, vous transmettez aussi à M. Genecand, que tout le monde n'a pas les moyens de s'abonner à trois journaux de la place! (*Remarques.*) Trois abonnements à 450 francs, c'est cher, excusez-moi! Moi qui n'ai pas la chance de travailler dans une grande banque, je choisis mon quotidien préféré, et je dois dire que je suis un amateur du *Temps*. Quoi qu'il en soit, il y a une catégorie de la population qui n'a pas accès à l'internet et qui consulte les annonces d'emploi dans son journal préféré. Voilà ce que je voulais préciser.

Pour finir, j'ai entendu mon jeune collègue Amaudruz souhaiter que je trouve une autre manière de m'exprimer... Non, rassurez-vous, Monsieur Amaudruz, j'adore m'exprimer au Conseil municipal et je continuerai à le faire. Je vous le dis: aujourd'hui, la presse régionale est en danger et nous devons la soutenir. Je vous le dis, Monsieur Amaudruz: la presse régionale est en danger et un jour vous le regretterez; vous trouverez triste qu'il n'y ait plus personne pour promouvoir vos idées politiques et vos propos! (*Applaudissements.*)

M. Sylvain Thévoz (S). On attaque souvent le Parti socialiste en parlant des idéologues de gauche, des grandes idées de gauche... Or ici, et je rejoins Robert Pattaroni, nous avons un texte qui est très pragmatique, je cite: «Il est ouvert un crédit budgétaire supplémentaire de 300 000 francs destiné aux frais d'annonce pour la recherche de personnel (...) Les sommes allouées seront réparties équitablement entre les médias en fonction des besoins de recrutement.» Il n'y a pas plus pragmatique que cela!

Alors, Monsieur le président, vous direz à M. Genecand qu'il n'y a pas lieu de parler de la liberté de la presse, de faire son *coming out* sur le nombre de journaux qu'on finance... J'ai compris qu'il faisait allusion aux votations fédérales, vu que nous n'avons pas pu parler du prix unique du livre hier, mais l'objet qui nous occupe est très simple: il s'agit d'allouer 300 000 francs et de laisser le Conseil administratif décider comment ils seront répartis équitablement entre les médias. Il n'y a pas de quoi faire de grandes déclarations idéologiques. Pour une fois, c'est bien la droite qui fait jouer les violons, à propos d'un texte pragmatique qui vise simplement à optimiser l'engagement de personnel en Ville de Genève.

M. Claude Jeanneret (MCG). Je ne vais pas épiloguer car on connaît notre avis là-dessus. Ce n'est pas en allouant de l'argent à la presse que le Conseil administratif doit recruter, quand il y a 17 000 chômeurs qui sont recensés et dont l'Office cantonal a les dossiers. Pourquoi mettre des annonces dans la presse alors qu'on peut convoquer ces gens, s'entretenir avec eux et les engager de suite si la place leur convient? Dans ce débat, je crois qu'on a complètement dévié. J'aime beaucoup M. Chevolet, mais le Parti démocrate-chrétien, comme il l'a reconnu, change constamment de cap. Pour le Parti démocrate-chrétien, il n'y a pas de bon vent: c'est un bateau qui ne sait pas où il va.

J'aimerais encore préciser une chose pour M^{me} Wenger. Ce ne sont pas les petites annonces qui vont donner du travail à ceux qui en cherchent et qui sont au chômage: c'est l'Office cantonal de l'emploi qui doit mettre en relation ceux qui cherchent du travail et ceux qui recherchent des employés. Je sais que les petites annonces coquines sont peut-être marrantes, mais, pour le reste, ce n'est pas sérieux! Ce n'est pas par les petites annonces qu'on doit rechercher des gens qui, aujourd'hui à Genève, sont au chômage. Compter sur les petites annonces pour recycler des chômeurs, Madame Wenger, c'est absolument invraisemblable! (*Remarque.*) C'est ce que j'ai compris dans vos propos. Vous pouvez me démentir, mais c'est ce que vous avez dit tout à l'heure.

J'en reviens à mon argument: avec 25 000 demandeurs d'emploi à Genève, je ne vois pas pourquoi on inscrirait 300 000 francs au budget pour mettre des petites annonces. Je comprends bien qu'il faille parfois mettre des annonces pour rechercher des qualifications particulièrement pointues. Mais, dans l'ensemble de la fonction publique, il y a beaucoup de postes intéressants dont les qualifications peuvent se retrouver parmi ceux qui sont sans travail à Genève. Je le répète, il est inadmissible de mettre pour 300 000 francs d'annonces dans les journaux pour rechercher des gens qui sont à disposition.

Je préférerais que l'on renvoie ce projet de délibération en commission et que l'on définisse clairement quelle est la relation qui existe entre l'Office cantonal de l'emploi et le bureau de recrutement de la Ville de Genève. Car le problème est là! Il faut d'abord rechercher des gens d'ici, des Genevois, des gens qui ont besoin de travailler, qui sont au chômage ou sans emploi. Ces gens, on les connaît. Alors, s'il vous plaît, arrêtons de parler des petites annonces – les annonces coquines peut-être, mais pas les annonces pour le travail!

Le président. La parole est à M. Genecand... (*Protestations.*)

M. Adrien Genecand (LR). Monsieur le président de séance, vous voudrez bien expliquer à notre ancienne présidente, M^{me} Figurek, que non seulement j'ai

été mis en cause violemment... (*exclamations*) mais qu'en plus j'ai droit à deux prises de parole, et j'en suis donc à ma deuxième.

On a bien compris qu'il y avait d'un côté *Gauche Hebdo* et *Le Courrier*, représentant la presse dite de gauche. On a bien compris qu'il fallait subventionner cette diversité de la presse, et depuis le début nous ne disons qu'une chose: ayez le courage de changer l'intitulé de ce projet de délibération et parlez d'une aide à la presse par le biais de petites annonces! Ne dites pas qu'il s'agit d'un moyen essentiel pour recruter des employés en Ville de Genève! Reconnaissez que c'est une aide à la presse, à toute la presse, point barre!

Je dis cela pour une seule et bonne raison: quand la presse se revendiquera libre, je me permettrai de rappeler qu'elle dépend, pour plusieurs dizaines de milliers de francs, de l'aide de la Ville de Genève, et quand elle se permettra de faire des articles sur l'exécutif, sur notre travail délibératif, on pourra penser qu'il y a un biais.

Quoi qu'il en soit, pour moi, le vrai problème, c'est le nombre de journaux et l'évolution de la presse. Doit-il y avoir autant de journaux? Avec aussi peu de lecteurs, la presse ne doit-elle pas se renouveler? C'est exactement les mêmes questions qu'on doit se poser au niveau du prix unique du livre. La réponse, c'est que la presse doit tenir compte du marché et évoluer. Je crois fermement que la presse doit se renouveler et que ce n'est pas à la Ville de Genève de la soutenir. Pour le reste, vous pourriez éventuellement proposer une subvention au *Courrier*, qui aurait le mérite de soutenir les emplois des journalistes au *Courrier*. C'est un discours que vous pouvez tenir et que j'écouterais volontiers.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je rappelle que ce projet de délibération pose une question tout à fait terre à terre. Je ne comprends pas comment on peut dévier sur le thème de la liberté de la presse, alors qu'il s'agit de revenir à une pratique antérieure, qui donnait satisfaction et qui assurait l'égalité de traitement de tous les citoyens.

Mesdames et Messieurs, tous les citoyens paient des impôts et ont le droit de postuler à un poste ou à un autre, dans la fonction publique municipale ou cantonale. Or, si vous restreignez le cercle des annonces, le rayonnement de ces annonces, vous portez atteinte à l'égalité de traitement des citoyens, et vous courez le risque qu'on retombe – comme cela a été le cas à certaines époques – dans la cooptation des petits copains, eu lieu de recruter les meilleurs éléments de notre République.

Je donnerai un exemple que mon collègue Pierre Maudet a cité, celui de la police municipale: il a reçu environ 600 dossiers pour n'en retenir que douze,

et encore, sur ces douze il y en a un ou deux qui ont fait défaut. Si on veut avoir une police qui soit efficace et de qualité, Mesdames et Messieurs, on doit agrandir notre bassin de recrutement et, en même temps, assurer l'équité du recrutement.

J'aimerais encore relever un élément, pour celles et ceux qui ne se rendraient pas compte des difficultés de nos concitoyennes et concitoyens en recherche d'emploi: allez faire un tour à la Bibliothèque de la Madeleine et voyez combien de personnes chaque matin consultent le journal! Les journaux sont à disposition, et doivent être à la disposition de chaque citoyen, parce que c'est une façon de se sentir appartenir à la cité. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, notre seule volonté, et j'espère que vous la soutiendrez, c'est de revenir à la situation *ante*, qui donnait satisfaction. Je vous remercie de votre attention.

Deuxième débat

M^{me} Salika Wenger (EàG). Je demande le vote nominal, Monsieur le président.

Le président. Il en sera fait ainsi. Je mets donc le projet de délibération aux voix... (*Le président met aux voix chaque article.*) Nous votons maintenant le projet dans son ensemble... (*Protestations.*)

Des voix. Nous voulons le renvoi en commission... (*Protestations.*)

(La présidence est reprise par M^{me} Alexandra Rys, présidente.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, vous avez accepté tout à l'heure la discussion immédiate. Nous sommes maintenant en deuxième débat et nous votons le projet de délibération dans son ensemble. C'en est fini de la possibilité de renvoyer cet objet en commission... (*Protestations et chahut.*)

Cette séance est suspendue. Je demande au bureau et aux chefs de groupe de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret... (*Chahut.*) Mesdames et Messieurs, arrêtez de hurler, sinon je clos la séance!

(La séance est suspendue de 21 h 40 à 21 h 55.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous reprenons. Après cette séance de thérapie de groupe – comme l'a dit un membre du bureau de manière très pertinente – je vous confirme que la procédure de vote adoptée était correcte. Je fais voter le projet de délibération à l'appel nominal...

Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération est acceptée par 40 oui contre 27 non.

Ont voté oui (40):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Michel Chevrolet (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandler (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (27):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Benaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Maria Casares (EàG), Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de

Projet de délibération: frais d'annonce pour la recherche de personnel

Kalbermatten (DC), M. Olivier Fiumelli (LR), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Soli Pardo (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les circonstances du vote de la ligne du budget 2012 relative aux frais d'annonce pour la recherche de personnel (baisse de 300 000 francs);

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de quatre de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 300 000 francs destiné aux frais d'annonce pour la recherche de personnel.

Art. 2. – Les sommes allouées aux annonces presse sont réparties équitablement entre les médias en fonction des besoins de recrutement.

Art. 3. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Genève.

Art. 4. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2012 sur le centre de coût 1300000 «Direction ressources humaines», nature comptable 309770 «C-DRH annonce et frais pour la recherche de pers.».

La présidente. Monsieur Pascal Spuhler, est-ce que vous demandez par hasard le troisième débat?

Projet de délibération: frais d'annonce pour la recherche de personnel

M. Pascal Spuhler (MCG). Oui, Madame la présidente, le Mouvement citoyens genevois demande un troisième débat!

Mis aux voix, le troisième débat est refusé par 42 non contre 22 oui (4 abs-tentions).

La présidente. Il n'y aura pas de troisième débat... (*Protestations.*) Je suis désolée, 22 oui sur 68 votants, cela ne fait pas «un tiers des membres présents», comme stipulé à l'article 92 de notre règlement!

Le troisième débat ayant été refusé, la délibération devient définitive.

4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 mai 2011 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un total net de 2 529 220 francs, soit:

- un crédit brut de 713 440 francs, dont à déduire le produit des taxes d'équipement dues par chaque propriétaire ou superficière représentant 535 080 francs, soit un montant net de 178 360 francs, destiné aux aménagements en lien avec le PLQ N° 28732;
- un crédit brut de 2 192 500 francs, dont à déduire le produit des taxes d'équipement dues par chaque propriétaire ou superficière représentant 1 644 375 francs, soit un montant net de 548 125 francs, destiné aux mesures d'accompagnement du PLQ N° 29482, sur la route de Ferney et les chemins du Petit-Sacconnex et de Sous-Bois;
- un crédit de 1 802 735 francs destiné au réaménagement de la route de Ferney, tronçon avenue Giuseppe-Motta-chemin de Sous-Bois, et du chemin de Sous-Bois (PR-894 A)¹.

Rapport de M^{me} Mireille Luiset.

La commission a siégé le 31 janvier 2012, présidée par M^{me} Laurence Fehlmann Rielle. Les notes de séance ont été prises par M. Ozcan Yilmaz, que la commission remercie.

Rappel sommaire du dossier

Route de Ferney

Le parking souterrain du nouveau bâtiment de l'OMPI devant être accessible dès novembre 2010, certains travaux de génie civil, préfinancés par l'OMPI, ont été exécutés entre le 10 novembre et le 17 décembre 2010, à savoir la démolition partielle du trottoir existant (~100 ml) et la construction de l'infra et de la superstructure de la chaussée, côté OMPI, sur 3,30 m de largeur.

Conformément au PLQ N° 28732, l'OMPI a également réalisé, fin 2010, le trottoir en enrobé bitumineux devant son bâtiment. Large (2,50 m) et accueillant, il garantit une liaison confortable pour les nombreux piétons se déplaçant entre la place des Nations, le bâtiment de l'OMPI et le quartier des Genêts.

¹ Proposition, 92. Motion d'ordonnement, 4362.

Proposition: aménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois

Un collecteur de récolte des eaux pluviales a également été réalisé par l'OMPI.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, de M. Jean-Jacques Megevand, adjoint de direction au Service du génie civil, de M. Alessandro Morante, ingénieur en génie civil, de M^{me} Sandra Piriz, adjointe de direction du Service de l'aménagement et de la mobilité, et de M. Roberto Daverio, ingénieur en transports

M^{me} Sandra Piriz présente le projet à l'aide d'un diaporama. Elle explique l'ensemble du projet:

- réalisation d'une voie de bus et conservation des voies au sens montant;
- création d'une piste cyclable en voie descendante;
- aménagement piétonnier du tronçon.

En somme, il s'agit de terminer les travaux déjà exécutés sur le tronçon côté de l'OMPI.

M. Megevand présente les trois délibérations: PLQ 28732, PLQ 29482 et aménagement route de Ferney et du chemin de Sous-Bois.

Cet ensemble d'aménagement tient compte du projet de ligne de tram, qui devra être réalisé dans un futur proche. Il indique, aidé de cartes et plans, les travaux à réaliser et ceux qui le sont déjà. Les coûts, en ce qui concerne l'arrêté N° 1, sont supportés à hauteur de 75% par l'OMPI. La taxe d'équipement constitue une part importante de la réalisation du projet et sera supportée, pour la plus grande partie, par les promoteurs des PLQ.

Un commissaire (UDC) demande des précisions quant au gabarit de la route et quant aux voies de tram. Il demande si elles seront à double trafic et le nombre de présélections automobiles. Il relève le risque de créer un goulet.

M^{me} Piriz répond que les gabarits prévus permettent plusieurs solutions, mais qu'elle ne peut répondre en ce qui concerne le tram, car ce projet n'est pas assez avancé.

Une commissaire (MCG) demande si le rétrécissement de la chaussée à l'entrée de la commune du Grand-Saconnex a été pris en compte quant aux futures lignes de bus et tram.

Le magistrat répond que l'extension du tram existe dans le plan directeur des transports et précise que ces questions sont gérées par le Canton. Il ajoute que c'est la DGM qui supervise ces équipements et que, dans un délai de dix à quinze ans, les voies de tram seront réalisées, ce qui est conforme au plan directeur.

M. Megevand déclare que, en ce qui concerne le projet de tram et la question de la limite Ville-Grand-Saconnex, la DGM serait plus à même de répondre sur ces points.

Proposition: aménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois

Un commissaire (LR) s'interroge sur les différences de prix des bordures, prix qui n'est pas le même au m² dans les trois délibérations, ainsi qu'en ce qui concerne les installations mentionnées sans précisions. Il souhaite savoir s'il y a eu des échanges en ce qui concerne le poste «cessions gratuites».

M. Megevand répond qu'il s'agit d'une lecture englobant non seulement les bordures, mais aussi certains aménagements (fleurs, etc.) et travaux de génie civil, que tous les détails ne sont pas indiqués dans la proposition mais qu'ils sont définis de manière précise.

Le magistrat précise que les cessions ont été négociées et exigées en contrepartie de droits à bâtir supplémentaires au moment des PLQ. Ces projets ont été validés par la DGM.

Un commissaire(S) estime qu'il est très important que les travaux se réalisent enfin.

Le magistrat abonde dans son sens.

Un commissaire (UDC) demande quelle est la longueur du tronçon.

Réponse: 300 m environ.

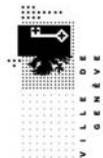
Un commissaire (UDC) rappelle que la voie de tram est déjà au budget et aimerait savoir si la situation est anticipée. Il aimerait aussi des précisions quant à la limite de zone de la Ville et du Grand-Saconnex, car il prévoit que la commission devra bientôt traiter de la suite logique du projet et déplore qu'il n'y ait pas de proposition pour l'ensemble de la zone entre les deux communes.

M. Megevand déclare qu'il faut attendre le projet d'exécution du tram, qui n'est pas encore assez avancé. Il est trop tôt pour que la Ville investisse dans un projet pour l'ensemble du secteur.

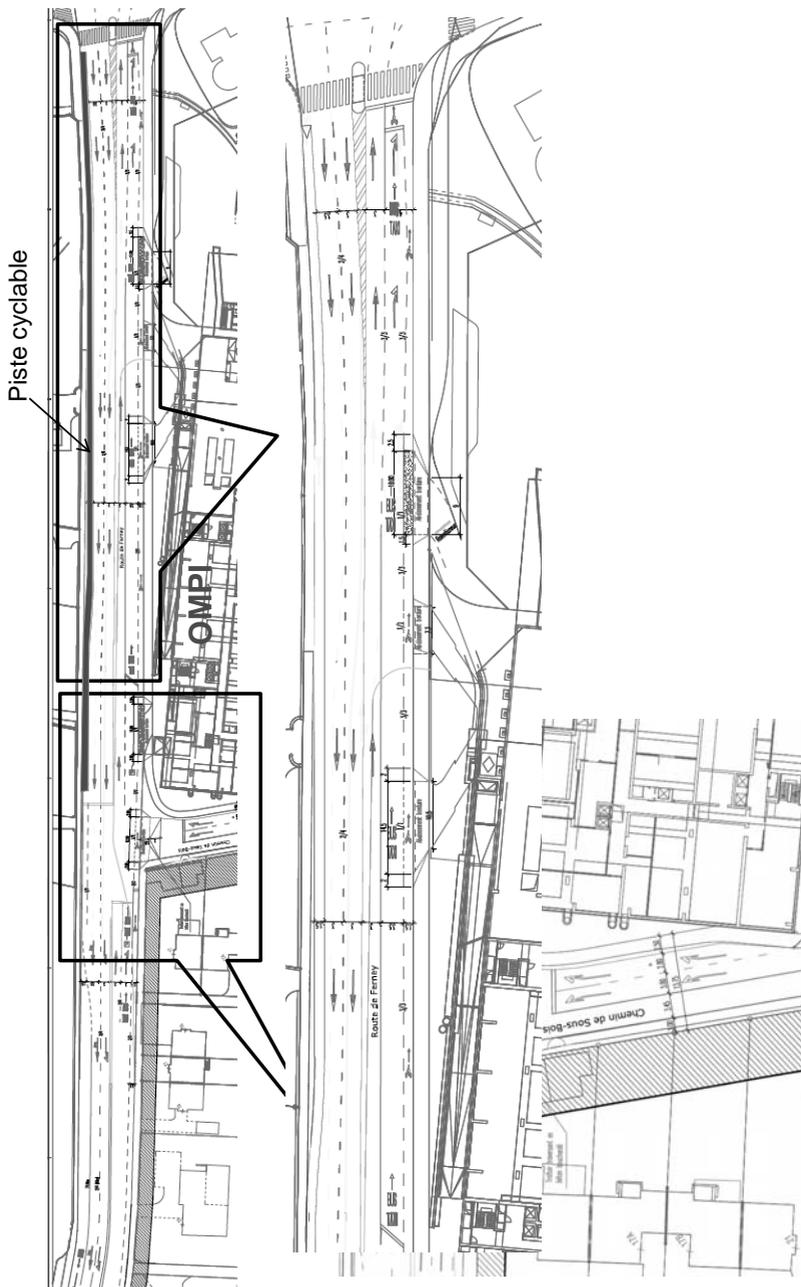
Le magistrat rappelle l'importance de la participation financière des promoteurs et dit que cela constitue une opportunité pour la Ville. Et que les chantiers devraient démarrer au plus vite.

La présidente met au vote, un par un, les trois projets de délibérations, qui sont acceptés à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

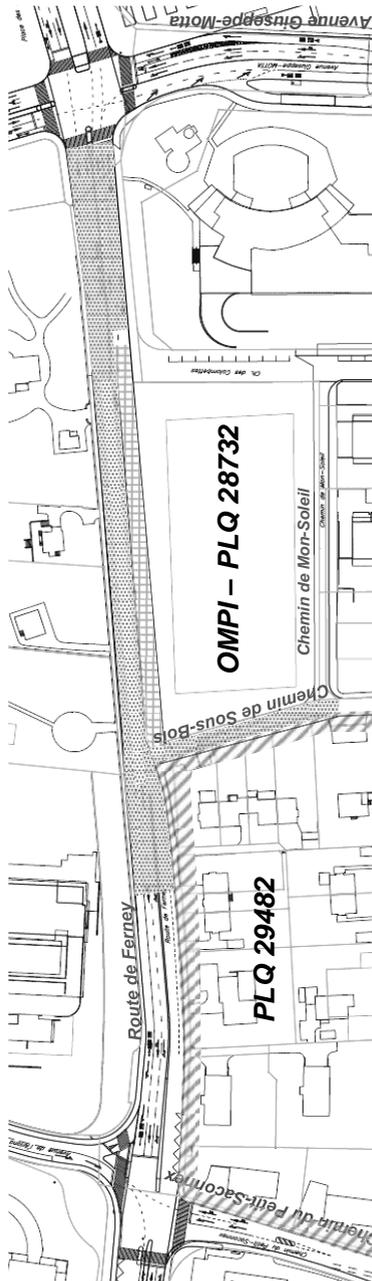
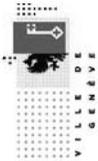
Annexes



1. Arrêté III – Aménagement Route de Ferney



Présentation arrêtés PR-894

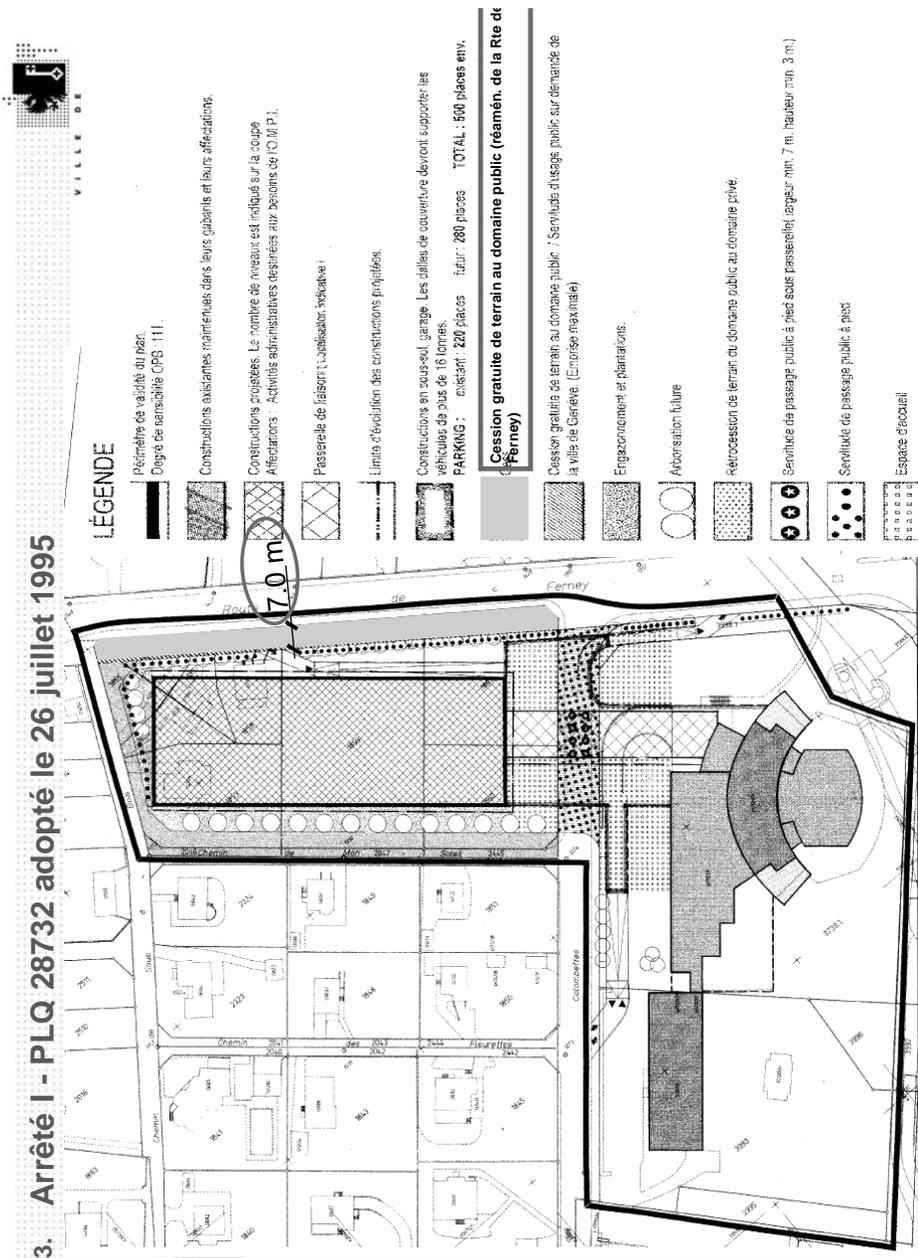


 Arrêté I : aménagements en lien avec le PLQ 28732

 Arrêté II: mesures d'accompagnement au PLQ 29482

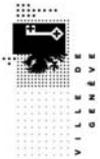
 Arrêté III: réaménagement de la Route de Ferney et du chemin de Sous-Bois

3. Arrêté I - PLQ 28732 adopté le 26 juillet 1995

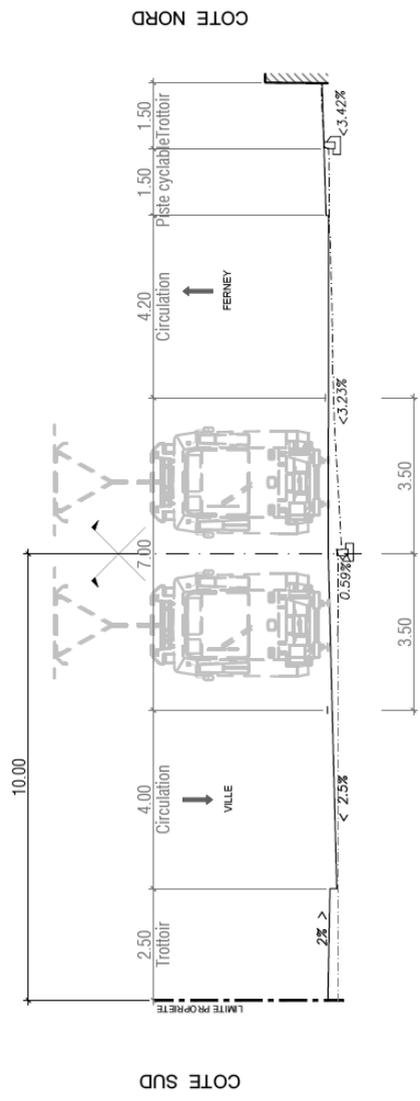


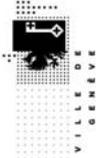
LÉGENDE

- Périmètre de validité au plan
- Degré de sensibilité CPS 111.
- Constructions existantes maintenues dans leurs gabarits et leurs affectations.
- Constructions projetées. Le nombre de niveaux est noté sur la coupe.
- Affectations - Activités administratives destinées aux besoins de l'O.M.P.P.
- Présence de façonn : L'habitat individuel :
- Limite d'évolution des constructions principales.
- Constructions en sous-sol, garage. Les dalles de couverture devront supporter les véhicules de plus de 16 tonnes.
- PARKING :** existant : 220 places futur : 280 places TOTAL : 500 places env.
- Cession gratuite de terrain au domaine public (réamén. de la Rte de Ferney)
- Cession gratuite de terrain au domaine public : Servitude d'usage public sur demande de la ville de Genève. (Emprise maximale)
- Engazonnement et plantations.
- Arborisation future
- Remise en cession de terrain au domaine public au domaine privé.
- Servitude de passage public à pied sous passerelle (largeur min. 7 m ; hauteur min. 3 m.)
- Servitude de passage public à pied
- Espace d'écoulet

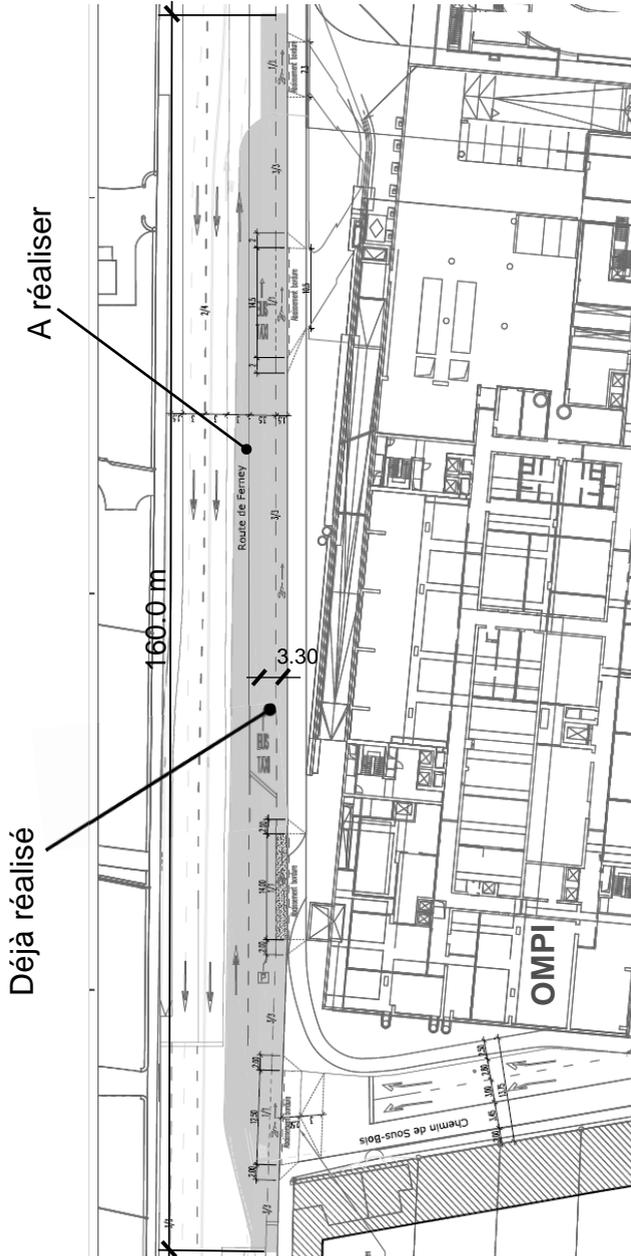


4.

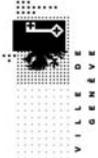




5. Arrêté I



6. Arrêté II: PLQ 29482 adopté le 24 janvier 2007



VILLE DE
GENÈVE

 Bâiments à démolir.

 Végétation à abattre

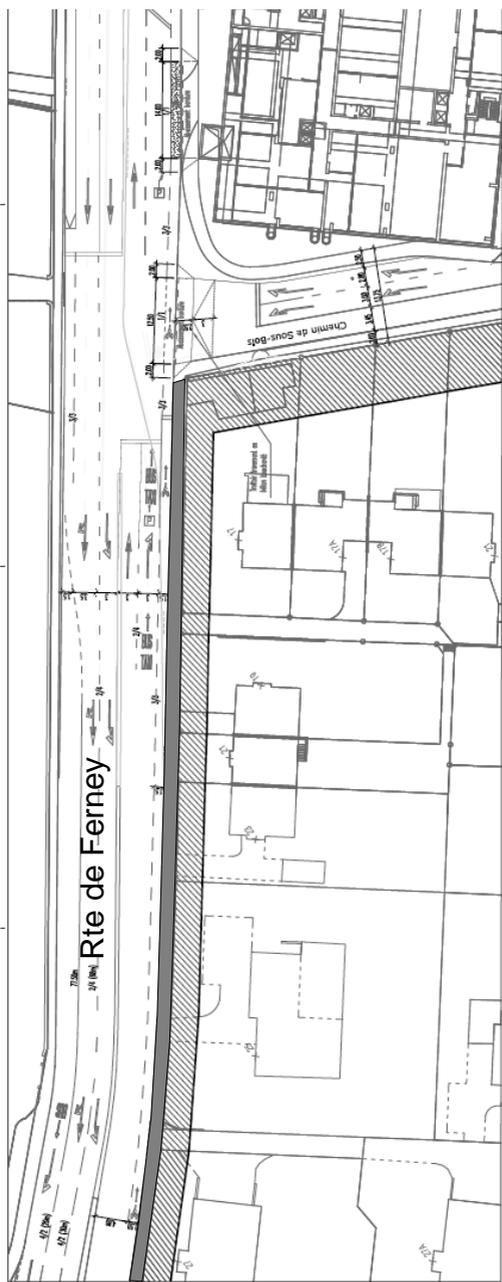
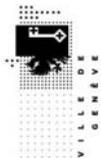
 Voie d'accès privée aux immeubles.

 Cession au domaine public pour l'aménagement du chemin de Sous-Bois.

 Cession au domaine public pour l'aménagement de la route de Ferney et du chemin du Petit-Saconnex.

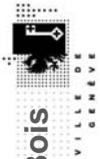


7. Arrêté II

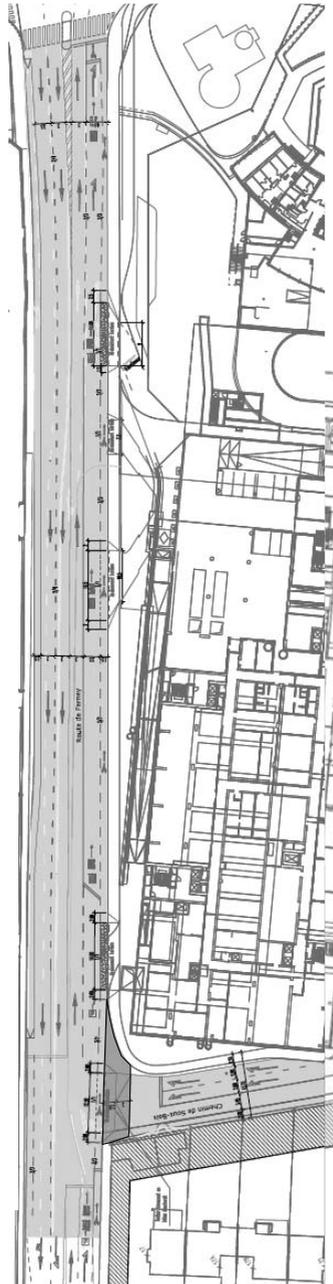


 Cession au DP

 Trottoir existant

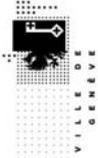


8. Arrêté III – Aménagement Route de Ferney et du Chemin de Sous-Bois

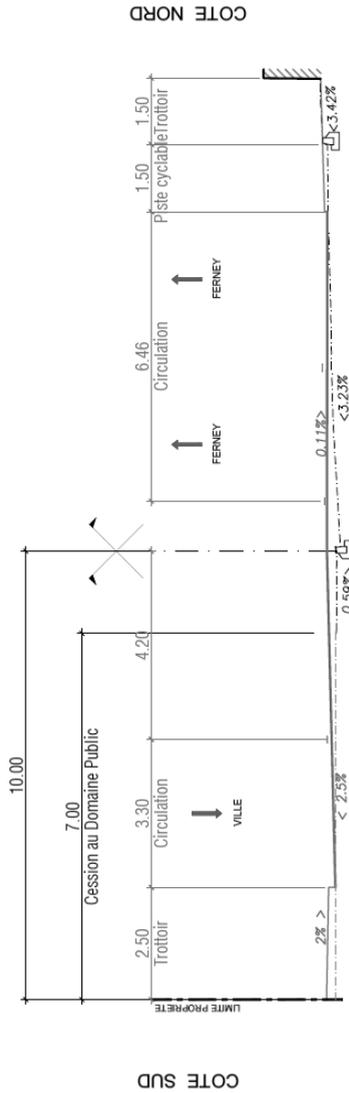


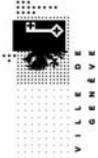
Phonoabsorbant





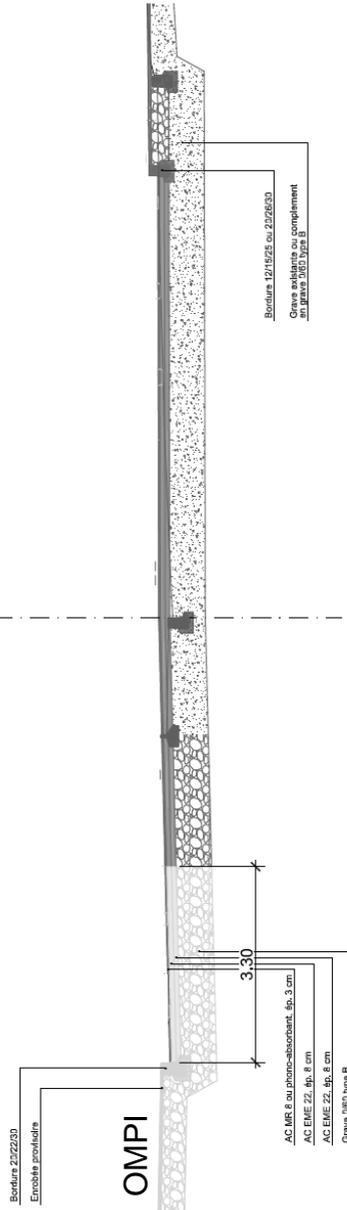
9.





10. Arrêté III

-  Existant
-  Réalisé en 2010
-  A réaliser



11. Coût des travaux

Arrêté I - Aménagements en lien avec le PLQ n° 28732 :

Travaux de génie civil exécutés par anticipation, par l'OMPI **315'000**

Travaux de génie civil à réaliser

Installations de chantier		45'000
Préparation des fonds, démolition	750 m2	110'000
Réseaux souterrains, conduites		35'000
Aménagement de surface (construction chaussée)	750 m2	95'000
Marquages		15'000
Total		300'000

Honoraires

Honoraires d'ingénieur civil **3 %** **20'000**

Total HT **635'000**

TVA 8 % (arrondi) 51'000

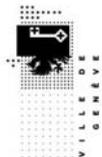
Total TTC **686'000**

Prestations du personnel en faveur des investissements 4 % (arrondi) 27'440

Total TTC brut **713'440**

Financement à hauteur de 75 % du total TTC brut par la perception de la taxe d'équipement, arrondi à - 535'080

Total TTC net **178'360**



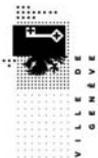
VILLE DE
GENÈVE

12. Coût des travaux

Arrêté II - Mesures d'accompagnement au PLQ n° 29482 :

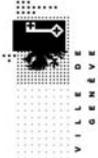
Génie civil			
Installations de chantier			225'000
Préparation des fonds, démolition			160'000
Canalisations et drainages (récolte des eaux pluviales)	3'400 m2		300'000
Aménagements de surface	320 ml		830'000
Bordures	3'400 m2		155'000
Marquages			30'000
Total			1'700'000
Honoraires			
Ingénieur civil			105'000
Ingénieur géomètre			15'000
Architecte paysagiste			73'000
Héliographie			7'000
Total	10 %		200'000
Information et communication			
Total HT			25'000
TVA 8 % (arrondi)			1'925'000
			155'000
Total TTC			2'080'000
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)			83'200
Intérêts intercalaires :			29'300
		$\frac{(2'080'000 + 83'200) \times 10 \times 3,25 \%}{2 \times 12}$	
Total TTC brut			2'192'500
Financement à hauteur de 75 % du total TTC brut par la perception de la taxe d'équipement			- 1'644'375
Total TTC net			548'125

13. Coût des travaux



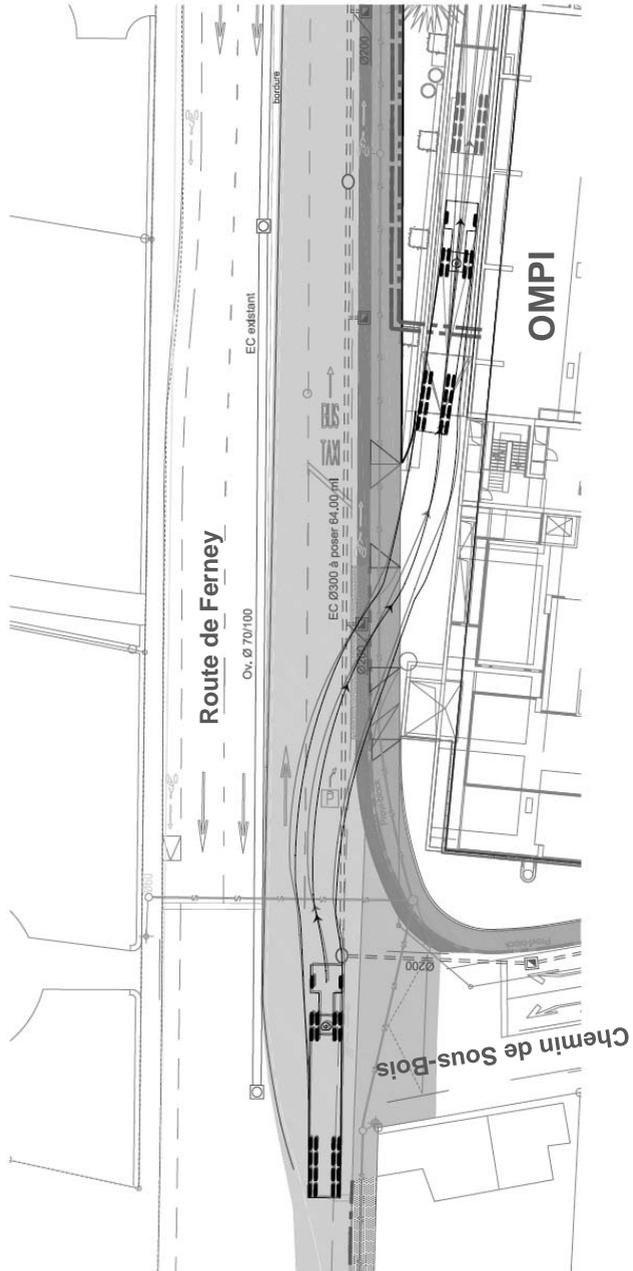
Arrêté III - Réaménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois :

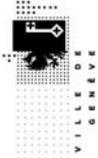
Génie civil				
Installations de chantier				95'000
Préparation des fonds, démolition		3'850 m2		86'000
Canalisations et drainages (récolte des eaux pluviales)		120 ml		120'000
Réseaux souterrains, conduites		50 ml		45'000
Aménagement de surface (construction chaussée)		3'850 m2		1'044'000
Marquages				60'000
Total				1'450'000
Honoraires				
Ingénieur civil				105'000
Ingénieur géomètre				17'000
Héliographie				8'000
Total		8 %		130'000
Information et communication			1.5 %	25'000
Total HT				1'605'000
TVA 8 % (arrondi)				128'400
Total TTC				1'733'400
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)				69'335
Total TTC net				1'802'735



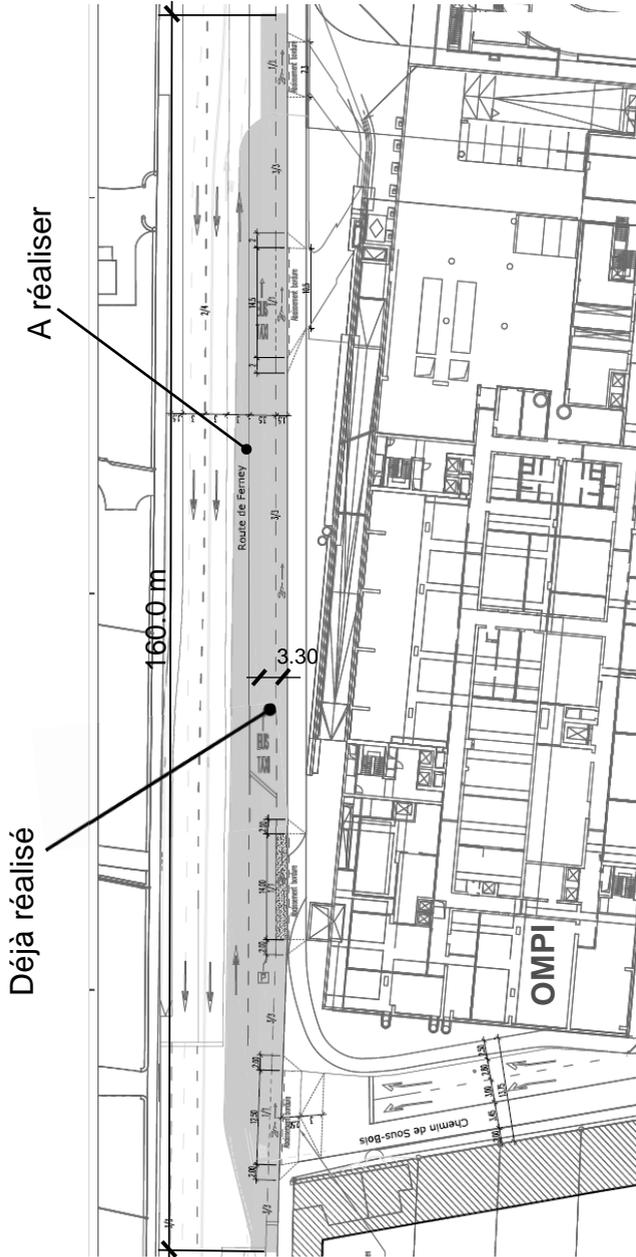
14. Arrêté I

Accès au parking OMPI





15. Arrêté I



Proposition: aménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois

M^{me} Mireille Luiset, rapporteuse (MCG). Je tiens d'abord à souligner un point important à l'intention du magistrat. Il a été demandé en commission que des mesures soient prises, qu'il y ait un contrôle pour qu'il n'y ait pas de goulets d'étranglement sur les tronçons en amont et en aval du tronçon concerné.

Par ailleurs, autre point important, je suis quand même étonnée, et mon groupe avec moi, de constater que les travaux ont été terminés par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) dès la fin de 2010 et que notre commission a été bousculée pour traiter cette proposition en urgence, alors que nous sommes en 2012. Je pense qu'il était possible de synchroniser ces travaux avec ceux pris en charge par l'OMPI, pour le bien-être de tout le monde et au niveau économique aussi. Nos magistrats pourraient peut-être en tenir compte et mieux planifier les travaux, dans un souci d'efficacité. Et nous serions aussi moins bousculés en commission!

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je réclame trente secondes d'attention. Il reste une heure pour voter des investissements très importants dont notre collectivité a besoin et j'espère qu'en une heure vous ferez ce qu'il était prévu de faire. Les services attendent vos décisions pour démarrer, si j'ose dire.

Je reviens sur cette proposition. Coordonner les travaux, oui, Madame, et c'est notre objectif quotidien, sauf que lorsqu'un chantier – comme celui de l'OMPI – est arrêté pour cause de faillite pendant un, deux ou trois ans, il est un peu difficile de coordonner. En l'occurrence, du passé faisons table rase, il s'agit simplement de mettre en conformité cette route, qui est une des portes d'entrée importantes de notre cité. Je vous remercie d'avoir fait droit à notre demande et d'avoir traité avec diligence ce projet.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée à l'unanimité (56 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (55 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée sans opposition (55 oui et 1 abstention).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

vu les articles 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 713 440 francs, dont à déduire le produit des taxes d'équipement dues par chaque propriétaire ou superficière représentant 535 080 francs, soit un montant net de 178 360 francs, destiné aux aménagements en lien avec le PLQ N° 28732.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 713 440 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2014 à 2033.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

Proposition: aménagement de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois

vu les articles 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 192 500 francs, dont à déduire le produit des taxes d'équipement dues par chaque propriétaire ou superficière représentant 1 644 375 francs, soit un montant net de 548 125 francs, destiné aux mesures d'accompagnement du PLQ N° 29482, sur la route de Ferney et les chemins du Petit-Sacconnex et de Sous-Bois.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 192 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2014 à 2033.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 802 735 francs destiné au réaménagement de la route de Ferney, tronçon avenue Giuseppe-Motta-chemin de Sous-Bois, et du chemin de Sous-Bois.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 802 735 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de

20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2014 à 2033.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

La présidente. M. le conseiller administratif Rémy Pagani vient de déposer au bureau quatre motions d'ordonnancement demandant de traiter ce soir les rapports PR-839 A, PR-917 A, PR-842 A et PR-872 A, qui figurent à notre ordre du jour.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement sur le rapport PR-839 A est acceptée par 51 oui contre 7 non (2 abstentions).

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement sur le rapport PR-917 A est acceptée par 44 oui contre 10 non.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement sur le rapport PR-842 A est acceptée par 29 oui contre 25 non (1 abstention).

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement sur le rapport PR-872 A est acceptée par 45 oui contre 13 non.

La présidente. Vous avez ainsi accepté de traiter ces points durant cette séance... Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que cette séance n'est convoquée que pour le 22 février, c'est-à-dire qu'à minuit pile nous arrêterons nos travaux.

5. Motion du 30 janvier 2012 de M^{mes} Vera Figurek, Salika Wenger, Maria Casares, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Christian Zaugg, Pierre Vanek, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Julien Cart et Michel Chevrolet: «Arrêtez le carnage!» (M-996)¹.

PROJET DE MOTION

Le régime corrompu du Kazakhstan mène aujourd'hui une politique contre les droits humains et ceux des travailleurs en particulier: interdiction de manifester, répression sanglante et meurtres pendant que la communauté internationale regarde ailleurs. Jusqu'où la Suisse et Genève doivent-elles collaborer avec ce régime de dictature?

Considérant:

- que, le 16 décembre dernier, la ville de Zhanaozen a été le théâtre de répressions sanglantes, ordonnées par le président Nursultan Nazarbayev envers des ouvriers de l'industrie pétrolière en grève, et durant lesquelles seize personnes ont été assassinées;
- que, selon nos informations, ces crimes et ces exactions se poursuivent sur le terrain;
- que la brutalité avec laquelle la police et les services secrets agissent est digne des pires dictatures. Nous nous devons de dénoncer cette situation au même titre que toutes les autres qui exercent un tel pouvoir dans le monde et qui sont de loin ou de près en tractation, collaboration, commerce avec notre pays et surtout notre Ville;
- que de nombreux opposants politiques ont été emprisonnés, d'autres exécutés, alors qu'ils se battent notamment pour des élections libres et non truquées;
- que le canton de Genève abrite des membres de cette famille dans les hauts de Cologny et qu'ils bénéficient de forfaits fiscaux scandaleux;
- que la traque des opposants se poursuit jusqu'en Suisse où des citoyens suisses d'origine kazakh sont menacés;
- la récente découverte de plus de 600 millions de francs sur les comptes d'UBS qui appartiendraient au beau-fils du président actuel, qui résiderait à Genève;
- que la communauté internationale ne peut rester muette devant ces crimes contre les citoyens, les travailleurs, mais aussi contre l'humanité;

¹ Annoncée, 4248. Motion d'ordonnancement, 4582.

- que la Ville de Genève se doit de défendre les droits humains ici comme ailleurs,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- condamner fermement ce régime;
 - interpellier les autorités tant cantonales que fédérales sur ces graves atteintes aux droits humains;
 - s’informer sur les raisons de l’octroi d’un forfait fiscal à cette famille résidant à Genève et directement concernée par les exactions du gouvernement kazakh;
 - dénoncer les facilités accordées à ce régime dans notre ville et dans notre canton.

Préconsultation

M^{me} Salika Wenger (EàG). J’aimerais en préambule demander le débat accélééré sur cette motion, si les conseillers municipaux sont d’accord, avec une seule intervention par groupe.

J’ai bien peur de répéter ce que j’ai dit tout à l’heure, au moment de la motion d’ordonnancement, en relevant que notre propos est donc d’envoyer au Conseil administratif cet objet pour qu’il prenne position sur un sujet qui nous inquiète beaucoup, à savoir l’image de Genève et de la Suisse.

De manière générale, nous avons remarqué que tous les criminels, disons-le, les chefs d’Etat douteux et autres bandits politiques ont tendance à utiliser notre ville comme une machine à blanchir leur argent. Nous ne sommes pas d’accord avec cela. Nous pensons qu’il faut mettre en place une meilleure surveillance des comptes qui sont ouverts. Là, en l’occurrence, je parle du président du Kazakhstan qui, comme nous l’a expliqué tout à l’heure M. Chevolet, a fait tirer sur les grévistes et dont on sait qu’il a plusieurs procédures en cours pour énormément d’argent dans les banques et dans des banques suisses.

Nous aimerions donc que le Conseil administratif prenne langue avec le Conseil d’Etat et nous explique le plus rapidement possible comment il est possible que ce genre de personne puisse avoir un permis de séjour, la possibilité de vivre dans nos murs et de déposer son argent tranquillement, en ternissant l’image de notre ville et de notre pays. Je ne vous parlerai pas ici des forfaits fiscaux, mais j’imagine que plein de gens auront envie d’en parler...

Pour ma part, je n’ai rien à dire de plus. Nous souhaitons renvoyer au Conseil administratif cette motion, qui est une déclaration d’amour pour Genève!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-996 est acceptée par 40 oui contre 17 non.

Mis aux voix, le débat accéléré est accepté sans opposition (56 oui et 2 abstentions).

M. Adrien Genecand (LR). En préambule, j'aimerais m'adresser au groupe Ensemble à gauche: vos demandes d'urgence et celles de votre magistrat commencent à être fatigantes! Mesdames et Messieurs, pourriez-vous vous arranger, en caucus, pour que nous puissions suivre l'ordre du jour normalement? Ce serait sympa! Cela nous éviterait l'éternel débat de fin de soirée où votre magistrat vient nous expliquer qu'il faut absolument voter tel ou tel projet que nous n'avons pas eu le temps de traiter, précisément à cause de vos urgences! Si vous pouviez trouver une solution, cela nous arrangerait...

S'agissant de la motion M-996, nous n'avons aucune compétence en la matière. Si au moins la villa en question était située sur notre commune, mais elle ne l'est même pas... Enfin, si vous voulez brasser de l'air, tant pis! Pour notre part, nous refuserons cette motion.

M^{me} Marie Gobits (S). Chers collègues, je tiens d'abord à remercier M^{me} Salika Wenger pour cette motion, car je suis très sensible à ce type de sujet. Je suis bien placée pour savoir que beaucoup de dictateurs qui pillent leur pays et qui maltraitent leur peuple viennent en Suisse pour mettre à l'abri l'argent qui appartient à leur peuple.

Contrairement à ce que disait tout à l'heure mon collègue M. Bennaim, il ne s'agit pas d'aller dans ces pays-là pour leur apprendre la démocratie ou leur dire ce qu'ils doivent faire. Il ne s'agit pas de s'occuper des problèmes qui se passent ailleurs, mais bien de s'indigner de ce que font les autorités genevoises, voire suisses, en octroyant des permis de séjour à ces personnes. Voilà de quoi il s'agit dans cette motion.

On a aussi dit que le Conseil municipal n'avait pas autorité pour s'occuper de ces problèmes-là, que c'était plutôt une affaire du Canton ou de la Confédération, mais la motion de M^{me} Salika Wenger vise justement à interpeller nos autorités par rapport à ce qu'elles font! Il ne s'agit pas de faire le travail à leur place, mais de leur dire, puisqu'elles ne font justement pas leur travail, que cela ne va pas.

Je vous rappelle, chers collègues, que Genève est une ville internationale et la ville des droits de l'homme. Je pense que vous avez tous voyagé: quand on parle de Genève à l'étranger, on parle de la Genève internationale, d'une ville qui respecte les droits de l'homme et de la Suisse comme un pays neutre. Que Genève accueille des dictateurs et leur famille comme résidents sur son territoire, cela

ne va pas. Car, en faisant cela, le message que nous envoyons aux dictateurs du monde entier, c'est qu'ils peuvent piller leurs pays et massacrer leurs populations.

Nous ne sommes pas d'accord avec cela. Chers collègues, Genève étant la ville des droits de l'homme, la ville qui respecte la démocratie, il s'agit, non pas d'aller dans ces pays pour même apprendre la démocratie, mais d'insister sur le respect des droits de l'homme. Pour cela, il faudrait que les autorités mettent un veto à l'installation à Genève de ces dictateurs. Il s'agit de dire à ces chefs d'Etat et à ces gouvernements que, tant qu'ils ne respecteront pas les droits de l'homme dans leur pays, ils ne sont pas les bienvenus. Voilà pourquoi je soutiens la motion de M^{me} Salika Wenger, que je vous remercie de renvoyer au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Gauthier (EàG). Chères et chers collègues, cette motion est à mes yeux d'une importance capitale. J'ai eu la chance de travailler pendant onze ans dans une organisation humanitaire internationale et j'ai été en mission principalement dans les pays de ce qu'on a appelé longtemps le bloc de l'Est. J'ai donc assisté concrètement, physiquement, sur place, à la dislocation de l'ancienne URSS et de ses pays satellites.

Il faut bien se rendre compte que cette dislocation, n'en déplaie à certains qui s'en réjouissent du point de vue économique, a ouvert la voie à l'émergence de dictatures dont on ne peut même pas imaginer la violence... (*Remarque.*) Monsieur, avez-vous entendu parler de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la chute du mur de Berlin? C'est le sujet, on ne parle pas du Genève Hockey Club! (*Rires.*)

Ces pays sont aujourd'hui, pour certains, dirigés par des dictatures dont la violence est absolument inouïe. J'y ai été particulièrement sensibilisé lorsque ma collègue Salika Wenger m'a alerté sur la question du Kazakhstan. Comme l'a expliqué un peu plus tôt M. Chevolet, j'ai consulté les sites vidéo, Youtube, Dailymotion, et, comme tous ceux qui ont regardé ces images, j'ai été sidéré par la répression ultraviolente qui a cours dans ces pays. Vous me direz que nous sommes à Genève, au Conseil municipal, que nous ne devrions pas nous attacher à ces questions, mais j'aimerais quand même vous rappeler à toutes et tous que, régulièrement, on ressasse la Genève internationale, comme une sorte de mantra, qu'on se gargarise d'appartenir à cette Genève dite internationale. Alors, sommes-nous schizophrènes ou sommes-nous d'une seule pièce? Je le dis en m'excusant auprès des schizophrènes, qui souffrent effectivement d'une maladie grave...

Nous ne pouvons pas, d'un côté, nous gargariser de la Genève internationale et, de l'autre côté, rester les bras croisés face aux choses absolument monstrueuses qui se passent et qui ont des implications dans notre propre canton. L'objectif de

cette motion n'est pas de faire du Conseil municipal une petite Organisation des Nations Unies. Je crois que nous l'avons tous compris. Ceux qui ne l'ont pas compris devraient relire le texte de la motion. L'objectif est d'adresser une invite claire, voire comminatoire, à notre Conseil administratif, pour qu'il intervienne de la façon la plus ferme auprès de l'autorité immédiatement supérieure qui est le Conseil d'Etat, et que ce dernier intervienne au niveau immédiatement supérieur qui est le niveau fédéral, afin que cette complaisance inacceptable envers des dictatures sanguinaires cesse.

Il ne s'agit pas de savoir si telle ou telle opération immobilière est légale ou pas. Il s'agit de rompre avec cette dualité: d'un côté, nous sommes fiers d'appartenir à la Genève internationale, à juste titre, et de l'autre nous ne faisons rien quand l'esprit d'Henry Dunant est violé, bafoué, foulé aux pieds. Voilà ce que je voulais vous dire ce soir. Nous pensons qu'il faut absolument soutenir cette motion et j'attends bien que vous la votiez. (*Applaudissements.*)

M. Michel Chevolet (DC). Très chers collègues, il est vrai que ce genre de motion est discutable. Doit-on parler de ce genre de sujet au sein de cette honorable assemblée? En l'occurrence, c'est l'actualité qui m'a alerté il y a deux semaines, lorsque j'ai lu la une du *Matin Dimanche*. J'ai appris dans ce journal que la fille du président Nazarbayev avait non seulement un permis de résidence, mais aussi un permis de travail, qui apparemment semble absolument bidon. Cette dame multimilliardaire, qui s'est achetée une maison à 70 millions de francs à Collonge-Bellerive, a-t-elle des raisons de travailler? Il y a là de quoi s'interroger sur la légalité de ce que nous faisons ici, dans la cité du bout du lac.

Cette cité du bout du lac, vous l'aimez, je l'aime aussi, et il y a là une symbolique importante. A Lausanne ou à Annemasse, on n'aurait peut-être pas ce genre de discussion. Mais, dans la ville internationale qu'est Genève, on ne peut pas rester silencieux lorsqu'on donne un permis de travail, qu'on permet des transactions immobilières qui vont contre la loi Koller, en fermant les yeux sur ce qui se passe au Kazakhstan.

Mesdames et Messieurs, je ne sais pas si vous avez reçu la vidéo que Salika Wenger m'a envoyée: l'armée a tiré sur les gens, lors d'une grève de mineurs qui portaient des banderoles, les soldats les ont tués à la kalachnikov... Voilà pour quoi nous devons, à notre niveau, essayer d'agir.

J'ai été très sensible aux arguments de ma préopinante socialiste tout à l'heure, parce que moi aussi je viens d'un pays qui a connu la dictature militaire, c'est-à-dire l'Argentine. Madame la présidente, vous transmettez à M. Genecand que les fonds de la présidente et des membres du gouvernement argentin sont ici, dans nos coffres! Et pendant ce temps, mon pays manque d'argent pour construire des auto-

routes, des infrastructures. Je connais des personnes, que l'on subventionne à travers une fondation, qui font quasiment 25 km en autocar pour amener leurs enfants à l'école. C'est dire qu'il est juste de dénoncer une fois pour toutes cet argent sale, cet argent issu de la corruption, de la violence et de la mort. Et le Parti démocrate-chrétien, qui est non seulement centriste mais aussi humaniste, veut le faire.

La droite devrait comprendre cela. Il suffit de regarder ce qui se passe avec la banque Wegelin, avec les grandes banques aujourd'hui: elles sont acculées parce que tout le monde en a assez que l'argent sale du monde soit dans nos banques. Quand nos banques seront *clean*, il n'y aura plus de problème et nous pourrions dire orgueilleusement que nous sommes non seulement un pays riche, mais aussi un pays social et humaniste, que nous n'accueillons plus l'argent de la mafia mondiale. Je demande au Conseil administratif de dire à ces gens qu'on ne les veut pas chez nous, une fois pour toutes! (*Applaudissements.*)

La présidente. Le prochain orateur inscrit est M. Gary Bennaim. Si je ne m'abuse, le bureau n'a pas été informé que M. Genecand aurait quitté le Parti libéral-radical... En conséquence de quoi, comme nous sommes en débat accéléré, Monsieur Bennaim, je ne peux pas vous donner la parole, le Parti libéral-radical s'étant déjà exprimé. La parole est à M. Pascal Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce type de motion est toujours un peu délicat et on peut s'étonner que le Conseil municipal veuille se faire le gérant du monde. Certes, il y a des exactions intolérables au Kazakhstan, mais comme en Syrie et dans bien d'autres pays au monde... (*Brouhaha.*) Alors, doit-on faire des motions pour tous les pays qui sont en train de subir ces horreurs? Devons-nous débattre de cela?

Nous devrions peut-être débattre une fois pour toutes et dire non à toutes les dictatures, à celle du Kazakhstan, à celle de la Syrie, j'en passe et des meilleures. Durant les législatures à venir, nous entendrons probablement parler d'autres dictatures, nous regarderons ce qui se passe depuis notre siège, et nous nous indignons. S'agissant du Kazakhstan, il s'y passe des choses dégueulasses, mais je n'ai pas entendu, dans ce plénum, quelqu'un s'indigner contre l'emprisonnement de M^{me} Timochenko, l'égérie de la Révolution orange en Ukraine. Elle a été emprisonnée et elle subit maintenant une peine de prison excessive pour de prétendus non-paiements de taxes immobilières. Alors, devons-nous nous lever tous ensemble et voter cette motion parce qu'une personne a entendu parler du Kazakhstan? Je comprends qu'on s'indigne, mais soyons équitables et faisons-le pour toutes les injustices!

Aujourd'hui, on dépose cette motion, parce que la fille du président a acheté une maison à Anières. Mais je vous rappelle que c'est notre Canton qui a accordé

l'autorisation d'acquisition, par l'intermédiaire du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, et le permis de travail, par l'intermédiaire du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement. Et vous avez élu ces gens qui sont au gouvernement, Mesdames et Messieurs.

Certains d'entre vous parleront peut-être de corruption passive, car il est vrai que, sur une transaction de 74 millions de francs, une belle manne tombe dans les caisses de l'Etat. Le Parti libéral-radical pourra peut-être m'aider un petit peu: est-ce 30 millions? 20 millions? En tout cas, je crois que c'est un bon pactole pour l'Etat, et on peut effectivement considérer ça comme un peu de la corruption passive...

Enfin, je poserai une question existentielle: cette dame qui bénéficie des millions de son papa est-elle responsable des massacres dans son pays? Puisqu'elle est ici, elle ne peut pas les avoir provoqués là-bas... Tout cela pour dire qu'à mon avis le Conseil municipal ne peut pas gérer le monde. Je comprends l'indignation, je vous remercie, Madame Wenger, d'avoir soulevé la question, mais c'est là un très long débat.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'allongerai pas. Comme d'habitude, nous ferons droit à votre demande. Je partage l'essentiel des préoccupations des motionnaires, mais je voudrais relever, comme M. Pagan hier – je vous renvoie à un excellent article du *Courrier* – que nous sommes dans une situation extrêmement délicate. Le Conseil fédéral et les Chambres ont réussi à se mettre d'accord sur des procédures qui sont efficaces en ce qui concerne le blanchiment d'argent dans les banques. Malheureusement, ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord en ce qui concerne le blanchiment dans l'immobilier. Il y a eu un va-et-vient entre le Conseil fédéral et les Chambres qui n'a pas abouti, et nous sommes actuellement face à un vide juridique extrêmement grave.

Mesdames et Messieurs, j'invite toutes celles et tous ceux qui ont des représentants aux Chambres fédérales à y mettre un terme, parce que, du point de vue de notre politique au sein des nations, nous sommes dans une situation extrêmement délicate. C'est une bombe à retardement et je souhaite vraiment que les parlementaires fédéraux s'activent pour mettre un terme à ce vide.

La présidente. Nous allons passer au vote. J'ai cru comprendre de la part des auteurs de la motion qu'ils demandaient un renvoi au Conseil administratif...

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 44 oui contre 10 non (4 absentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- condamner fermement ce régime;
- interpeller les autorités tant cantonales que fédérales sur ces graves atteintes aux droits humains;
- s’informer sur les raisons de l’octroi d’un forfait fiscal à cette famille résidant à Genève et directement concernée par les exactions du gouvernement kazakh;
- dénoncer les facilités accordées à ce régime dans notre ville et dans notre canton.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue d'/de:

- un échange sans soulte entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève de la parcelle N° 1362, feuille 7 de la commune de Chêne-Bougeries, sise route de Vandœuvres 4/Grabelle, contenant 17 430 m², propriété de la Ville de Genève, contre les futures parcelles 4523 et 4524, feuille 23 de la commune de Chêne-Bourg, sises quartier Petit-Bel-Air, contenant respectivement 15 154 m² et 2276 m², soit un total de 17 430 m², propriété de l'Etat de Genève;
- la cession gratuite par l'Etat de Genève à la Ville de Genève d'une surface d'environ 1200 m² à détacher de la parcelle 5356, feuille 41 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin William-Lescaze, propriété de l'Etat de Genève;
- l'ouverture d'un crédit de 812 000 francs, porté à 828 240 francs, destiné à la prise en charge de 50% de la plus-value entre le coût du terrain en gazon naturel et le coût du terrain en gazon synthétique ainsi que la construction et l'éclairage d'une zone d'échauffement (PR-839 A)¹.

Rapport de M. Mathias Buschbeck.

La commission des finances s'est réunie le mercredi 1^{er} décembre 2010, le mercredi 12 janvier 2011, le mercredi 26 janvier 2011, le mardi 1^{er} février 2011, le mercredi 6 avril et le mardi 6 septembre 2011 sous les présidences de MM. Robert Pattaroni et Olivier Fiumelli. L'objet ayant été traité sur deux législatures, votre serviteur n'a pas suivi la fin des travaux et s'en est remis aux notes de séances et aux remarques de ses collègues. Que M^{me} Sandrine Vuilleumier, qui a assuré la prise de ces notes, soit remerciée pour son remarquable travail, tout comme M^{me} Frédérique Perler-Isaaz pour ses compléments d'information.

Préambule

En date du 8 mars 2006, le Conseil administratif confirmait au Conseil d'Etat l'accord de principe de transférer le terrain sportif des Fourches sur le site de Mirany (Belle Idée). Ce qui permettrait, en particulier, la construction d'un établissement scolaire sur le site des Fourches par l'Etat de Genève.

Le Conseil administratif demandait un échange foncier m² contre m², ainsi que la reconstruction de l'ensemble des installations nécessaires à la pratique du

¹ «Mémorial 168^e année»: Proposition, 3273. «Mémorial 169^e année»: Motion d'ordonnancement, 4660.

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

football aux frais de l'Etat de Genève. Il demandait, par ailleurs, que l'Etat de Genève mette un terrain à disposition pour le modélisme en un lieu où les nuisances sonores peuvent être admises.

Le Conseil d'Etat, en date du 26 avril 2006, confirmait que l'Etat de Genève prendrait bien en charge les coûts du transfert du terrain de football aux normes de la 2^e ligue et des constructions inhérentes et informait du lancement d'une étude.

L'étude de faisabilité réalisée par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) en mai 2007 sur l'emplacement retenu pour la réalisation des terrains de sports valide les options d'aménagement proposées dans le schéma directeur.

Séance du 1^{er} décembre 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de collaborateurs/trices

La commission est informée de l'état d'avancement du dossier. L'Etat va prendre en charge la reconstruction du stade de football qui sera démolie et remplacé par le collège. Il s'agit d'un échange sans soulte (sans compensation financière) de 17 434 m². Le nouveau stade comprendra un terrain de football en synthétique éclairé, une zone d'échauffement, des bâtiments comprenant des vestiaires, une infirmerie, une buvette avec terrasse ainsi qu'un parking. La demande de crédit de 812 000 francs se rapporte à la réalisation du terrain en synthétique et permet de prendre en charge 50% de la plus-value.

Le «deal» de 2006 prévoyait que l'Etat reloger les automodélistes, ce qu'il n'a pas fait. La Ville a donc négocié une contrepartie sous la forme d'une parcelle de 1200 m² qui est cédée gratuitement pour la réalisation d'une crèche et d'une salle de gymnastique près de l'école de Cayla. La Ville de Genève s'est engagée pour sa part à reloger les automodélistes au 8, chemin de la Verseuse à Vernier. La représentante de la Ville indique que les infrastructures ont été évaluées à 300 000 francs et que l'Etat prendra en charge les frais inhérents à ce relogement. Une demande d'autorisation de construire dans ce sens sera déposée prochainement par la Ville de Genève auprès du DCTI.

Un commissaire UDC s'inquiète de la distance séparant le futur stade des transports publics, notamment de la ligne 12.

Une représentante d'AGT lui répond que les jeunes n'ont qu'à y aller à pied.

La représentante de la Ville de Genève fait remarquer que le bus 9 ne passe pas loin et circule à une bonne fréquence.

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

Le commissaire UDC, originaire de Vernier, est choqué qu'on se serve de cette commune comme d'une poubelle. Il demande si les autorités de la commune sont au moins informées de l'arrivée de ces automodélistes.

Le magistrat répond que ce terrain est au fond de la presqu'île d'Aire, juste avant la station d'épuration et considère ce lieu comme approprié.

Un commissaire Vert a l'impression que la Ville de Genève se sert des terrains qu'elle a en nombre, pour des raisons historiques, à Vernier pour y localiser toutes les activités qu'elle ne veut pas sur son territoire et que cela n'est pas très respectueux pour la commune de Vernier. Il redemande si les autorités verniolanes ont été contactées à propos de ce dépôt prochain d'autorisation de construire.

Le magistrat répond que non, mais que la construction du collège est importante. Il est bien entendu prêt, si la commission le souhaite, à contacter ses homologues de Vernier.

Une commissaire socialiste demande pourquoi les 2% pour le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) n'ont pas été calculés. Une réponse lui sera fournie par écrit.

Après le départ des auditionnés, les Verts indiquent qu'ils aimeraient auditionner les autorités de Vernier.

Un commissaire AGT peut comprendre ce point de vue, mais estime que ce n'est pas au Conseil municipal de contacter les autorités de Vernier, mais au Conseil administratif.

Un commissaire UDC se contenterait d'un courrier du Conseil administratif de Vernier car une audition pourrait offrir une voie royale à M. Cerrutti.

Au vote, la proposition d'audition des autorités de Vernier est refusée par 12 non (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 2 AGT) et 2 oui (Ve).

Le président soumet ensuite, une première fois, au vote le projet d'arrêté PR-839. Il est accepté par 12 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 2 AGT) et 2 abstentions (Ve).

Séance du 12 janvier 2011

Réception des réponses

La commune de Vernier a vivement réagi à la volonté du Conseil administratif de la Ville de Genève d'implanter une piste d'automodélisme sur son territoire. Le magistrat s'est engagé à rencontrer les autorités verniolanes.

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

Le rapporteur propose que l'on attende le résultat des discussions avant qu'il ne rende son rapport. Le président adressera un courrier dans ce sens au Conseil administratif.

La commission attend en outre une réponse définitive concernant le FMAC.

Séance du 26 janvier 2011

Nouvelle audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de collaborateurs/trices

Concernant le FMAC, la commission est informée qu'au moment où le crédit sera voté, la Ville de Genève ne sera pas propriétaire de l'installation. Une interprétation littérale du règlement permet de penser qu'il ne s'applique pas dans ce cas-là et qu'il ne faut donc pas prévoir les 2% pour le FMAC.

Un commissaire socialiste trouve cette interprétation tirée par les cheveux, mais en prend acte.

Concernant la piste d'automodélisme, le magistrat a rencontré les autorités de Vernier et s'est excusé de la méthode cavalière employée par la Ville de Genève. Plusieurs ébauches de solution sont évoquées, notamment la fusion des deux clubs d'automodélisme existants et leur installation sur la piste existante dans la zone industrielle Zimeysa.

Un commissaire Vert demande si l'attente de relocalisation de cette piste bloque l'ensemble du projet. On lui répond que, théoriquement, oui, mais que le Conseil municipal peut très bien voter cette proposition et laisser le Conseil administratif trouver une solution pour l'automodélisme, l'accord avec l'Etat ne précisant pas où la piste devrait être reconstruite.

Le magistrat précise que le projet de l'implanter au chemin de la Verseuse est abandonné.

Il est aussi rappelé que si l'on revenait sur l'accord conclu avec l'Etat, tout l'équilibre de la proposition s'en trouverait modifié.

Séance du 1^{er} février 2011

Discussion et vote

Note du rapporteur: L'intitulé de l'ordre du jour semble avoir induit en erreur la commission, puisque le vote a déjà eu lieu le 1^{er} décembre.

Un représentant socialiste estime que si l'on vote ce soir on court le risque que le Conseil administratif laisse aller les choses. Il ajoute qu'en maintenant

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

cette suspension, on maintient la pression sur le Conseil administratif, ce qui est infiniment salulaire.

Un commissaire Vert ajoute qu'il est dur de donner son feu vert à un accord incomplet.

Une élue AGT déclare que sa priorité n'est pas de savoir où on va reloger le centre d'automodélisme, mais d'acquérir des terrains et de construire.

Une commissaire socialiste répond qu'on n'est pas en train d'acquérir des terrains mais de faire des tractations avec l'Etat pour échanger des terrains et construire un stade. Elle rappelle que la recherche de nouveaux lieux pour l'automodélisme bloquerait a priori le projet et considère qu'aller de l'avant dans ces conditions constitue un risque. Elle estime qu'on ne va pas à l'encontre du Conseil administratif, mais qu'au contraire on le soutient. Elle rappelle que c'est au Conseil d'Etat de trouver un lieu en concertation avec les communes et qu'il est demandeur dans ce projet.

La commission refuse de voter ce soir par 10 non (1 UDC, 2 L, 1 R, 3 S, 3 Ve) et 3 oui (2 AGT, 1 DC).

Séance du 6 avril 2011

Discussion et vote éventuel

L'administration nous informe qu'il n'y a pas eu d'avancée notable, compte tenu de la difficulté de trouver un lieu adéquat à la piste d'automodélisme.

Séance du 6 septembre 2011

Discussion et vote éventuel

Le magistrat rappelle que cette affaire est bloquée depuis des mois parce que l'on n'arrive pas à trouver une solution pour les 50 automodélistes qu'il faut reloger. Il rappelle que c'est une responsabilité contractuelle de l'Etat. Il annonce que M. Mark Muller a fait parvenir une lettre aux modélistes et à la commune de Vernier durant l'été. Il transmettra le courrier à la commission. Il estime qu'il n'est pas possible de continuer à tout bloquer pour seulement 50 personnes.

Un représentant socialiste acquiesce: l'intérêt public doit primer.

Le magistrat précise que la Ville de Genève a fait sa part en mettant à disposition un terrain. C'est désormais à l'Etat de faire la sienne, en lui mettant à disposition le terrain promis à Chêne-Bourg, pour y construire le terrain de foot. La commune de Chêne-Bourg pour l'instant s'y oppose et le Canton devra passer en force.

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

Un représentant du MCG s'étonne qu'on ne trouve pas un terrain de 22 m sur 44 m sur le canton pour y installer cette piste d'automodélisme. Un collègue du même parti suggère de construire cette piste à Annemasse et annonce qu'il s'oppose à la création d'une zone sportive alors que le canton en regorge.

Un commissaire UDC rappelle que la commission doit voter ou non la proposition et ne pas se mêler de la petite cuisine du Conseil administratif.

Après le départ du magistrat, l'élu DC demande que l'on vote sur ce dossier qui a trop traîné.

Le représentant du PLR rappelle que l'on peut voter rapidement mais que le projet n'en sera pas moins bloqué tant que le terrain à Chêne-Bourg ne sera pas déclassé.

L'UDC et EàG estiment que la question n'est pas la localisation d'une piste d'automodélisme mais la construction, devenue urgente, d'une école.

Un commissaire du MCG refuse de tout mélanger. Il n'est ici question que d'un échange de parcelles et de déclassement, pas de la construction d'une école.

Un élu socialiste rappelle néanmoins que cet échange rend possible la réalisation de l'école.

Un commissaire LR refuse de culpabiliser et rappelle que si l'Etat l'avait souhaité, il aurait pu acheter le terrain, voire exproprier, pour réaliser cette école.

Les Verts, soutenus en cela par le PLR, demandent de voter après avoir reçu le courrier adressé par M. Mark Muller.

Au vote, la proposition de voter sans attendre est acceptée par 8 oui (2 EàG, 3 S, 1 DC, 2 UDC) et 7 non (2 Ve, 2 MCG, 3 LR).

Le PLR propose un amendement:

«Art. 7. – La présente délibération est soumise à l'approbation préalable du projet de modification des limites de zone MZ29733.»

Le Parti socialiste déclare que cela veut dire que le projet est bloqué.

Le proposant déclare que cela signifie que l'échange se réalise à l'instant où le déclassement est effectif, et pas avant.

Au vote, l'amendement est accepté par 8 oui (1 DC, 2 MCG, 3 LR, 2 UDC), 5 non (3 S, 2 EàG) et 2 abstentions (Ve).

Le projet de délibération PR-839, ainsi amendé, est ensuite accepté, pour la deuxième fois, par 6 oui (1 DC, 3 LR, 2 UDC), 1 non (MCG) et 8 abstentions (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 MCG).

Note du rapporteur: le courrier de M. Mark Muller est parvenu au rapporteur le 15 décembre, le rapport a été rendu dans la foulée.

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – L'accord intervenu entre le Conseil administratif et l'Etat de Genève en vue d'un échange sans soulte de la parcelle N° 1362, feuille 7 de la commune de Chêne-Bougeries, sise route de Vandœuvres 4/Gradelle, contenant 17 430 m², propriété de la Ville de Genève, et les futures parcelles N^{os} 4523 et 4524, feuille 23 de la commune de Chêne-Bourg, contenant respectivement 15 154 m² et 2276 m², soit un total de 17 430 m², sise quartier Petit-Bel-Air, propriété de l'Etat de Genève, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – L'accord intervenu entre le Conseil administratif et l'Etat de Genève en vue de la cession gratuite, par l'Etat de Genève à la Ville de Genève d'environ 1200 m² de terrain à détacher de la parcelle N° 5356 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin William-Lescaze 8 (cycle de Cayla), est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique dès que la Ville de Genève sera en mesure d'arrêter un périmètre d'intervention.

Art. 3. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 812 000 francs destiné à la prise en charge de 50% de la plus-value entre le coût du terrain en gazon naturel et le coût du terrain en gazon synthétique ainsi que la construction et l'éclairage d'une zone d'échauffement.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 3 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 812 000 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 3 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier, modifier toutes servitudes nécessaires aux opérations susvisées.

Art. 7. – La présente délibération est soumise à l'approbation préalable du projet de modification des limites de zone MZ29 733.

4676

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2012 (soir)

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

Secrétariat général

Tél. +41 (0)22 306 06 10

Fax +41 (0)22 306 06 11

Bus 6, 19, 28, arrêt Vernier-Ecole

Bus 54, arrêt Vernier-Marché

Ville de Genève

Monsieur Rémy PAGANI

Conseiller administratif

Rue de la Croix-Rouge 4

1211 Genève 3

V/réf :

N/réf : PLE/mha/022.3

Vernier, le 6 décembre 2010

Concerne : Parcelle 748 – Chemin de la Verseuse 8 – Piste d'automodélisme

Monsieur le Conseiller administratif,
Cher Collègue,

C'est avec une certaine stupeur que nous avons pris connaissance de la proposition PR 839 de votre Conseil administratif du 10 novembre 2010 relative à un échange de parcelles entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève.

Les échanges de parcelles proprement dits ne concernent en rien la Ville de Vernier. Toutefois, dans l'exposé des motifs, en sa page 3, il est précisé que *« l'Etat n'ayant trouvé aucune solution pour la piste d'automodélisme, la Ville de Genève a proposé d'utiliser une de ses parcelles à Vernier. Il s'agit de la parcelle 748 (...), sise chemin de la Verseuse 8 »*.

Je ne vous cacherais pas que nous sommes particulièrement surpris de trouver cette proposition dans le cadre de la PR 839 sans qu'aucune concertation ou prise de contact préalable avec Vernier n'ait été envisagée par la Ville de Genève.

Le transfert d'une piste d'automodélisme n'est pas sans conséquence en matière de nuisances diverses (bruit, circulation) sur l'environnement immédiat et une discussion avec les autorités de Vernier aurait été courtoise.

Cette proposition est d'autant plus incompréhensible que, récemment, la Ville de Vernier a interpellé la Ville de Genève quant au maintien des roulottes du collectif ex-Haro sur cette parcelle et que la réponse de la Ville a été qu'elle entendait poursuivre cette mise à disposition, n'ayant pas trouvé de solution alternative pour le village de roulottes.

Nous vous rappelons que nous sommes intervenus plusieurs fois pour relever le caractère illégal de cette occupation, non conforme au régime de la zone. L'installation d'une piste d'automodélisme sur cette parcelle contrevient tout autant aux dispositions relatives aux zones industrielles. Il apparaît donc que la proposition faite par la Ville de Genève, dans l'exposé des motifs de sa proposition PR 839, soit tout simplement irréalisable.

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

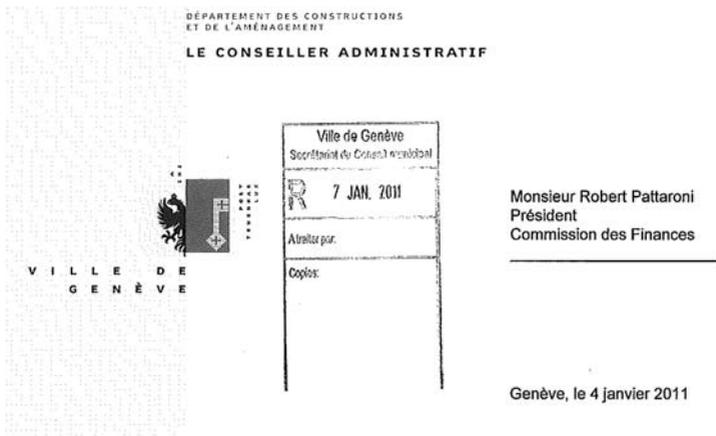
Ville de Genève, Monsieur Rémy PAGANI, Conseiller administratif
6 décembre 2010

En conséquence de quoi, nous vous demandons de bien vouloir surseoir à toute demande d'autorisation de construire d'une piste de modélisme sur cette parcelle et de bien vouloir organiser une rencontre avec le Conseil administratif de la Ville de Vernier pour discuter de cette question.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller administratif, cher Collègue, à l'expression de nos sentiments distingués.

Thierry APOTHELOZ
Maire

Copie à Madame Sandrine SALERNO, Maire de la Ville de Genève, et à la commission des finances de la Ville de Genève

**Objet****Audit en Commission des finances du 01.12.2010**

Monsieur le Président,

Suite à mon audit du 1er décembre 2010, je vous transmets par écrit les compléments demandés concernant plusieurs propositions que vous avez examinées.

PR 796 – Acquisition du sentier des Saules

Lors de la présentation, il a été demandé si du fait que la Ville de Genève entretenait et nettoyait le chemin depuis des années, il pouvait être considéré qu'il appartienne doré et déjà à la Commune. La prescription acquisitive qui permet d'accéder à la propriété par « possession » ne s'applique qu'aux choses mobilières. Pour l'immobilier, le fait que Genève Tourisme soit inscrit comme propriétaire au Registre foncier fait foi. La prescription acquisitive ne peut donc pas être invoquée.

PR 803 – Octroi de servitude à la Ciguë, rue du Pont d'Arve 23

L'immeuble réalisé par la Ciguë comprend des appartements en duplex qui incluent à l'étage du bas cuisine, salle de bain et chambre ce qui les rend accessibles, du moins partiellement, pour des personnes à mobilité réduite.

PR 828 – Modification de servitude, rue Jean-Jacquet 15

La toiture du projet sera végétalisée, selon autorisation de construire DD 103'179.

La coupe jointe montre l'interface entre le nouveau bâtiment et les immeubles existants.

Les compensations proposées par la Régie Zimmermann SA concernent différents emplacements, comme le précise le courrier de M. Spironelli.

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

PR 839 – Echange Fourches Belle Idée

Concernant la contribution au FMAC, un amendement pourra être proposé à la Commission en janvier, si toutefois cette demande s'avère compatible avec l'arrêté du CM du 16 décembre 2008, ce que nous sommes encore en train de vérifier. Il s'agit ici en effet d'un cas particulier, s'agissant d'un montant versé à l'Etat.

Concernant l'implantation des automodélistes au chemin de la Verseuse à Vernier, j'ai fixé une réunion en janvier 2011 à mon bureau avec un représentant de la commune de Vernier afin de traiter ce point.

Nous ne manquerons pas de vous informer de l'issue donnée à ce problème.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



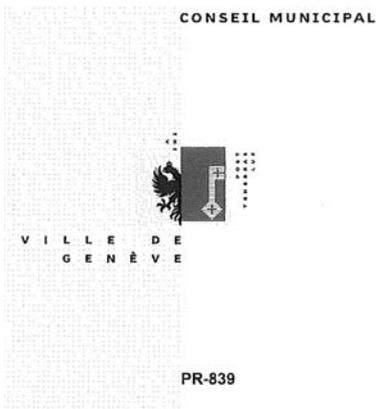
Rémy Pagani

Annexes : **PR 839** :

Arrêté des Registres du CM du 16.12.08 relatif au FMAC

PR 828 :

- Courrier de DS Atelier du 12.12.10
- 4 plans
- Courrier de la Ville à la Régie Zimmermann SA du 04.09.09
- Préavis Ville du 25.02.10



Monsieur Rémy PAGANI
Conseiller administratif
Département des constructions et de
l'aménagement

Genève, le 2 février 2011

Monsieur le Conseiller administratif,

A la suite de votre présentation de cette proposition mercredi 26 janvier 2011, la commission des finances a entrepris son examen dans sa séance du mardi 1^{er} février 2011.

Tout en considérant que cette proposition était certes d'un grand intérêt pour la Ville de Genève, la commission a estimé qu'il n'était pas judicieux de prendre position avant d'avoir connaissance de votre part de la solution qui aura été trouvée pour l'installation de la piste d'automodélisme, avec l'acceptation écrite du ou des club-s d'automodélisme concerné-s et de la commune qui aura accepté l'installation de cette piste.

En espérant que vous serez en mesure de nous répondre dans les meilleurs délais, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller administratif, l'expression de ma considération distinguée.

Robert Pattaroni
Président de la commission des finances

Séance CA du 29.6.2011

M. Pagani
 Mme Charollais
 M. Macherei
 Dossier

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD
 RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
 CASE POSTALE 3983
 CH-1211 GENÈVE 3
 T +41(0)22 418 29 00
 F +41(0)22 418 29 01
 WWW.VILLE-GE.CH



Conseil d'Etat de la République et canton
 de Genève
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
 Case postale 3964
 1211 Genève 3

Genève, le 29 juin 2011

**Echange foncier et transfert du stade de Frontenex à Belle-Idée, pour la construction
 du Collège de Frontenex**

Monsieur le Président,
 Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le 10 novembre 2010, le Conseil administratif a soumis au Conseil municipal une proposition (PR-839) concernant les échanges fonciers et une demande de crédit permettant le transfert du stade de Frontenex à Belle Idée, en vue de la réalisation du Collège de Frontenex.

Cette proposition vise à conclure les accords discutés de longue date entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat pour la mise en œuvre de ce projet, pour lequel l'Etat est demandeur et auquel nous avons consenti, sachant toutefois que la situation future du terrain de football à Belle-Idée présenterait des inconvénients de fonctionnement, du fait de sa position excentrée.

La proposition a été renvoyée à la Commission des finances du Conseil municipal, qui ne l'a toujours pas votée, considérant que des problèmes subsistent et demandant qu'ils soient préalablement résolus.

Il s'agit des problèmes suivants :

1. Concernant le relogement de la piste d'automodélisme

L'Etat de Genève s'est engagé, vis-à-vis de la Ville de Genève, à trouver un site de substitution, celui de Belle-Idée à Chêne-Bourg n'étant pas compatible avec la proximité du centre hospitalier de Belle-Idée. Cet engagement de l'Etat figure d'ailleurs dans le projet de Loi pour le financement du Collège soumis au Grand Conseil.

La Ville de Genève n'ayant reçu aucune proposition de la part de l'Etat et dans le souci de voir ce dossier évoluer, a proposé d'utiliser une de ses propres parcelles à Vernier, sise chemin de la Verseuse 8, propriété de la Ville de Genève. Cette solution, qui figure dans la PR-839, a été refusée par la Commune de Vernier du fait des nuisances sonores émises par cette activité.

Force est donc de constater que la question du relogement des automodélistes n'est toujours pas résolue.

2. Concernant la modification de zones à Belle-Idée

Le projet de modification des limites de zones, MZ 29733, sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg en vue de la création d'une zone sportive est aujourd'hui contesté par la Commune de Chêne Bourg. Cette modification de zones est donc loin d'être en force. Sur ce point également, il faut donc constater que les conditions de faisabilité du transfert du terrain de football de Frontenex à Belle-Idée ne sont pas garanties à ce jour.

3. Concernant les aspects financiers

Au cours des discussions préalables, il avait été convenu que l'installation du terrain à Belle-Idée serait entièrement financée par l'Etat. Or, au cours des discussions techniques, il est vite apparu que, du fait de l'isolement de ce terrain qui ne bénéficie plus des synergies découlant de sa proximité actuelle avec les autres installations de Frontenex, il en résulte des coûts à assumer par la Ville de Genève, à hauteur d'environ Fr. 800'000.-. Ces coûts sont inclus dans la demande de crédit actuellement bloquée à la Commission des finances. Le financement complet de cet équipement n'est donc pas encore acquis.

En conclusion, il faut admettre que, globalement et du point de vue de la Ville de Genève, les conditions de cet échange se montrent aujourd'hui plus qu'incertaines. L'échange foncier n'est pas réalisé et la Ville est encore propriétaire du terrain de Frontenex.

Or, vos services sollicitent aujourd'hui la Ville de Genève pour signature, au titre de propriétaire, de la requête en autorisation que vous entendez déposer sous peu pour la réalisation du Collège.

Vous comprendrez qu'au vu des incertitudes existant sur ce dossier, la Ville de Genève est tout à fait réticente à donner une suite favorable à votre demande. En effet, nous considérons comme légitime que des efforts conséquents soient entrepris de votre part, en vue de garantir, pour la Ville de Genève, les conditions de cet échange telles que prévues au cours de nos discussions.

En conséquence, nous vous prions de charger les services de l'Etat concernés par les points cités plus haut d'entreprendre, dans le meilleurs délais et en concertation étroite avec les services de la Ville concernés par ce dossier, toutes les démarches utiles à résoudre les questions citées plus haut. Ce n'est en effet qu'à la lumière de faits concrets et de propositions convaincantes que nous pouvons espérer que la Commission des finances, puis le Conseil municipal donneront une suite favorable à ce dossier. A défaut, le terrain restera propriété de la Ville de Genève.

Espérant vivement que tout sera rapidement mis en oeuvre pour trouver des solutions et permettre la réalisation de ce Collège et restant dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

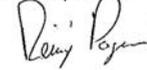
AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :



Jacques Moret

Le Vice-président :



Rémy Pagani

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des constructions et des technologies de l'information
Le Conseiller d'Etat

DCTI
Case postale 3880
1211 Genève 3

DEPT DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT	
Reçu	
26 JUN. 2011	
DES	
Original(s) remis(s) à :	RECEVÉ
Commentaires :	
<i>ORF par examen de cette proposition.</i>	
Copie(s) remis(s) à :	Commentaires :
<i>h/28 1.11</i> <i>+ projet de réponse</i>	

Monsieur Rémy PAGANI
Conseiller administratif chargé
du département des constructions et de
l'aménagement
Ville de Genève
4, rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 - GENEVE

Genève, le 25 juillet 2011

Concerne : PR 839 - échange sans soulte entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève
en vue de la construction d'un établissement postobligatoire et d'un P + R
à Frontenex - relocalisation de la piste d'automodélisme

Monsieur le Conseiller administratif,

En référence à l'objet cité en titre, vous trouverez sous ce pli copie de ma correspondance de ce jour au Conseil administratif de Vernier.

A lecture, vous constaterez que je propose une alternative à la proposition que nos administrations avaient présentée sur la parcelle 748 de Vernier, propriété de votre commune.

Je suis conscient que nos collaborateurs ont déjà en partie examiné cette opportunité mais me permets d'insister.

En tout état, je vous remercie de votre collaboration et, dans cet esprit, vous invite à signer les formulaires de requête en autorisation de construire afférente au futur établissement scolaire, l'office des bâtiments souhaitant pouvoir déposer ladite demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller administratif, à l'expression de mes sentiments distingués.

Mark Muller

Annexe : mentionnée



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département des constructions et des technologies de l'information
Le Conseiller d'Etat

DCTI
Case postale 3880
1211 Genève 3

CONSEIL ADMINISTRATIF
DE LA VILLE DE VERNIER
Mairie
Rue du Village 9
1214 VERNIER

N^o réf. : MM/OBA/PC/gp - aigle n°503391-2011
Dossier traité par : Pascal Choboz - tél. 022/546.60.60

Genève, le 25 juillet 2011

Concerne : Vernier - recherche d'une piste d'automodélisme en lieu et place de celle de Frontenex

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Faisant suite à plusieurs contacts que j'ai eus avec M. Thierry Apothéloz, je vous confirme que l'Etat de Genève est en négociation depuis maintenant de nombreux mois avec la Ville de Genève en vue de réaliser, à Frontenex, un établissement scolaire postobligatoire, projet dont l'importance est manifeste.

A cet effet, l'Etat de Genève s'est engagé auprès de la Ville de Genève à reconstruire les infrastructures sportives sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg.

Demeure la situation d'une piste d'automodélisme dont la Ville de Genève souhaite le relogement. Initialement, il avait été examiné la possibilité d'implanter ladite piste sur la parcelle 748 de votre commune, propriété de la Ville de Genève et sise 8, chemin de la Verseuse.

Toutefois, Monsieur Dominik Meyer, secrétaire général adjoint technique de votre commune, a informé mes collaborateurs en charge du dossier que le périmètre en question était sensible et que l'implantation d'une piste d'automodélisme à cet endroit apparaissait pour le moins délicate. Par ailleurs, selon les investigations effectuées, le respect des normes de bruit semble difficile.

Dès lors, soucieux de trouver une solution rapide et si possible consensuelle, l'attention de l'Etat de Genève a été attirée sur la parcelle, 3800, propriété de votre commune et sise en bordure du chemin de Morglas derrière votre centre sportif.

Il y a déjà là une piste d'automodélisme en terre battue que l'Etat pourrait cas échéant rénover. Il apparaît toutefois que, selon les premières recherches, les utilisateurs des deux pistes en cause poursuivent des objectifs différents eu égard au revêtement en terre battue et celui en circuit bitumé.

Je suggère néanmoins d'examiner les possibilités de réunir les deux pistes ou de les faire cohabiter sur le même périmètre.

A défaut, je vous demande si votre commune avait une autre alternative à suggérer.

En tous les cas, je vous remercie de l'attention portée à la présente et de vos observations.

Compte tenu de l'enjeu du dossier et de l'implication de la Ville de Genève, je me permets d'adresser une copie de la présente à Monsieur Rémy Pagani, conseiller administratif chargé des constructions et de l'aménagement.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et en vous réitérant par avance mes remerciements pour votre collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'expression de mes sentiments distingués.



Mark Muller

4686

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2012 (soir)

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires



Service de l'environnement
et de l'aménagement du territoire
Tél. +41 (0)22 306 07 53
Fax +41 (0)22 306 06 60

Département des constructions et des
technologies de l'information
Monsieur Mark MULLER
Conseiller d'Etat
Case postale 3880
1211 Genève 3

DCM - reçue le
- 4 AOÛT 2011
Dest. origine <input checked="" type="checkbox"/>
MM 504180-2011
Diffusion
OBA PG - PCH H.M.B.

V/réf : MM/OBA/PC/gp - aigle no 503391-2011
N/réf : DME/mha/022.3

Vernier, le 2 août 2011

Concerne : Vernier - recherche d'une piste d'automodélisme en lieu et place de celle de Frontenex

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Votre courrier du 25 courant relatif à l'objet sous référence m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

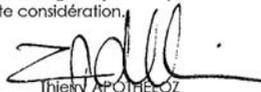
Il est effectivement exact que la parcelle 948 située sur notre commune, propriété de la Ville de Genève, était inadéquate pour la pratique de l'automodélisme. En effet, l'étude du SBPR du 14 juin 2011 a démontré des niveaux sonores inadaptés aux zones résidentielles situées à proximité du site.

Concernant l'alternative à étudier, à savoir la piste actuelle en terre battue en bordure du chemin de Morglas, cet emplacement ne peut pas être retenu car il est situé dans un périmètre classé en zone sportive et appelé à se développer. Cette position a d'ailleurs déjà été communiquée aux représentants de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève lors de la séance de travail du 1^{er} juillet 2011. Je précise en outre que je ne souhaite pas pérenniser l'implantation de pistes d'automodélisme à cet emplacement par la création d'une piste en bitume, compte tenu du caractère très provisoire de l'affectation actuelle.

Le développement de cette zone sportive évoqué plus haut est d'ailleurs engagé puisque nos services réalisent actuellement des halles de sports pour la pratique du badminton.

Enfin, j'ajoute qu'il a été évoqué avec le groupe de travail, lors de la dernière réunion, un site correspondant a priori à l'attente des utilisateurs située au chemin du Bois-Brûlé, à Chambésy, sur un site aéroportuaire.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de ma parfaite considération.


Thierry POTHÉOZ
Maire



Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

Premier débat

M. Denis Menoud (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, résituons cette parcelle: elle fait partie du grand domaine de l'asile psychiatrique de Bel-Air, sur lequel était et est installée une ferme, qui servait à la santé et à la rééducation mentale des aliénés. Le domaine de Bel-Air est un domaine agreste, pastoral, censé susciter la sérénité et avoir un effet bénéfique sur les patients. Si je le relève ici, c'est qu'on nous propose aujourd'hui l'échange d'une parcelle qui, de toute façon, doit rester à vocation agricole, puisque la commune de Chêne-Bourg s'oppose à la transformation de la parcelle que l'Etat nous donnerait sous prétexte de faire un centre sportif, alors que la région de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex est déjà extrêmement bien lotie.

L'argument qui était avancé par l'Etat de Genève était soi-disant – je dis bien soi-disant – de construire une école, alors que strictement rien n'est prévu pour l'instant. Que gagnerait la Ville de Genève dans cet échange? Eh bien, rien du tout! Elle perdrait des droits à bâtir importants, bien situés, contre un terrain agricole – pourquoi pas finalement? ce terrain pourrait convenir à l'entraînement des jeunes... En réalité, nous n'avons rien à y gagner. J'en veux pour preuve le fait que ce projet ait mis autant de mois à aboutir. Personne n'était convaincu, et le Conseil administratif le premier, si on lit la prose du magistrat.

On nous propose aussi un terrain de sport synthétique. C'est extrêmement intelligent de remplacer une prairie sèche – que, Messieurs et Mesdames les écologistes, vous devriez être les premiers à défendre – par des terrains synthétiques, artificiels. C'est une absurdité sans nom! Par conséquent, nous invitons le Conseil municipal à refuser cet objet, car nous ne voyons pas en quoi nous pourrions en tirer quelque chose.

Par contre, si l'Etat de Genève a des priorités pour la construction urgente d'une école, je rappelle que, dans la région du stade des Trois-Chêne-Gradelle, il y a une énorme parcelle à l'abandon, qui est l'ancien centre UBS, un centre de repos, un sanatorium pour banquiers fatigués... (*Rires.*) Peut-être qu'on en aura à nouveau besoin, à voir comment les choses sont en train de tourner... Toujours est-il que l'Etat peut se retourner, et en plus peut-on porter crédit à la parole des responsables de l'Etat de Genève qui portent ce projet lorsqu'on lit la presse?

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je ne suis pas sûr qu'on parle du même objet quand j'entends M. Menoud s'exprimer sur cette proposition. Il s'agit d'abord de libérer du terrain pour un établissement scolaire, c'est le but de cette proposition. Il s'agit de libérer le terrain des Fourches pour y construire un établissement scolaire dont l'Etat a un besoin urgent. Je suis donc un peu surpris que le Mouvement citoyens genevois soit contre la création d'établissements scolaires.

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

Deuxièmement, si les travaux ont été si longs en commission, ce n'est nullement à cause des doutes qu'aurait soulevés la proposition, mais uniquement à cause d'un point qui a mis beaucoup de temps à être réglé, à savoir le déplacement des pistes de modélisme. Il y a eu là une partie de poker menteur entre la Ville et l'Etat: «Je m'en occupe, tu t'en occupes, je la mets quelque part, tu la mets ailleurs...» On a voulu mettre la piste d'automodélisme à Vernier, dans une zone résidentielle, sans en parler aux autorités de Vernier, ce qui était particulièrement maladroit. Cela nous a fait perdre six mois en commission. Accessoirement, je rappellerai aussi que nous avons voté deux fois ce texte, dans deux versions différentes, une fois lors de la dernière législature et une nouvelle fois lors de cette législature. Manifestement, aujourd'hui, le bureau a décidé de faire voter sur la deuxième version. J'en prends acte.

Tout cela pour dire que les Verts accepteront cette proposition. Ils accepteront donc la construction d'une nouvelle école, le déplacement des terrains de foot, qui permettra de retrouver des terrains de foot de qualité pour les amateurs de foot. Je vous remercie d'aller de l'avant dans ce dossier qui n'a que trop traîné.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Les points de vue qui ont été exprimés ont situé le problème, pour autant qu'il y ait un problème. Je vous rappelle que la Ville de Genève possède des terrains hors du territoire communal. Par exemple à Vernier, nous possédons plus de terrains que la municipalité. En l'occurrence, nous agissons dans le cadre de l'intérêt commun puisque, si nous défendons l'intérêt des habitants de la Ville de Genève, nous faisons aussi partie d'un canton dont les habitants sont nos voisins, si j'ose dire. Dans ce cadre des intérêts bien compris des uns et des autres, nous participons, oui, Monsieur Menoud, à la volonté commune d'accueillir les élèves. En effet, après avoir fréquenté les écoles primaires que nous construisons, nos élèves doivent aller au cycle d'orientation ou dans un collège cantonal. En conséquence de quoi, le Canton doit avoir des terrains à disposition. C'est dans ce cadre que les échanges ont été proposés.

Evidemment, il y a eu le couac du dossier des automodélistes, que l'Etat s'était engagé à reclasser et qu'il n'a pas pu reclasser. Cela a été une partie de ping-pong, je n'y reviens pas. Au final, je suis content que ce projet arrive enfin dans ce plénum et j'espère que vous lui réserverez le sort qu'il convient, dès lors que cet échange de terrains met en jeu un P+R, une école et des terrains où, vous l'avez dit, Monsieur Menoud, l'air est quand même plus sain et apaisant qu'en pleine ville!

M. Denis Menoud (MCG). Il est évident qu'avec ce projet la Ville de Genève se fait rouler, une nouvelle fois. A croire que c'est une habitude et que

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

nous avons au Conseil administratif et dans ce Conseil municipal une majorité de masochistes, qui viennent ensuite pleurnicher: «Ah, Genève n'existe plus, Genève n'est plus celle qu'elle était...» Moi, je suis un citoyen, comme vous, et je défends ma commune et les intérêts de ceux qui m'ont élu.

Rappelons que la commune de Chêne-Bourg n'accepte pas le déclassement du terrain – on nous parle d'un terrain de foot synthétique – dont nous allons hériter. D'ailleurs, je suis extrêmement choqué, et je regarde la caméra de TV Léman bleu dans les yeux et j'en appelle aux électeurs des Verts... (*Exclamations.*) Mesdames et Messieurs, regardez où les Verts sont tombés! Depuis que je siége ici, soit plus de six mois, ils n'ont jamais pris la parole pour défendre l'environnement. La seule fois où ils pourraient la prendre, sur cet objet particulier, ils ne le font pas. Ils ne font même pas leur travail!

Mesdames et Messieurs les Verts, ne vous appelez plus les Verts! Appelez-vous le Parti des petits-bourgeois bobos! Vous ne défendez même plus vos fondamentaux, c'est absolument incroyable! Votre électorat, qui vous a déjà quittés et qui va continuer à vous quitter massivement dans les prochaines années, a parfaitement raison de le faire, quand il voit une telle trahison de ses intérêts!

M. Gary Bennaim (LR). Ce qui me surprend, c'est la façon qu'a M. Menoud d'argumenter, lorsqu'il dit que la Ville de Genève se fait rouler. A part interpellier, hurler et crier, je ne l'ai pas entendu développer une argumentation me permettant de comprendre où la Ville de Genève se faisait rouler. La commission des finances a siégé durant plusieurs séances, elle a auditionné plusieurs intervenants, et elle est arrivée à la conclusion que le projet d'échange sans soulte était valable. Il a d'ailleurs été voté à une large majorité.

Développer des terrains de sport, des infrastructures sportives, réussir à reloger les clubs d'automodélisme, construire un établissement scolaire, alors que les communes alentour se développent, cela devrait en principe faire plaisir à M. Menoud et au Mouvement citoyens genevois, puisque cela permet à notre canton de se développer correctement et d'apporter du savoir à nos jeunes. J'aurais donc voulu comprendre quelle était la position de M. Menoud à cet égard, plutôt que de l'entendre vociférer. Pour se faire comprendre, il faut expliquer mieux!

M. Alberto Velasco (S). J'ai entendu mon collègue Menoud décrier ce projet. Dans le fond, il a peut-être raison, mais c'est un projet d'utilité publique, une école sera construite, et, à partir de là, même si la Ville était préétablie, j'estime qu'il faut accepter ce projet. Ce ne serait pas le cas si l'Etat se remplissait les poches au détriment de la Ville, mais ici il n'en est rien. Je ne comprends donc pas, Monsieur Menoud, que vous soyez contre ce projet. Vous soulevez certains

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

éléments qui pourraient être discutés, mais au final ce sont des terrains de sport et un cycle qui seront construits. D'ailleurs, dans le cadre du développement de cette région lié au CEVA, l'Etat se doit de construire des équipements publics. En l'occurrence, c'est un projet d'utilité publique et il est éminemment important que nous le votions ce soir.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). J'interviens suite à l'intervention du Mouvement citoyens genevois. Dans un premier temps, nous pensions que ne pas répondre était la meilleure des réponses possibles. Cependant, il y a quand même un certain nombre de personnes qui nous écoutent ici et ce qui a été dit est proprement inadmissible. Il est inadmissible et totalement irrespectueux de s'adresser de la sorte à un parti politique!

Vous transmettez donc, Madame la présidente, au groupe du Mouvement citoyens genevois que les Verts déposent et votent des projets favorables à l'environnement. Ce soir, nous sommes impatients de voter enfin cette proposition, qui est liée à un projet immense et magnifique qui s'appelle le CEVA. Je n'en dirai pas plus à ce stade et j'aimerais que nous poursuivions notre travail.

M. Claude Jeanneret (MCG). J'apprécie beaucoup qu'un train aussi polluant et épouvantable dans sa construction que le CEVA puisse être défendu par les écolos... Mais enfin, on en apprend tous les jours. Je ne savais pas non plus qu'on utiliserait le CEVA pour aller à l'école, que nos élèves prendraient le CEVA pour aller à l'école. Vraiment, on entend plein de choses intéressantes, ce soir...

En l'occurrence, il faut être sérieux. Nous ne luttons pas contre un projet d'école, nous défendons une parcelle superbe, nous défendons la nature. Ce sont les Verts qui devraient le faire, mais comme ils ne le font pas, nous le faisons! Quand j'entends mon cher collègue Velasco dire que renoncer à cette école serait catastrophique, je réponds que l'école peut être construite ailleurs. Nous sommes pour les écoles, nous sommes pour l'instruction publique, nous sommes pour la formation, mais pas sur un terrain de cette qualité. Il y a assez d'autres terrains où construire une école.

Mesdames et Messieurs, quand le choix du terrain est mauvais, quand on détruit la nature pour rien, il faut parler de mauvais projet, et ne pas prendre prétexte de l'école. C'est un mauvais projet et c'est la raison pour laquelle nous le refusons. (*Applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). J'étais à l'époque président de la commission des finances, et je suis très étonné qu'on puisse argumenter comme l'a fait

Proposition: échange de parcelles pour terrains sportifs et équipements scolaires

M. Menoud. Comme lors de la précédente séance, lorsque nous avons parlé de la valeur des terrains de Vessy, nous sommes ici dans le domaine de l'utilité publique, et non dans celui de la rentabilité financière capitalistique. Si on nous proposait de vendre un terrain pour un prix dérisoire à une multinationale ou à une banque, ce serait discutable, mais ici il s'agit de l'intérêt public, d'équipements publics au service de la population. Je trouve stupéfiant que le Mouvement citoyens genevois, qui se veut un parti proche du peuple, puisse discuter en termes capitalistiques d'un projet qui sert les intérêts du peuple et notamment des enfants!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Nous avons déposé un amendement, qui reprend en fait une demande du rapport mais qui n'avait pas été calculé à l'époque. Nous souhaitons répondre au règlement qui veut que nous affectons 2% des coûts de construction au Fonds municipal d'art contemporain (FMAC). En commission, cela avait été noté, mais la somme n'avait pas été calculée. Je pense que vous êtes tous et toutes conscients qu'il faut alimenter le FMAC. Nous proposons donc un amendement visant à introduire un article 4 nouveau, le montant du crédit total étant modifié en conséquence:

Projet d'amendement

«*Art. 4. – (nouveau) Un montant de 16 240 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article 3 et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.*»

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté sans opposition (50 oui et 9 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Valiquer Grecuccio est accepté par 53 oui contre 9 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 54 oui contre 9 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – L'accord intervenu entre le Conseil administratif et l'Etat de Genève en vue d'un échange sans soulte de la parcelle N° 1362, feuille 7 de la commune de Chêne-Bougeries, sise route de Vandœuvres 4/Gradelle, contenant 17 430 m², propriété de la Ville de Genève, et les futures parcelles N°s 4523 et 4524, feuille 23 de la commune de Chêne-Bourg, contenant respectivement 15 154 m² et 2276 m², soit un total de 17 430 m², sise quartier Petit-Bel-Air, propriété de l'Etat de Genève, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – L'accord intervenu entre le Conseil administratif et l'Etat de Genève en vue de la cession gratuite, par l'Etat de Genève à la Ville de Genève d'environ 1200 m² de terrain à détacher de la parcelle N° 5356 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin William-Lescaze 8 (cycle de Cayla), est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique dès que la Ville de Genève sera en mesure d'arrêter un périmètre d'intervention.

Art. 3. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 828 240 francs destiné à la prise en charge de 50% de la plus-value entre le coût du terrain en gazon naturel et le coût du terrain en gazon synthétique ainsi que la construction et l'éclairage d'une zone d'échauffement.

Art. 4. – Un montant de 16 240 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article 3 et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 5. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 3 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 828 240 francs.

Art. 6. – La dépense prévue à l'article 3 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Art. 7. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier, modifier toutes servitudes nécessaires aux opérations susvisées.

Proposition: travaux de préterrassement dans le secteur de la gare des Eaux-Vives

Art. 8. – La présente délibération est soumise à l’approbation préalable du projet de modification des limites de zone MZ29 733.

Un troisième débat n’étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

- 7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d’examiner la proposition du Conseil administratif du 31 août 2011 en vue de l’ouverture d’un crédit brut de 16 352 000 francs, ramené à 14 771 000 francs, dont à déduire les participations de l’Etat de Genève, pour un montant de 3 123 200 francs, ramené à 2 821 000 francs, et des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) pour un montant de 5 101 800 francs, ramené à 4 609 000 francs, représentant les parts des futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir, ainsi que la part des prestations imputée au crédit d’étude (PR-292) pour un montant de 299 000 francs, soit un montant total net de 7 828 000 francs, ramené à 7 042 000 francs, destiné à des travaux de préterrassement sur le périmètre de développement des projets de construction du secteur de la gare des Eaux-Vives (PR-917 A)¹.**

Rapport de M. Mathias Buschbeck.

La commission des travaux et des constructions s’est réunie les mercredis 9 novembre, 7 et 14 décembre 2011 et 11 janvier 2012 sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz et M^{me} Danaé Frangoulis. Qu’ils soient remerciés de leur travail!

Préambule

La réalisation du projet de liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annessasse (CEVA) est l’occasion, pour la Ville de Genève et pour ses partenaires, de développer dans certains quartiers des projets de restructuration urbaine. En

¹ Proposition, 1570. Motion d’ordonnancement, 4660.

Proposition: travaux de préterrassement dans le secteur de la gare des Eaux-Vives

effet, la dynamique générée par la réalisation d'un tel projet offre un potentiel unique de développement, notamment autour de la gare des Eaux-Vives, dans la mesure où des terrains de dimensions importantes sont rendus disponibles d'un seul tenant.

Sur ce site, actuellement propriété de l'Etat de Genève et des CFF, la Ville de Genève va devenir propriétaire de plus de la moitié des terrains, ce qui lui permet de mettre en œuvre des projets de construction de logements et d'équipements qui bénéficieront directement à la population. Au-delà de la simple mise en place d'une infrastructure de transports, le projet CEVA deviendra donc le véritable moteur de développement d'une nouvelle centralité de quartier urbain, à la gare des Eaux-Vives.

Le chantier du CEVA doit en principe démarrer en ce début d'année pour se terminer à l'horizon 2017.

Il s'agit, pour la Ville de Genève, en partenariat avec l'Etat et les CFF, d'entreprendre les démarches mise en œuvre des projets de construction des immeubles qui constitueront ce nouveau quartier. L'objectif est de pouvoir livrer les bâtiments simultanément à la mise en service du CEVA ou, si cela s'avère impossible, de réduire au minimum le décalage avec l'ouverture du CEVA pour limiter la durée et les nuisances d'un chantier d'une telle importance.

L'analyse détaillée des contraintes techniques et de planification simultanée des ouvrages, effectuée conjointement entre la direction du projet CEVA et les partenaires constructeurs des ouvrages adjacents (Ville de Genève, Etat de Genève et CFF) a conduit à une solution de mise en œuvre qui consiste à effectuer, simultanément aux terrassements à réaliser pour l'ouvrage CEVA, un préterrassement de tout le secteur des futures constructions adjacentes.

A défaut de réaliser cette option technique, il faudrait alors attendre quasiment la fin de la réalisation du CEVA pour entreprendre les projets de construction des immeubles du futur quartier, ce qui décalerait de plusieurs années leur livraison.

Compte tenu du fait que la Ville de Genève bénéficiera, à terme, de la plus grande part des terrains constructibles du secteur, il a été convenu entre les trois partenaires que la Ville de Genève assurerait le pilotage et la maîtrise d'ouvrage de cette phase préliminaire des projets d'exécution.

D'où la présente demande de crédit.

Proposition: travaux de préterrassement dans le secteur de la gare des Eaux-Vives

Séance du 9 novembre 2011

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagnée de M. Jean-Jacques Mégevand, adjoint de direction au Service du génie civil (GCI)

La codirectrice explique que la présente demande de crédit est une forme de préinvestissement pour réaliser une opération de préterrassement afin de faciliter les gros travaux ultérieurs sur les surfaces de la future gare des Eaux-Vives. Le but de ces travaux est d'assurer que tous les bâtiments attenants à la gare soient prêts lors de la mise en exploitation du CEVA.

Le site des Eaux-Vives fonctionnera comme une sorte de camp de base du CEVA. Il sera entièrement investi d'installations de chantier et démantelé à la fin. Il ne sera donc pas possible de démarrer en même temps les chantiers des équipements connexes. Les travaux de terrassement permettront une mise en place plus rapide de ces chantiers, une fois que la tranchée du CEVA sera consolidée.

Réaliser ces travaux de manière anticipée permettra de réduire au minimum les poussées de terre sur les parois de la tranchée du CEVA. Cela évitera de devoir mener des opérations compliquées pendant la construction des ouvrages connexes. Il faudrait, par exemple, mener des terrassements simultanés de part et d'autre de la tranchée CEVA pour que les poussées soient toujours symétriques.

L'adjoint de direction au Service du génie civil présente ensuite un exposé technique des travaux de préterrassement en s'attardant sur le fonctionnement des poussées de terre. Le préterrassement unique et préalable permet notamment de creuser profondément en une seule fois, alors que si on le fait ultérieurement, il faudrait le faire par paliers. Il signale enfin que le préterrassement préalable se révèle relativement économique, car il n'y aura pas de travaux spéciaux à mener.

Il expose ensuite une chronologie, qu'il déploie entre T+0 et T+50. Les travaux de gros œuvre démarrent en février 2012 et s'étendent jusqu'en février 2016. Les équipements CEVA sont mis en place jusqu'en septembre 2017. Parallèlement, le chantier de préterrassement est mené de février 2012 à juin 2012. La Comédie serait construite, si sa construction est approuvée, entre 2015 et 2017. Quant aux autres bâtiments, leur construction devrait également démarrer de telle sorte qu'ils soient terminés au moment de la mise en service du CEVA. Il signale que le préterrassement sur 6 m de profondeur permettra de dégager 85 000 m³ de terre.

Un commissaire démocrate-chrétien souhaite des éclaircissements sur la clé de répartition des coûts. On lui répond que celle-ci a été convenue par rapport aux constructions futures en tenant compte des redistributions parcellaires.

Le même commissaire souhaite ensuite en savoir plus sur les pollutions des terrains et les responsabilités liées à celles-ci.

Proposition: travaux de préterrassement dans le secteur de la gare des Eaux-Vives

Il lui est expliqué que des sondages sectoriels ont été menés. Rien ne laisse penser que la pollution est importante. Un rapport récent identifie clairement les entreprises polluantes présentes sur les sites. Plus aucune n'existe à ce jour.

Une commissaire d'Ensemble à gauche s'inquiète d'éventuelles sous-enchères salariales lié à la sous-traitance.

Il est rappelé que la Ville de Genève fait ce qu'elle peut pour éviter les abus. Tous les sous-traitants doivent être mentionnés dans les réponses aux appels d'offres. Des attestations sont demandées lors des adjudications. D'autre part, la Ville de Genève s'efforce de mettre en place un système pour mieux contrôler que les ouvriers sur un chantier sont bien sous contrat des entreprises retenues.

Un représentant des Verts souhaite connaître le coût au mètre cube de l'évacuation et de la décharge de la terre excavée. S'il n'y a pas de pollution importante comme cela est annoncé, les montants proposés lui semblent exorbitant par rapport au volume. Il indique ensuite que les entreprises ayant pollué le site doivent rendre des comptes sur les pollutions qu'elles ont engendrées, même si elles n'existent plus aujourd'hui. Il demande quelles sont les démarches entreprises dans ce sens par la Ville de Genève. Une réponse écrite lui est promise.

Un libéral-radical plutôt radical demande des éclaircissements sur les surcoûts attendus si on ne procède pas au préterrassement.

On lui répond que cela dépend des différents scénarios. Il manque encore les projets pour pouvoir articuler des chiffres précis.

Un élu socialiste constate que le coût du démontage du foyer de l'Hospice général, estimé à 325 000 francs, n'est pas négligeable. Il observe que de nouveaux examens d'amiante doivent être menés, et il s'inquiète de surcoûts éventuels liés à ceux-ci. Il souhaiterait savoir aussi si ces constructions seront effectivement libérées d'ici à février 2012. Au sujet du surcoût lié à l'amiante, le risque existe, mais il est estimé marginal. Au sujet des occupants du foyer, le canton aurait trouvé des solutions de relogement pour le printemps 2012.

Un élu de l'Union démocratique du centre demande confirmation que ces travaux ne signifient pas un feu vert au projet de nouvelle comédie. Cela lui est confirmé. Si la Nouvelle Comédie est refusée, une nouvelle affectation devra être trouvée au terrain excavé.

Séance du 7 décembre 2011

Réception des réponses

Un élu Vert regrette que les informations reçues à la suite de l'audition du 9 novembre ne répondent pas à ses interrogations, à savoir le coût au mètre cube

Proposition: travaux de préterrassement dans le secteur de la gare des Eaux-Vives

de l'évacuation et les noms des anciens propriétaires afin de déterminer si leur responsabilité pourrait être engagée lors des éventuels travaux de dépollution. Le vote sur cet objet est reporté.

Séance du 14 décembre 2011

Réception des réponses, deuxième

Le commissaire Vert regrette de n'avoir toujours pas reçu les réponses à ses questions. Le coût au mètre cube par division du montant de terrassement ne donne pas le nombre articulé lors des auditions. En outre, il demande toujours quelles sont les démarches prévues pour que les entreprises concernées participent à la dépollution éventuelle des sols. Les 12 millions de francs demandés à la commission pour le terrassement et la mise en décharge représentent les trois quarts de la totalité du montant. Il a été dit que la pollution serait ponctuelle et il est donc parti de l'idée que les matériaux seraient évacués pour 60 francs le mètre cube et que quelques matériaux le seraient pour 90 francs. Mais là, en faisant la division, il indique arriver à 140 francs le mètre cube.

Le président propose donc d'auditionner le magistrat.

Le représentant du Parti démocrate-chrétien trouve que trop de temps a déjà été perdu et qu'il faut voter ce soir.

L'audition du magistrat est acceptée par 12 oui (1 EàG, 2 Ve, 3 S, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 1 non (1 DC) et une abstention (EàG).

Séance du 11 janvier 2012

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du Département des constructions et de l'aménagement, accompagné de collaborateurs et collaboratrices

En préambule, le magistrat souligne l'importante expérience que la Ville de Genève a acquise en matière de dépollution et décontamination, dans le cadre des travaux de l'ancienne usine à gaz. En effet, elle a assumé, à la place du Canton, le pilotage de cette phase du chantier sur l'ancien site d'Artamis. Elle a notamment eu à faire face à des erreurs d'évaluation et à mener des contentieux juridiques. Il demande aux commissaires de faire confiance aux services municipaux, qui sont à la pointe des connaissances en matière de dépollution et de décontamination, y compris dans les volets financiers.

Le codirecteur expose le contexte légal dans lequel s'inscrivent les travaux de terrassement sur le site de la gare des Eaux-Vives. Il explique que les travaux

Proposition: travaux de préterrassment dans le secteur de la gare des Eaux-Vives

de dépollution sont régis par la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE). La LPE prescrit aux cantons de faire un cadastre des sites pollués et de rendre la liste publique. Il explique que le type de pollution et le risque qu'elle fait peser sur l'environnement immédiat déterminent qu'un site pollué soit aussi classé «contaminé». Le diagnostic préalable destiné à catégoriser la pollution d'un lieu définit également le mode de financement des travaux d'assainissement.

L'adjoint de direction au Service du génie civil complète ensuite les renseignements figurant à la rubrique «Coût des travaux» de la proposition PR-917. Il explique que le montant de 11,76 millions de francs correspond à un volume de 85 500 m³ de terre. Le montant comprend les travaux d'excavation, de chargement, d'évacuation et la taxe de décharge, soit une base de 103,40 francs le mètre cube pour des volumes de terre non polluée. Sur la base des sondages effectués, on postule que 40 000 m³ devront suivre la filière DCMI (35,40 francs le mètre cube) et 4700 m³ suivront la filière de la Décharge bioactive, beaucoup plus chère, à 322,20 francs le mètre cube. Les sous-totaux additionnés de 8 838 743 francs pour les matériaux non pollués, et de 2 921 257 francs pour les matériaux pollués, donnent un total de 11,76 millions de francs. Il concède que c'est cher, mais l'éventualité de la présence de produits pollués impose de procéder à un tri sur place qui induit une perte de productivité au moment du terrassement. Il explique que les prix unitaires ont été calculés à partir de l'offre de l'entreprise adjudicataire des travaux de terrassement pour le CEVA. Il prévoit une hausse de 20%, en raison notamment du fait que les entreprises locales sont plus chères. Il réitère en outre les montants au mètre cube signalés dans la lettre envoyée à la commission des travaux et des constructions le 14 décembre 2011, soit 90 francs le mètre cube pour la filière DCMI et entre 310 francs et 322 francs le mètre cube pour la filière DCB. Le président libère les auditionnés.

Discussion et vote

Le Parti démocrate-chrétien est prêt à voter la proposition PR-917. Il en profite pour féliciter le département des constructions et de l'aménagement d'avoir su anticiper ces travaux sur le site de la nouvelle gare des Eaux-Vives.

Les Verts n'ont, quant à eux, pas été convaincus par les réponses données. Ils n'acceptent pas le montant de 103 francs le mètre cube, alors qu'il s'agit seulement de déblais de limon ou de glaise. A leur connaissance, le prix actuel tourne plutôt autour de 60 francs le mètre cube, et ceci après la hausse des prix induits par la perspective CEVA. Ils estiment donc que ce montant est surestimé, de même que le prix de 322 francs le mètre cube en DCB. Ils signalent que ces déchets devraient d'ailleurs être estimés au poids. Les Verts refuseront la proposition PR-917 car la Ville de Genève ne peut pas se permettre de payer pratiquement deux fois plus cher que le marché. Si la commission des travaux et des

Proposition: travaux de préterrassment dans le secteur de la gare des Eaux-Vives

constructions refuse la proposition, il s'agira d'un signal pour que le Conseil administratif présente des montants corrigés lors de la plénière.

Le Parti socialiste soutiendra la proposition PR-917 car il a été convaincu par les explications données.

Les commissaires de l'Union démocratique du centre déclarent qu'ils se rallient aux conclusions du groupe des Verts. Il est flagrant que des gens se remplissent les poches sur le dos de la collectivité. La délégation de l'Union démocratique du centre refusera la proposition PR-917.

Ensemble à gauche a été convaincu par les explications données. En l'état des connaissances actuelles, ses commissaires soutiendront la proposition PR-917. Ils espèrent vivement que les travaux sur le site de la gare des Eaux-Vives ne souffriront pas de retard.

Au vote, la proposition PR-917 est refusée par 5 oui (2 EàG, 2 S, 1 DC) contre 6 non (2 MCG, 2 UDC, 2 Ve) et 3 abstentions (3LR).

PROJET DE DÉLIBÉRATION REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

vu l'article 35 du règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets (RGD);

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 16 352 000 francs, dont à déduire la participation de l'Etat de Genève pour un montant de 3 123 200 francs et des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) pour un montant de 5 101 800 francs, représentant les participations des bénéficiaires des droits à bâtir, ainsi que la part des prestations imputée au crédit d'étude (PR-292) pour un montant de 299 000 francs, soit un montant net de 7 828 000 francs, destiné aux travaux de pré-terrassments sur le périmètre de développement commun du pôle de la gare des Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 16 352 000 francs.

Proposition: travaux de préterrassment dans le secteur de la gare des Eaux-Vives

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 299 000 francs correspondant à la part du crédit d'étude voté le 21 janvier 2004 (PR-292), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Annexe: lettre de M. Pagani

Proposition amendée de M. Pagani

**Objet**

PR-917 (présentation du 9.11.2011) Proposition du Conseil administratif du 31 août 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 16'352'000 francs, dont à déduire les participations de l'Etat de Genève, pour un montant de 3'123'200 francs, et des Chemins de Fer Fédéraux Suisse CFF pour un montant de 5'101'800 francs, représentant les parts des futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir, ainsi que la part des prestations imputée au crédit d'étude (PR-292) pour un montant de 299'000 francs, soit un montant total net de 7'878'000 francs, destiné à des travaux de prétrassement sur le périmètre de développement des projets de construction du secteur de la gare des Eaux-Vives.

Monsieur le président de la commission,

Pour faire suite à vos demandes de précisions formulées lors de votre séance de Commission des travaux et des constructions du 7 décembre 2011, je vous communique ce qui suit :

- *Prix HT moyen des différentes filières d'évacuation des matériaux excavés*
 - Evacuation des matériaux terreux non pollués : 60.- CHF/m3
 - Evacuation en décharge DCMI : 90.- CHF/m3
 - Evacuation en décharge DCB : 310.- CHF/m3
 - Evacuation et traitement en cimenterie : 330.- CHF/m3
 - Evacuation et traitement par désorption thermique : 600.- CHF/m3

- *Voici les noms des sociétés et des activités susceptibles d'avoir occasionné les pollutions.*
 - Sadema SA, commerce de gros combustibles – société radiée en 2005 ;
 - Chauffoir lampisterie, transport ferroviaire – activité de 1888 à 1950 ;
 - Comptoir charbonnier, commerce de détail de carburants, 14 raisons sociales (détail inconnu) – activité de 1938 à fin inconnue ;
 - Carrosserie Jean-Pierre Hirt, entretien et réparations de véhicules automobiles – en activité ;

4702

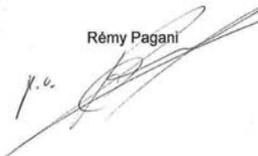
SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2012 (soir)

Proposition: travaux de préterrassment dans le secteur de la gare des Eaux-Vives

Pour mémoire, la parcelle concernée par le projet est inscrite au cadastre des sites pollués du Canton de Genève sous le n°259.2009.011 « Remblais de la gare des Eaux-Vives » comme site de stockage sans atteinte nuisible ou incommode selon l'OSites, et ne nécessitant pas d'obligation d'assainissement.

En espérant avoir répondu à vos questions, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

Rémy Pagani

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Pagani', written over a faint printed name 'Rémy Pagani'. The signature is stylized and somewhat illegible.

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



Objet

PR-917, proposition d'amendement du 21 février 2012, selon les prix des soumissions rentrées

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La présente proposition d'amendement est établie pour les raisons suivantes :

La proposition PR-917 a été acceptée par le Conseil administratif le 31 août 2011. Elle a été soumise au Conseil municipal et renvoyée en Commission des travaux et des constructions le 26 septembre 2011. La présente proposition prévoit la réalisation d'un préterrassment sur le périmètre de développement des projets de construction du secteur de la gare des eaux-vives. Cette opération est conçue pour répondre aux contraintes techniques et de planification liées à la réalisation des projets immobiliers composant le futur quartier.

Cette proposition a été discutée par les membres de la Commission des travaux et des constructions, qui se sont interrogés sur les coûts liés à l'évacuation des matériaux d'excavation, notamment les volumes de terre concernés par la présence de pollution.

Le coût des travaux d'évacuation, tel que présenté dans la PR 917, était fondé sur la connaissance des prix unitaires provenant du marché de l'ouvrage CEVA :

- Evacuation des matériaux terreux non pollués	:	60.- CHF/m3
- Evacuation en décharge DCMI	:	90.- CHF/m3
- Evacuation en décharge DCB	:	310.- CHF/m3

La procédure d'appel d'offre relative à l'opération de préterrassment ayant été finalisée en décembre 2011, le service du génie civil a ainsi pu actualiser et adapter le coût des travaux à une réalité de marché de la construction présentant des prix unitaires particulièrement bas :

- Evacuation des matériaux terreux non pollués	:	51.- CHF/m3
- Evacuation en décharge DCMI	:	76.- CHF/m3
- Evacuation en décharge DCB	:	213.- CHF/m3

Il en résulte une moins-value sur les travaux de terrassement et évacuation sélective des matériaux de Frs **1'382'000.- HT.**

NOUVELLE RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX

Libellé	Total arrondi
Travaux de préterrassement	
Travaux préliminaires	124 000
Installations de chantier, travaux préparatoires	692 000
Abattages d'arbres, défrichage	99 000
Démolition et désamiantage (bâtiment E652)	325 000
Blindages de fouille, travaux spéciaux	630 000
Assainissement et pompage des eaux	77 000
<i>Terrassement, évacuation sélective des matériaux</i>	<i>10 378 000</i>
Sous total	12 325 000
Honoraires & frais	
Ingénieur civil et ingénieur géotechnique	408 000
Analyses chimiques en laboratoire	48 000
Suivi environnemental	70 000
Assurance RC et travaux de construction	40 000
Constats d'huissier	5 000
Héliographies	10 000
Sous total	581 000
Total HT	12 906 000
TVA 8% (arrondi)	1 032 500
Total TTC	13 938 500
Prestations du personnel en faveur des investissements (4%)	557 500
Intérêts intercalaires : $\frac{(\text{total TTC} + 557'500) \times 14 \times 3,25\%}{2 \times 12}$	274 800
Total TTC brut (arrondi) :	14 771 000
A déduire :	
- Participation de l'Etat de Genève (19,1%)	- 2 821 000
- Participation des CFF (31,2%)	- 4 609 000
- Part des études imputée sur la PR-292	- 299 000
Décision - Total TTC net après déduction :	7 042 000

Proposition: travaux de pré Terrassement dans le secteur de la gare des Eaux-Vives

TABEAU COMPARATIF ENTRE LA PR-917 INITIALE ET LA PR-917 AMENDÉE

(CHF)	PR-917 Initiale	PR-917 amendée
Total HT	14 288 000	12 906 000
TVA	1 143 000	1 032 500
Total TTC brut	15 431 000	13 938 500
Prestations du personnel et Intérêts intercalaires	921 240	832 300
Total des déductions	- 8 524 000	- 7 729 000
Décision - Total TTC net après déduction	7 828 000	7 042 000

Charge financière

La charge financière de l'investissement net prévue pour le projet de délibération, comprenant les intérêts au taux de 2,75% et les amortissements au moyen de 30 annuités, se montera à 347 518 francs.

PR 917 – ancien intitulé (pour rappel)

Proposition du Conseil administratif du 31 août 2011, en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 16'352'000 francs, dont à déduire les participations de l'Etat de Genève, pour un montant de 3'123'200 francs, et des Chemins de Fer Fédéraux Suisses CFF pour un montant de 5'101'800 francs, représentant les parts des futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir, ainsi que la part des prestations imputée au crédit d'étude (PR-292) pour un montant de 299'000 francs, soit un montant total net de 7'828'000 francs, destiné à des travaux de pré-terrassement sur le périmètre de développement des projets de construction du secteur de la gare des Eaux-Vives.

PR 917 amendée – Nouvel intitulé

Proposition du Conseil administratif du 21 février 2012, en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 14'771'000 francs, dont à déduire les participations de l'Etat de Genève, pour un montant de 2'821'000 francs, et des Chemins de Fer Fédéraux Suisses CFF pour un montant de 4'609'000 francs, représentant les parts des futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir, ainsi que la part des prestations imputée au crédit d'étude (PR-292) pour un montant de 299'000 francs, soit un montant total net de 7'042'000 francs, destiné à des travaux de pré-terrassement sur le périmètre de développement des projets de construction du secteur de la gare des Eaux-Vives.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants (**nouvelle teneur**) :

Arrête

PROJET DE DELIBERATION amendé

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 14'771'000 francs, dont à déduire les participations de l'Etat de Genève, pour un montant de 2'821'000 francs, et des Chemins de Fer Fédéraux Suisses CFF pour un montant de 4'609'000 francs, représentant les parts des futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir, ainsi que la part des prestations imputée au crédit d'étude (PR-292) pour un montant de 299'000 francs, soit un montant total net de 7'042'000 francs, destiné à des travaux de pré-terrassment sur le périmètre de développement des projets de construction du secteur de la gare des Eaux-Vives.

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 14'771'000 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 299'000 francs correspondant à la part du crédit d'étude voté le 21 janvier 2004 (PR-292), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2043.

Art. 4 - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Proposition: travaux de préterrassement dans le secteur de la gare des Eaux-Vives

M. Christian Zaugg, président de la commission des travaux et des constructions (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de vives discussions ont eu lieu à la commission des travaux et des constructions autour du prix du mètre cube de terrain recyclé dans un périmètre pollué par les entreprises. Ce montant a conduit toute une partie de la commission à refuser ce crédit pour des travaux de préterrassement dans le secteur de la gare des Eaux-Vives.

Cela est tout à fait regrettable, car nous sommes là dans les premiers coups de pioche en vue de construire la liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), des immeubles de logements et un centre sportif. J'invite donc le Conseil municipal à plus de mesure, car nous ne devons pas hypothéquer un crédit qui permettra d'aménager la zone de la gare des Eaux-Vives et de réaliser des aménagements nécessaires au développement de la ville et du canton.

Nonobstant, nous avons donc reçu un amendement du Conseil administratif qui permettra de voter, je l'espère, cette proposition. Je vous invite donc à l'accepter, afin de pouvoir lancer l'étude de cet important chantier.

M. Mathias Buschbeck, rapporteur (Ve). Je suis un peu surpris de la déclaration précédente, car, normalement, le président d'une commission devrait faire une déclaration en tant que président et non une déclaration politique... Cela dit, je ferai une déclaration en tant que rapporteur et je rappellerai en gros ce qui s'est passé durant les travaux dans la commission.

Ce crédit vise un préterrassement à la gare des Eaux-Vives, c'est-à-dire qu'on va creuser un peu plus largement que les quais pour pouvoir installer les futurs bâtiments. Si la grande majorité de la commission était convaincue de la pertinence du projet, elle avait les plus grands doutes sur les montants qui nous étaient demandés. En effet, le prix au mètre cube dépassait les 130 francs pour de la glaise ordinaire, alors que le prix du marché est autour de 60 francs. Je vous laisse faire le calcul: on est à plus du double du prix du marché et cela, la commission ne l'a pas accepté. Il n'y a pas de raison que la Ville de Genève se fasse rouler par rapport aux autres entrepreneurs. Nous voulons que le juste prix soit appliqué.

Nous avons reçu un amendement qui irait dans ce sens, qui donnerait donc raison à la majorité de la commission, qui a trouvé ces travaux excessivement chers. J'attends une déclaration du magistrat en ce sens. Je vous remercie.

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en préambule, j'aimerais dire que nous allons donner

Proposition: travaux de préterrassment dans le secteur de la gare des Eaux-Vives

le premier coup de pioche effectif du projet CEVA. Nous sommes en effet à la manœuvre en ce qui concerne le préterrassment d'une gare qui modifiera et restructurera une partie très importante de notre ville. Il suffit de regarder toutes les promotions prévues autour de cette gare, celles de Swiss Life, de la Ville de Genève et d'autres, qui remodeleront cette partie de notre ville. J'invite d'ailleurs celles et ceux qui veulent en saisir la dimension à aller au Forum Faubourg, pour voir sur la maquette l'expression de cette volonté de votre parlement et du Conseil administratif.

En ce qui concerne le litige au sujet du prix, Mesdames et Messieurs, on ne sait pas s'il faut faire des pronostics sur ce que sera le prix au mètre cube de la glaise, ou prendre un peu de marge. Comme vous le savez, ou comme vous ne le savez peut-être pas, il n'y a plus de gravière sur le canton et il faut aller très loin pour acheminer les gravats. C'est pourquoi on avait imaginé les déverser dans le lac, sur une plage au nom que vous connaissez bien.

Les services de l'administration, et je tiens à les défendre, ont cru légitime de pronostiquer une évacuation des matériaux terreux non pollués à 60 francs le mètre cube. Les soumissions qui rentrent maintenant indiquent une évacuation des matériaux terreux non pollués à 51 francs le mètre cube. J'estime que c'est une fourchette tout à fait acceptable et je trouve que celles et ceux qui nous accusent de dilapider l'argent du contribuable nous font un mauvais procès.

S'agissant des décharges dans la filière DCMI – les spécialistes comprendront – on avait budgétisé 90 francs le mètre cube et on est maintenant à 76 francs. Quant aux décharges qui doivent être dépolluées, on avait pronostiqué 310 francs et on est à 213 francs. Là, l'écart est un peu plus grand.

Toujours est-il que nous avons donc, grâce à votre diligence, présenté un amendement, que vous mettrez aux voix, je l'espère, Madame la présidente. Il règle l'ensemble de la problématique des prix soulevée par la commission. Je vous remercie par avance de le voter.

M. Guy Dossan (LR). Le groupe libéral-radical s'est abstenu en commission, non pas sur le principe du projet, car il paraissait tellement clair et limpide qu'on aurait pu le voter. En fait, comme l'a dit le préopinant Vert, une partie de la commission n'était pas satisfaite des chiffres avancés et c'est pourquoi, à l'arrivée, une majorité a voté contre. Pour notre part, nous nous sommes abstenus, parce que nous ne voulions pas bloquer le projet, qui est évidemment essentiel. Mais nous nous disons qu'en fait, contrairement à ce qu'a dit le président de la commission, il n'est pas du tout regrettable que la commission ait refusé cette proposition.

En effet, Mesdames et Messieurs, ce soir, on voit arriver un amendement qui modifie de plus de 10% le crédit qui nous était demandé. Si la commission

Proposition: travaux de préterrassment dans le secteur de la gare des Eaux-Vives

n'avait pas refusé la proposition, aurait-on vu arriver le même amendement? Le Parti libéral-radical n'en est pas du tout convaincu. Personne n'aurait probablement rien dit et il y aurait eu 1,7 million de plus dans la crousille... Je trouve cela un peu curieux. Alors, il est évident que ce soir nous allons voter la proposition amendée par M. Pagani, car maintenant elle nous satisfait.

En revanche, ce qui ne nous satisfait toujours pas, ce sont les procédures suivies. Systématiquement, les propositions qui sont renvoyées par ce Conseil municipal à la commission des travaux et des constructions nous reviennent différentes, à cause des amendements successifs qui sont apportés par le département, au fur et à mesure des discussions de la commission. Quand on voit que cela coince d'un côté, un amendement arrive... Il y a là quelque chose qui ne va pas. Avant, les propositions qui arrivaient au Conseil municipal étaient votées telles que présentées. Maintenant, les propositions évoluent au fur et à mesure des discussions.

Quoi qu'il en soit, nous voterons ce soir cette proposition amendée, qui répond à ce que nous attendions.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ce soir le Parti socialiste a envie de se réjouir. En effet, dans ce périmètre de la gare des Eaux-Vives pour lequel nous avons adopté il y a bien longtemps un plan directeur de quartier, il y aura enfin un projet qui mêle logements, équipements publics et sportifs, la Nouvelle Comédie. C'est ce projet que nous entendons soutenir et dont nous sommes fiers.

Avec la présente proposition, on discute d'une solution technique qui permet de faire des travaux de terrassement pour l'ouvrage du CEVA, infrastructure majeure pour le développement de notre territoire, et de les combiner avec des travaux de préterrassment, pour permettre de gagner de nombreux mois sur la réalisation de logements que nous attendons tous et toutes, sur la réalisation d'équipements culturels et sportifs. Nous devons nous réjouir qu'on ait la possibilité technique de combiner différents travaux, de sorte à provoquer moins de nuisances et à avancer plus rapidement dans la réalisation des constructions.

Maintenant, concernant les prix, je tiens à dire que le Parti socialiste a voté d'emblée cette proposition. Les fonctionnaires nous l'ont bien expliquée et nous ne mettons pas en doute le travail des collaborateurs et collaboratrices du département. Ils s'appuyaient, comme l'amendement le dit, sur les prix avancés dans le marché de l'ouvrage du CEVA. Alors, s'il y a quelque chose de faux, on devrait plutôt se tourner vers l'Etat, qui a la main sur le marché, sur les adjudications du CEVA, plutôt que d'accuser la Ville de jouer sur les prix.

Finalement, les soumissions sont rentrées et le département, qui aurait pu traiter cela à la légère, vient avec un amendement, en disant que les entreprises ont

Proposition: travaux de préterrassment dans le secteur de la gare des Eaux-Vives

joué le jeu et ont été correctes avec la Ville. On doit se féliciter de ce partenariat et admettre que chacun a fait son travail. Aujourd'hui, nous avons une proposition amendée qui est meilleur marché et qui, surtout, permet d'aller de l'avant. Alors, encore une fois, le Parti socialiste se félicite d'avoir voté cette proposition en commission et de la voter ce soir.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts se félicitent également de cette proposition et du fait que la Ville de Genève ait su anticiper les travaux indispensables de préterrassment à la gare des Eaux-Vives. Cela permettra d'avancer la construction des équipements prévus sur ce territoire. L'entrée en service de la gare du CEVA est prévue en 2012 et, grâce à ces travaux et grâce à l'anticipation de la Ville, on pourra en principe mettre ces bâtiments à la disposition de la population de façon coordonnée.

Néanmoins, comme le Parti libéral-radical, nous nous étonnons un peu de la procédure qui a été suivie. Aujourd'hui, nous voyons qu'on peut diminuer ce crédit de 10%. Mais si la Ville avait soumissionné un peu plus bas, la fourchette aurait été encore différente et la diminution sans doute plus importante. Car, bien entendu, les entreprises se basent sur les prix annoncés au départ.

Cela dit, nous accepterons donc l'amendement qui permet de gagner 1 million ce soir, et nous nous félicitons à nouveau qu'on puisse enfin commencer les travaux du CEVA à la gare des Eaux-Vives.

M. Denis Menoud (MCG). Ce CEVA devient franchement la tarte à la crème! A chaque séance, on a droit au CEVA, pas le *čevapčići* qu'on mange en Yougoslavie, mais le CEVA à propos des Grottes, comme hier, à propos d'une école, comme tout à l'heure... Le mythe du CEVA continue.

Le CEVA est cette liaison parallèle au tram qui s'arrête à la frontière. Mesdames et Messieurs, quand on nous parle du CEVA, il faut aller jusqu'au bout: on demande aux Français, à un Etat en faillite, comme chacun sait, de financer un objet non prioritaire pour fourguer leurs chômeurs en Suisse! (*Protestations.*) Mais ils s'en tamponnent, cela ne les intéresse pas! Ils ne sont même pas capables de faire des parkings à Gaillard ou ailleurs, pour désengorger leurs propres municipalités. Alors, arrêtez de rêver avec votre CEVA, la France ne mettra pas un sou, pas un kopeck!

Prenons l'autre exemple, la ligne dite des Carpates, ou plutôt du Tonkin, un nom exotique qui fleure bon les colonies. Qu'avons-nous vu? Pour faire gagner quelques misérables petites minutes aux bobos de Genève qui vont s'éclater à Paris, et vice versa, la Confédération a dû mettre des millions!

Proposition: travaux de préterrassment dans le secteur de la gare des Eaux-Vives

Si vous pensez que le gouvernement français, avec à sa tête qui vous savez, quelqu'un dont on dit qu'il ment comme il respire – je me passerai d'autres commentaires désagréables et disgracieux, je ne veux pas entrer dans un débat qui concerne un pays ami de la Suisse – si vous pensez que la France va financer le CEVA, libre à vous! Mais nous n'allons pas vous suivre dans votre délire. Le jour où nous aurons un accord signé du gouvernement français indiquant clairement qu'il le financera, là on verra. Mais pour le moment ce n'est pas le cas. De nouveau, Genève est expert pour ce qui est de poursuivre des chimères. On parle souvent des *Genferei*, des «genevoiseries» et, effectivement, à voir la classe politique, à voir nos élites genevoises, on se dit qu'on est sur la planète Mars... (*Brouhaha.*)

En l'occurrence, je crois qu'on peut remercier M. Pagani d'avoir négocié. C'est vrai que 60 francs pour un petit godet de pelle mécanique de 1 m³, c'est cher payé. Nous voulons bien le remercier pour son zèle, mais cela ne nous fera en aucun cas accepter le premier coup de pioche de la future gare du CEVA.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au-delà des diatribes des uns et des autres, je dirai qu'il faut comprendre ce qu'est le CEVA. Contrairement à toutes les belles envolées sur la traversée de la rade, par exemple, qui n'interviendra qu'en 2030, nous dit-on – et encore! – le CEVA permettra de passer des Eaux-Vives à Cornavin en dix minutes. Aujourd'hui, je mets au défi n'importe qui d'aller des Eaux-Vives à Cornavin en voiture ou même à scooter en dix minutes, sauf le dimanche matin. C'est là déjà un premier bénéfice pour la Ville de Genève. De plus, cela va structurer la Ville et on en voit déjà les effets: celles et ceux qui soutiennent le hockey ont compris qu'on a prévu la nouvelle patinoire près d'une gare du CEVA, c'est-à-dire au Trèfle-Blanc.

J'aimerais aussi dire, Monsieur Menoud, que plus de 100 logements sont en jeu sur les terrains propriétés de la Ville de Genève, de l'entrée de la gare des Eaux-Vives jusqu'à Caterpillar. C'est là une réalisation concrète et je trouve lamentable, permettez-moi de le dire, de citer Paris pour tenter de désavouer une volonté politique de ce parlement, qui est de construire des logements en Ville de Genève.

Encore une chose, Monsieur Dossan, par rapport aux procédures AIMP. Comment se fait-il, et ce sont les partis de droite qui ont voté ces procédures AIMP, que nous soyons obligés d'indiquer le prix du marché que nous proposons? Si nous n'avions pas à indiquer le prix du marché, la libre concurrence jouerait et les uns et les autres se baseraient sur d'autres paramètres. En fait, nous sommes très ennuyés de devoir être aussi transparents, mais ce sont les procédures AIMP qui l'imposent.

Deuxième débat

Mise aux voix, l'amendement du Conseil administratif est accepté à l'unanimité (60 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 50 oui contre 8 non.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 35 du règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets (RGD);

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 14 771 000 francs, dont à déduire la participation de l'Etat de Genève pour un montant de 2 821 000 francs et des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) pour un montant de 4 609 000 francs, représentant les participations des bénéficiaires des droits à bâtir, ainsi que la part des prestations imputée au crédit d'étude (PR-292) pour un montant de 299 000 francs, soit un montant net de 7 042 000 francs, destiné aux travaux de préterrassement sur le périmètre de développement commun du pôle de la gare des Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 14 771 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 299 000 francs correspondant à la part du crédit d'étude voté le 21 janvier 2004 (PR-292), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figurent au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2043.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire au crédit de 592 300 francs voté le 17 décembre 2008 (R-658) pour un montant de 235 500 francs, ramené à 225 000 francs, destiné à compléter la fresque de Hans Erni de part et d'autre de l'entrée principale du Palais des Nations (PR-842 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M. Robert Pattaroni, a étudié la présente proposition lors des séances des 8 décembre 2010, 12 janvier, 13 avril, 6 septembre et 7 décembre 2011.

La rapporteuse remercie M^{me} Sandrine Vuilleumier pour l'indispensable contribution de ses toujours excellentes notes de séances.

Séance du 8 décembre 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement

M. R. Pagani défend la proposition au nom du Conseil administratif et rappelle qu'il n'était pas certain initialement de réussir à réaliser les 60 mètres à l'aide de la nouvelle technologie. Finalement le céramiste a réalisé ce projet sans le faire à la main mais aidé de la technique, ce qui a eu pour incidence de baisser le coût de revient du mètre carré.

A ce jour, ce sont deux fois 30 mètres qui ont été effectués et non pas les 90 mètres complets.

Le Conseil administratif dispose, grâce à des donateurs désirant conserver l'anonymat, de 60 000 francs et espère arriver à la somme de 100 000 francs d'ici janvier 2011.

Si ce n'était pas possible, il propose d'amender ce projet d'arrêté et de considérer 235 000 francs, déduction faite de 100 000 francs, et il se débrouillera avec les 60 000 francs et d'éventuelles économies.

La Ville de Genève est propriétaire de l'œuvre placée sur l'espace public et pourvoit par conséquent seule à son entretien.

Les cartons originaux demeurent la propriété de l'artiste. En l'occurrence, les commissaires estiment que M. H. Erni eût pu en faire don à la Ville de Genève.

¹ «Mémorial 168^e année»: Proposition, 3295. «Mémorial 169^e année»: Motion d'ordonnancement, 4660.

A la demande de savoir si le montant de 235 000 francs sera abaissé à 175 000 francs, M. R. Pagani répond qu'un crédit doit être voté pour pouvoir être dépensé, mais que la caisse municipale ne déboursa de fait que 135 000 francs si les 100 000 francs sont trouvés.

Au vu des demandes concrètes des commissaires, M. R. Pagani déclare qu'une lettre précise indiquant clairement les montants de la demande de crédit, de l'argent finalement récolté et du coût effectif réel pour la Ville sera envoyée à la commission des finances, afin que les commissaires puissent se déterminer en toute connaissance des informations nécessaires à la décision.

Séance du 12 janvier 2011

Cet objet a été inscrit à l'ordre du jour bien que le courrier apportant les éléments précis de cet objet et promis par M. R. Pagani ne soit pas arrivé à cette date. En fait, M. R. Pagani propose de laisser cette proposition en attente car il manque toujours 40 000 francs.

Séance du 13 avril 2011

Le président observe que cet objet est toujours en attente, sans nouvelle du Conseil administratif.

Séance du 6 septembre 2011

Après avoir obtenu 50 000 francs d'un généreux donateur et 10 000 francs de l'association de soutien à Hans Erni, M. R. Pagani annonce que la Confédération devrait faire un geste à hauteur de 50 000 francs (reliquat de la DDC). La Ville est donc en attente de confirmation.

Un commissaire rappelle que le Conseil municipal a conditionné son vote à l'apport de fonds supplémentaires.

Séance du 7 décembre 2011

Nouvelle audition de M. Rémy Pagani, vice-président du Conseil administratif, en charge du département des constructions et de l'aménagement, après son envoi électronique d'un amendement à la présente proposition. (*Voir en annexe le contenu de l'amendement présenté à la commission des finances.*)

Le magistrat déclare que, fidèle à ses engagements, il est heureux d'annoncer qu'il a bouclé cette affaire et qu'il est à même de proposer un amendement

à cette proposition pour mettre un terme à cette saga. Il précise qu'il a trouvé 90 000 francs de fonds extérieurs à la Ville, condition qu'avaient posée les commissaires, et qu'environ 30 000 francs ont pu être économisés sur la fabrication des carreaux grâce aux avancées techniques et à la baisse de l'euro.

Le coût final de ce crédit complémentaire s'élève donc maintenant à 225 000 francs.

Les participations de tiers (30 000 francs de la Confédération + 10 000 francs de l'Association des amis de Hans Erni + 50 000 francs d'un donateur souhaitant garder l'anonymat) atteignent le montant global de 90 000 francs.

La charge effective pour la Ville sera par conséquent de 135 000 francs pour ce complément traité financièrement sans aucun lien avec le crédit initial de 591 300 francs de la proposition PR-658 du 17 décembre 2008.

Discussion

Le Parti socialiste a hâte de voter cet objet mais insiste pour que la Ville réitère sa demande auprès de l'ONU afin que cette œuvre ne soit pas cachée la plupart du temps par les dispositifs de sécurité.

Le Parti libéral-radical reste très réservé sur cette proposition et rappelle qu'à sa connaissance cette œuvre n'a pas été très bien accueillie et qu'elle est sans cesse dissimulée. Cette œuvre est relativement inconnue et peu représentative, raison pour laquelle le Parti libéral-radical s'abstiendra.

L'Union démocratique du centre rappelle que la condition fixée, à savoir trouver environ 100 000 francs de participation, a été remplie et qu'elle est donc prête à voter cette proposition.

Le Parti démocrate-chrétien considère que les conditions posées sont remplies et votera cet objet.

Le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra car insatisfait des explications comptables du magistrat.

Ensemble à gauche estime qu'il faut en venir aux faits et voter.

Vote

L'amendement proposé par le département est accepté par 10 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 UDC) et 5 abstentions (3 LR, 2 MCG).

La proposition PR-842 ainsi amendée est acceptée par 10 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 UDC) et 5 abstentions (3 LR, 2 MCG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur la proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit de 592 300 francs voté le 17 décembre 2008 (PR-658), pour un montant brut de 225 000 francs, dont à déduire:

- la participation de la Confédération pour un montant de 30 000 francs;
 - la participation de l'Association des amis de Hans Erni pour un montant de 10 000 francs;
 - la participation d'un donateur privé pour un montant de 50 000 francs;
- soit un montant net de 135 000 francs destiné à compléter la fresque de Hans Erni à l'entrée principale du Palais des Nations.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 225 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial selon les mêmes modalités.

Annexe: proposition d'amendement à la PR-842

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2012 (soir)
Proposition: achèvement de la fresque de Hans Erni

4717

**Proposition d'amendement à la PR-842 du 10 novembre 2010
destinée à compléter la fresque de Hans Erni de part et d'autre de l'entrée principale
des nations Unies.**

La présente proposition d'amendement est établie pour les raisons suivantes :

1 – Obtention de contributions

La proposition PR-842, toujours à l'étude de la Commission des finances du Conseil municipal, précisait que le Conseil administratif rechercherait des sponsors pour une contribution, comme il s'y était engagé dans la première étape en 2009.

Pour y répondre, le magistrat en charge du département des constructions et de l'aménagement a engagé dès le mois de novembre 2010 des démarches auprès de nombreux organismes, fondations ou donateurs publics ou privés qui lui ont permis d'obtenir les contributions financières suivantes, conformément à ses engagements :

Confédération – Département fédérale des affaires étrangères	30'000.-
Association des amis de Hans Erni	10'000.-
Donateur privé	50'000.-
TOTAL	90'000.-

Le total des contributions correspond à 42% du nouveau budget prévisionnel de réalisation pour ce troisième volet de la fresque. Pour rappel, le montant total des contributions obtenues en 2009 (300'000 francs) correspondait à 60,2% du budget global de 498'300.59 francs.

2 - Précisions sur les coûts de réalisation, abaissant le budget prévisionnel

D'autre part, depuis le 10 novembre 2010, nous avons des précisions complémentaires sur les coûts de réalisation, réduisant le total de la manière suivante :

ESTIMATION DES COÛTS

TABLEAU COMPARATIF ENTRE LA PR-842 INITIALE ET LA PR-842 AMENDÉE

Fabrication de l'œuvre	PR-842	PR-842 amendée
Photolithographie	13'450.00	13'450.00
Fabrication des carreaux céramiques	77'273.50	48'264.80
Transports	766.00	766.00
Frais de douane	6'223.45	6'223.45
Travaux préparatoires du mur	10'110.65	12'891.00
Pose des carreaux céramiques	15'449.80	15'991.70
Divers et imprévus 10%	12'327.34	11'370.46
Honoraires		
Achat de l'œuvre Hans Erni	50'000.00	50'000.00
Céramiste (étude)	7'500.00	7'500.00
Céramiste	30'000.00	17'500.00
Architecte (calepinage)	2'850.00	2'850.00
Ingénieur, géomètre	887.70	1'500.00
Architecte (suivi, pilotage)	8'750.00	8'261.00
Graphiste	0.00	0.00
Frais divers		
Panneau de chantier, plaquette, impression	1'788.55	1'788.55
Information, communication, inauguration	10'000.00	10'000.00

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2012 (soir)
Proposition: achèvement de la fresque de Hans Erni

TOTAL HT	247'376.99	208'356.96
TVA : 8% sur le total HT	19'790.16	16'668.55
TOTAL TTC	267'167.15	225'025.51
Dont à déduire le solde du crédit PR-658	-31'699.41	0.00
Dont à déduire les contributions obtenues		-90'000.00
Crédit complémentaire demandé	235'467.74	135'025.51
Arrondi à	235'000.00	135'000.00

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération suivant (**nouvelle teneur**) :

PROJET DE DELIBERATION AMENDE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur la proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit de 592 300 francs voté le 17 décembre 2008 (PR-658), pour un montant brut de 225 000 francs, dont à déduire :

- la participation de la Confédération pour un montant de 30 000 francs ;
- la participation de l'Association des amis de Hans Erni pour un montant de 10 000 francs ;
- la participation d'un donateur privé pour un montant de 50 000 francs ;

soit un montant net de 135 000 francs destiné à compléter la fresque de Hans Erni à l'entrée principale des Nations Unies.

Art. 2. - Au besoin il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 225 000 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie avec le crédit initial selon les mêmes modalités.

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). Concernant le prolongement de la fresque Erni, il n'était pas certain, initialement, qu'on réussisse à réaliser les 60 premiers mètres, pour des raisons techniques. Finalement, le céramiste a pu réaliser la première étape et il a même été aidé par de nouvelles technologies, ce qui a eu comme incidence de baisser le coût de revient du mètre carré.

A ce jour, ce sont deux fois 30 mètres qui ont été réalisés et non pas les 90 mètres prévus dans l'œuvre au départ. En fait, la proposition qui vous est faite a été modifiée par un amendement que le magistrat a apporté en commission le 7 décembre 2011, et le coût final de ce crédit s'élève maintenant à 225 000 francs. Il faut savoir que la Confédération participe à raison de 30 000 francs, l'Association des amis de Hans Erni à raison de 10 000 francs et un donateur s'est engagé à verser 50 000 francs, ce qui diminue le coût pour la Ville de Genève de 90 000 francs. Par conséquent, la charge effective sera de 135 000 francs pour ce complément, sans aucun lien financier avec le crédit initial de 591 300 francs du 17 décembre 2008.

J'interviens maintenant en tant que représentante du Parti socialiste pour vous dire que notre parti a hâte de voter cet objet et qu'il en profite pour redemander au magistrat d'approcher l'Organisation des Nations Unies (ONU), afin que l'œuvre soit davantage mise en valeur et qu'on évite de mettre tout le temps des barrières devant.

En commission, la proposition amendée a été acceptée avec quelques abstentions. Je vous remercie de soutenir ce crédit.

Premier débat

M. Adrien Genecand (LR). Chers collègues, je voudrais simplement constater qu'en matière de priorités en Ville de Genève, et notamment celles du magistrat Pagani, l'extension d'une fresque passe avant l'agrandissement d'une crèche... C'est regrettable!

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Vu l'heure tardive, je ne m'étendrai pas. Ce feuilleton a démarré par un premier vote en décembre 2008 et se termine trois ans plus tard. M. Erni aura 103 ans, cela fait longtemps que cette fresque devrait être terminée et les Verts voteront ce projet avec plaisir, pour qu'on puisse voir cette fresque réalisée dans son intégralité.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Comme souvent, le mieux est l'ennemi du bien... Je suis une fervente admiratrice du grand artiste qu'est M. Erni, mais

pour ma part je n'aurais pas l'idée, par exemple, de mettre un Miró dans des ves-pasiennes! En l'occurrence, je trouve que le lieu est mal choisi et que la fresque n'est pas mise en valeur, mais ce n'est pas le point le plus important. En fait, le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra, parce que nous avons posé des questions précises au magistrat sur le plan financier et que nous avons eu des réponses toujours aussi floues. Donc, dès lors que nous avons des doutes, nous nous abstenons. L'œuvre est superbe, le triptyque n'était peut-être pas nécessaire, l'œuvre n'est pas mise en valeur, mais ce sont surtout nos doutes qui nous poussent à nous abstenir.

M. Gary Bennaim (LR). Un rapide rappel pour les conseillers municipaux qui n'étaient pas là lors de la législature précédente. M. Pagani avait essayé de faire passer cette fresque plusieurs fois en urgence et finalement la lassitude avait gagné cette noble assemblée, qui avait choisi de repousser le projet, notamment parce que M. Pagani ne trouvait pas le financement partiel. Or, maintenant, il a été trouvé et, en principe, l'achèvement de cette fresque devrait nous coûter 135 000 francs, d'autres contributeurs prenant en charge 90 000 francs. Alors, ma question est la suivante: pourquoi, à l'article 2 du projet de délibération, propose-t-on que l'emprunt à court terme soit de 225 000 francs? Si 90 000 francs vont nous être offerts, on devrait se limiter aux 135 000 francs et ne pas prendre le risque de devoir s'endetter à hauteur de 225 000 francs. Faute de quoi, j'aurais l'impression de m'être fait balader, comme lors de la législature précédente...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je vous remercie par avance d'accepter cette proposition, et de tenir le coup encore quelques minutes pour voter l'aménagement de la crèche et du poste de police municipale aux Pâquis.

Pour ce qui est des explications chiffrées de M^{me} Sumi, elles sont tout à fait exactes. Monsieur le conseiller municipal Bennaim, nous avons déjà eu ce débat: vous devez m'ouvrir un crédit de 225 000 francs, pour que je puisse engager cette somme sous déduction des 90 000 francs que j'ai réussi à trouver. Si vous enlevez ces 90 000 francs, je ne pourrai pas les engager, je ne pourrai pas mettre l'argent sur la table pour payer les entreprises. Il faut m'ouvrir ce crédit, mais évidemment il n'en coûtera à la Ville que le montant prévu. D'ailleurs, pour la première phase, cela s'est passé ainsi. Vous avez voté un crédit de 500 000 francs environ, sous déduction des 300 000 francs que j'avais trouvés par ailleurs, et nous n'avons dépensé que la somme prévue, et même moins que prévu.

M. Gary Bennaim (LR). Merci, Monsieur le conseiller administratif, pour ces explications comptables. Cela étant, le crédit qui est ouvert doit être séparé de

l'emprunt à court terme. Si l'emprunt à court terme est du même montant que le crédit, nous pourrions nous retrouver dans la situation où vous utiliseriez l'intégralité de la somme, sans les montants que nous attendons des sponsors.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il faut découpler la question de l'emprunt, Monsieur le conseiller municipal, parce qu'on doit amortir les investissements. Si vous le voulez, je prends volontiers un café avec vous demain matin, pour vous expliquer les tenants et les aboutissants... Plus sérieusement, tout cela est contrôlé par les services financiers de M^{me} Salerno et je ne me fais aucun souci quant à la rigueur des comptes que nous avons dans l'administration municipale. D'ailleurs, je les félicite pour leur travail, qui est nickel!

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement voté en commission est accepté par 39 oui contre 10 non (5 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 38 oui contre 9 non (9 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur la proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit de 592 300 francs voté le 17 décembre 2008 (PR-658), pour un montant brut de 225 000 francs, dont à déduire:

- la participation de la Confédération pour un montant de 30 000 francs;
- la participation de l'Association des amis de Hans Erni pour un montant de 10 000 francs;
- la participation d'un donateur privé pour un montant de 50 000 francs,

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

soit un montant net de 135 000 francs destiné à compléter la fresque de Hans Erni à l'entrée principale du Palais des Nations.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 225 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial selon les mêmes modalités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

9. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 mars 2011 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un total de 4 079 000 francs destinés à l'aménagement d'une crèche et de locaux pour les agents de la police municipale, situés rue Rothschild 27, sur la parcelle N° 4420, feuille N° 1 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit:

- **délibération I: un crédit de 3 866 000 francs destiné à l'aménagement d'une crèche et de locaux pour les agents de la police municipale;**
- **délibération II: un crédit de 115 000 francs destiné au mobilier et au matériel pour équiper la nouvelle crèche;**
- **délibération III: un crédit de 98 000 francs destiné au mobilier et au matériel pour équiper les nouveaux locaux de la police municipale (PR-872 A)¹.**

Rapport de M^{me} Maria Pérez.

La commission des travaux et des constructions, sous la présidence de M. Christian Zaugg, a étudié cette proposition lors des séances du 22 juin et du 7 septembre 2011.

¹ «Mémorial 168^e année»: Proposition, 6341. «Mémorial 169^e année»: Motion d'ordonnancement, 4660.

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz que la rapporteuse remercie pour la précision de son travail.

Rappel de la proposition

Le projet compris dans cette proposition vise à aménager le 27, rue Rothschild, dit le Centre Amat, et à y réaliser un poste de quartier pour les agents de la police municipale (APM) et une crèche qui se partageront des surfaces au rez-de-chaussée et au premier étage.

Il est utile de souligner que le Conseil administratif s'est fixé comme objectif de passer de 100 à 200 APM dans les quatre prochaines années. Le Conseil administratif s'est également engagé à mieux répondre au manque de places de crèche dans le quartier des Pâquis.

Le Centre Amat est entièrement propriété de la Ville.

Séance du 22 juin 2011

Audition de MM. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, M^{me} Francine Koch, déléguée à la petite enfance, M. Jacques Dimier, commandant du corps des Agents de la police municipale, et M. Martin Schorr, architecte mandataire

M^{me} Koch souligne la forte demande de places de crèche dans le quartier Pâquis, où existent pourtant déjà plusieurs espaces de vie infantine. Elle mentionne, en outre, la crèche Crescendo, que la Ville gère en partenariat avec une société privée, ainsi que la crèche du Lac, située sur un flanc du bâtiment de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais qui aura fermé en septembre, faisant perdre 116 places dans le quartier. La nouvelle crèche du Foyer de Sécheron ne pourra absorber qu'une partie de ces places perdues et celles créées au Centre Amat viendront compenser aussi partiellement la perte subie dans un quartier qui enregistre un taux de satisfaction de la demande de placement en crèche plus bas que dans le reste de la Ville (36% contre 46% en moyenne).

Le commandant Dimier rappelle que les 100 APM actuels ont à quadriller une surface de 1650 hectares. La Ville souhaite installer 5 postes de quartier pour assurer leur mission de proximité. Actuellement, les APM affectés aux Pâquis, sont obligés de faire la navette entre deux espaces, le premier déjà installé au rez-de-chaussée du 27, rue Rothschild, en face de l'Auberge de jeunesse, et le deuxième, situé au premier étage du même ensemble, du côté de la rue Jean-Charles

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

Amat. Le travail administratif s'en voit affecté. Les agents sont notamment obligés de dédoubler leur matériel, ce qui ne facilite pas leur travail.

M. Schorr, architecte, explique que le projet consiste à réduire de moitié une grande buanderie, située au rez-de-chaussée, pour permettre l'aménagement d'un local à poussettes et créer un accès à la crèche qui se développera au premier étage, où elle jouxtera les nouveaux bureaux des APM. La crèche accueillera des petits de tous âges, dont des bébés. Il souligne l'importance des travaux dont l'une des opérations maîtresses est le perçage de la dalle pour créer un nouvel escalier reliant le rez-de-chaussée au premier étage. Il faudra aussi procéder au désamiantage par étapes de certaines parties de la buanderie. Le projet prévoit également la création d'une cuisine pour la crèche et d'un réfectoire pour les APM. La cuisine de la crèche sera équipée seulement pour la mise en température des plats préparés à l'extérieur.

S'agissant du mobilier de la crèche, dont le coût est devisé à 92 593 francs, il correspond à un coût de référence de 2500 francs par place d'accueil. La crèche devrait accueillir 40 enfants.

Le commandant Dimier explique que le coût du mobilier du poste de quartier APM pourrait peut-être apparaître élevé, mais qu'il s'explique par l'augmentation du travail administratif depuis l'introduction du nouveau Code pénal.

M. Meylan se réfère au coût total des travaux estimé à 3,8 millions de francs qui ne différencie pas les deux espaces concernés par le projet. Cependant, il convient de relever que les coûts relatifs à la crèche approchent du double ceux du poste des APM.

M. Meylan termine la présentation de la proposition en précisant que les autorisations nécessaires au démarrage des travaux sont en force et que le chantier devrait durer 10 mois.

Questions des commissaires

Au sujet de l'augmentation du coût des travaux qui passent de 2,6 millions de francs en 2009 à plus de 4 millions de francs en 2011, M. Meylan explique que l'estimation donnée par le plan financier d'investissement est basée sur des données partielles du programme et des travaux à réaliser. Le perçage de la dalle est une intervention lourde qu'il était difficile de chiffrer au départ. Autre intervention conséquente, la réduction de la buanderie. En outre, l'installation sur le toit du Centre Amat d'une ventilation à double flux se révélera chère et complexe, car les gaines devront traverser les 9 étages de l'immeuble. M. Meylan assure que le prix présenté dans la proposition PR-872 correspond au coût réaliste des travaux à réaliser.

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

En ce qui concerne une question sur le renouvellement du mobilier, le commandant Dimier explique que le mobilier actuel, notamment les tables et les éléments de vestiaire, sont anciens et inadéquats à la nouvelle organisation de l'espace. Mais les APM récupèrent tout le matériel qui peut être réutilisé.

Le crédit d'étude ne portait que sur la crèche, on peut s'étonner que, alors qu'il y a pénurie de places de crèche, on n'ait pas persisté sur le projet de crèche uniquement et qu'un poste de la police municipale soit venu se greffer sur le projet initial. Il est répondu que la cohabitation de la crèche et du poste APM est le fruit d'une négociation, dont le résultat a satisfait les deux parties qui ont dû néanmoins s'accommoder de la situation, la crèche ayant réduit les dimensions de la salle à manger et la police ayant restreint sa demande en surface de bureaux. La configuration initiale des locaux du 27 de la rue Rothschild, notamment les circulations verticales, ne convenait pas à une crèche.

Suite à la demande de commissaires de la commission des travaux et des constructions, les services ont fourni la liste exhaustive des meubles demandés pour la crèche et le poste des APM. Il a également été demandé de répartir les coûts des deux objets.

Séance du 7 septembre 2011

Un commissaire ayant été approché par des habitants qui n'ont pas été informés de la nature des travaux qui attendent le 27, rue Rothschild, une recommandation est votée à l'unanimité des membres présents:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mieux informer les locataires des immeubles concernés.»

Le Parti démocrate-chrétien regrette la rapidité avec laquelle la proposition a été traitée et annonce qu'il s'abstiendra lors du vote de la proposition. Il aurait souhaité, par exemple, que les architectes mandataires soient auditionnés.

Les autres groupes, sensibles à la problématique de la sécurité et/ou du manque de places de crèches, décident d'aller de l'avant.

Le président soumet la proposition PR-872 à l'approbation de la commission des travaux et des constructions.

Elle est acceptée par 10 oui (3 S, 3 LR, 1 Ve, 1 MCG, 2 EàG) et 2 abstentions (1 DC, 1 UDC). (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

Annexes:

- besoin en mobilier pour le nouveau poste des Pâquis
- présentation PowerPoint de la proposition (à consulter sur le site du Conseil municipal en annexe au rapport)



SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ESPACE PUBLICS

BESOIN EN MOBILIER POUR LE NOUVEAU
POSTE DES PÂQUIS

Quantité	Descriptif	Prix unitaire	Prix total
Total			91003
Bureaux de agents			
19	Bureaux 120 x 80 cm	455	8645
19	Corps de bureau 2 tiroirs	570	10830
19	Chaises de travail	400	7600
11	Tableaux magnétiques 210x120 cm	550	6050
10	Meubles de rangement 120x40x100cm	1250	12500
19	Lampes de bureau	250	4750
Bureau du Chef de poste			
1	Bureau 160 x 80 cm	497	497
1	Bureau 120 x 80 cm	497	497
1	Angle de bureau 90°	150	150
1	Corps de bureau 3 tiroirs	570	570
1	Corps de bureau 2 tiroirs	570	570
1	Chaise de travail	400	400
1	Tableau magnétiques 210x120 cm	550	550
2	Chaises d'attente	400	800
2	Meubles de rangement 120x40x100cm	1250	2500
1	Lampe de bureau	250	250
Bureau du remplaçant du Chef de poste			
1	Bureau 160 x 80 cm	497	497
1	Corps de bureau 2 tiroirs	570	570
2	Chaises d'attente	400	800
1	Chaise de travail	570	570
1	Tableau magnétiques 210x120 cm	550	550
2	Meubles de rangement 120x40x100cm	1250	2500
1	Lampe de bureau	250	250
Salle de conduite			
2	Tableaux magnétiques 200x120 cm	550	1100
20	Chaises de conférence	320	6400
1	Table de conférence pour 20 personnes	1800	1800
3	Meubles de rangement 120x40x100cm	1250	3750

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale



SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ESPACE PUBLICS

BESOIN EN MOBILIER POUR LE NOUVEAU
POSTE DES PÂQUIS

Quantité	Descriptif	Prix unitaire	Prix total
Cafétéria			
20	Chaises pour cafétéria	300	6000
2	Tables de cafétéria	existantes	0
Salle d'audition			
4	Chaises d'attente	400	1600
1	Table de conférence ronde pour 4 personnes	490	490
1	Tableau magnétiques 210x120 cm	550	550
Guichet			
1	Bureaux 160 x 80 cm	497	497
1	Corps de bureau 2 tiroirs	570	570
1	Armoire à prospectus	1200	1200
2	Chaises d'attente	400	800
1	Chaise de travail	400	400
1	Lampe de bureau	250	250
Divers			
15	Aménagement intérieur pour corps de bureau	180	2700

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

Premier débat

M. Pascal Spuhler (MCG). Le Mouvement citoyens genevois votera cette proposition, mais nous tenons quand même à relever quelques points un peu étranges. En premier lieu, s'agissant du poste de police municipale, les locaux sont situés à deux endroits et les agents doivent passer d'un bâtiment à l'autre. Il nous paraît donc logique de transformer ces locaux afin d'avoir un poste de police adapté.

Dans le même bâtiment, il y a actuellement une garderie, qui s'appelle La Pirouette, sauf erreur – je ne vais pas essayer de vous en faire une... C'est une garderie et non pas une crèche, et il faut l'agrandir et l'adapter aux normes et aux standards des crèches. On va devoir également percer la dalle. Nous pouvons comprendre qu'il y a un certain nombre de travaux lourds à faire.

Mais en lisant le descriptif des travaux, et c'est là que cela devient intéressant, nous constatons qu'on va acheter, par exemple, 19 chaises de travail à 400 francs la pièce! (*Exclamations.*) Sont-elles dorées sur tranche, Monsieur Pagani? Ou sont-elles prévues pour supporter des poids particuliers? 400 balles la chaise, évidemment, ce n'est pas chez Ikea qu'on paierait ce prix-là... Mais nous sommes quand même étonnés en voyant le prix du matériel.

Je ne vais pas faire le Monsieur Queloz, qui était connu lors des précédentes législatures pour ses interventions pertinentes au sujet des prix, mais quand même, Monsieur Pagani, ne pourrions-nous pas obtenir des prix un peu plus décents pour du matériel qui est quand même standard? Une chaise à 400 francs, c'est un peu cher, cela fait 100 balles le pied!

Je n'irai pas plus loin, il est tard et je pense que vous êtes tous fatigués, mais vous aurez compris que nous nous interrogeons sur ce point. Je souhaiterais que M. Pagani nous donne une petite explication sur le prix de ce type de matériel et nous dise pourquoi la Ville n'arrive pas à conclure un bon *deal* avec une entreprise qui nous file du matériel un peu meilleur marché ou à des prix préférentiels.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est tard mais je dois quand même répondre... Si vous saviez le nombre de normes que nous devons respecter en matière de mobilier pour enfants. Cela notamment pour éviter d'avoir des procès de la part de parents dont les enfants seraient tombés d'une chaise ou se seraient éraflés contre un meuble. S'agissant de ce crédit, mes services ont suivi les prescriptions, ils ont consulté les catalogues et ont trouvé sur le marché local ce type de chaises homologuées. En l'occurrence, Monsieur le conseiller municipal, vous faites comme M. Queloz...

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

Une voix. 400 francs, c'est le prix des chaises des policiers!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ah, et en plus ce sont les chaises des policiers, me dit-on! De toute façon, la démonstration est la même. Lorsque M. Queloz avait apporté dans cette salle une assiette et des couverts à 25 francs, s'indignant que nous les achetions à 60 ou 70 francs, je n'avais pas retourné l'assiette pour voir d'où elle venait. Or, comme pour beaucoup de choses, c'était écrit *Made in China!*

En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, nous avons une double préoccupation. D'abord, celle de la sécurité des employés et, ensuite, la situation des petites et moyennes entreprises qui paient leurs impôts ici et qui ont droit à cette forme de redistribution des richesses que représentent les commandes de l'administration. Je trouve que cela fait partie du pacte social. Ce n'est pas pour autant que nous allons gaspiller l'argent, bien au contraire: nous lançons des appels d'offres, nous contrôlons, nous mettons en concurrence les marchands. Nous sommes consciencieux et nous essayons de faire au mieux. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne soirée après avoir voté cette proposition!

La présidente. La parole est à M. Pascal Spuhler... (*Protestations.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Madame la présidente. M^{me} Sumi s'est permis de venir vers vous, Monsieur Pagani, et de vous montrer ce que j'allais préciser, à savoir que je parlais des chaises du poste de police et non pas des chaises de la crèche. Comme je l'ai dit dans mon intervention précédente, je peux comprendre qu'il y ait des normes particulières pour les enfants et je suis le premier à les défendre. Mais, Monsieur Pagani, n'essayez pas de nous esbroufer une fois de plus. Vous nous vendez des chaises à 400 balles et vous prétendez qu'elles ne viennent pas de Chine: je me demande d'où elles viennent à ce prix-là! (*Exclamations.*)

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée à l'unanimité (56 oui).

La recommandation est ainsi conçue:

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mieux informer les locataires des immeubles concernés.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 54 oui contre 1 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (52 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée à l'unanimité (47 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 866 000 francs destiné à l'aménagement d'une crèche et de locaux pour les agents de la police municipale, situés rue Rothschild 27, sur la parcelle N° 4420, feuille N° 1 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 866 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 200 000 francs du crédit d'étude PR-721 voté le 12 décembre 2009, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 115 000 francs destiné au mobilier et au matériel pour équiper la nouvelle crèche sise rue Rothschild 27, sur la parcelle N° 4420, feuille N° 1 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 115 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2020.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 98 000 francs destiné au mobilier et au matériel pour équiper les nouveaux locaux de la police municipale, situés rue Rothschild 27, sur la parcelle N° 4420, feuille N° 1 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 98 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2020.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

10. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions ainsi que la résolution suivantes:

- M-999 de *M^{mes} Maria Pérez, Brigitte Studer, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Pierre Vanek, Pierre Rumo, Pierre Gauthier et Christian Zaugg*: «Comment aider immédiatement les familles modestes qui n'obtiennent pas de place en crèche pour leur enfant?»;
- M-1000 de *M^{mes} Brigitte Studer, Maria Pérez, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Pierre Vanek, Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Christian Zaugg, Yves de Matteis, M^{mes} Silvia Machado, Marie Gobits, Laurence Fehlmann Rielle, Nicole Valiquer Grecuccio et Sarah Klopmann*: «Droit au logement – empêcher les expulsions de locataires»;
- M-1001 de *M^{mes} Vera Figurek, Salika Wenger, Maria Pérez, Brigitte Studer, Maria Casares, MM. Olivier Baud, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier, Pierre Vanek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Alberto Velasco, Matthias Buschbeck et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio*: «Pour l'application du statut du personnel de la Ville de Genève aux procès-verbalistes du Conseil municipal»;
- M-1002 de *MM. Mathias Buschbeck, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Michel Chevolet, Christian Zaugg, Morten Gisselbaek, M^{mes} Sarah Klopmann, Marie Chappuis et Vera Figurek*: «Réalisation de l'initiative sur la mobilité douce: un plan d'action!»;
- R-152 de *MM. Eric Bertinat, Christo Ivanov, Olivier Tauxe, Michel Amaudruz, Jacques Pagan, Pascal Spuhler, Michel Chevolet, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli et Mathias Buschbeck*: «Plan directeur cantonal Genève 2030: oui, mais...».

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

La présidente. Nous avons également reçu les questions suivantes:

- QE-367 de *MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Chevalier, M^{mes} Sarah Klopmann et Frédérique Perler-Isaaz*: «Tarifs dans les centres sportifs de la Ville»;
- QE-368 de *MM. Mathias Buschbeck, Grégoire Carasso, Julien Cart, Sylvain Thévoz, Michel Chevolet, Christian Zaugg, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Sandrine Burger et Marie Chapuis*: «Aménagements cyclables à l’avenue d’Aire: le mauvais exemple à suivre?».

Séance levée à 23 h 40.

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 4618 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 4618 |
| 3. Projet de délibération du 30 janvier 2012 de MM. Grégoire Carasso, Michel Chevrolet, Mathias Buschbeck et M ^{me} Vera Figurek: «Rétablissement des 300 000 francs destinés aux frais d'annonce pour la recherche de personnel» (PRD-27). Suite de la préconsultation | 4618 |
| 4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 mai 2011 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un total net de 2 529 220 francs, soit: | |
| – un crédit brut de 713 440 francs, dont à déduire le produit des taxes d'équipement dues par chaque propriétaire ou superficière représentant 535 080 francs, soit un montant net de 178 360 francs, destiné aux aménagements en lien avec le PLQ N° 28732; | |
| – un crédit brut de 2 192 500 francs, dont à déduire le produit des taxes d'équipement dues par chaque propriétaire ou superficière représentant 1 644 375 francs, soit un montant net de 548 125 francs, destiné aux mesures d'accompagnement du PLQ N° 29482, sur la route de Ferney et les chemins du Petit-Sacconnex et de Sous-Bois; | |
| – un crédit de 1 802 735 francs destiné au réaménagement de la route de Ferney, tronçon avenue Giuseppe-Motta-chemin de Sous-Bois, et du chemin de Sous-Bois (PR-894 A) | 4639 |
| 5. Motion du 30 janvier 2012 de M ^{mes} Vera Figurek, Salika Wenger, Maria Casares, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Christian Zaugg, Pierre Vanek, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Julien Cart et Michel Chevrolet: «Arrêtez le carnage!» (M-996) | 4661 |
| 6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue d'/de: | |
| – un échange sans soulte entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève de la parcelle N° 1362, feuille 7 de la commune de Chêne-Bougeries, sise route de Vandœuvres 4/Gradelle, contenant 17 430 m ² , | |

- propriété de la Ville de Genève, contre les futures parcelles 4523 et 4524, feuille 23 de la commune de Chêne-Bourg, sises quartier Petit-Bel-Air, contenant respectivement 15 154 m² et 2276 m², soit un total de 17 430 m², propriété de l'Etat de Genève;
- la cession gratuite par l'Etat de Genève à la Ville de Genève d'une surface d'environ 1200 m² à détacher de la parcelle 5356, feuille 41 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise chemin William-Lescaze, propriété de l'Etat de Genève;
 - l'ouverture d'un crédit de 812 000 francs, porté à 828 240 francs, destiné à la prise en charge de 50% de la plus-value entre le coût du terrain en gazon naturel et le coût du terrain en gazon synthétique ainsi que la construction et l'éclairage d'une zone d'échauffement (PR-839 A) 4669
7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 août 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 16 352 000 francs, ramené à 14 771 000 francs, dont à déduire les participations de l'Etat de Genève, pour un montant de 3 123 200 francs, ramené à 2 821 000 francs, et des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) pour un montant de 5 101 800 francs, ramené à 4 609 000 francs, représentant les parts des futurs constructeurs bénéficiaires des droits à bâtir, ainsi que la part des prestations imputée au crédit d'étude (PR-292) pour un montant de 299 000 francs, soit un montant total net de 7 828 000 francs, ramené à 7 042 000 francs, destiné à des travaux de préterrassment sur le périmètre de développement des projets de construction du secteur de la gare des Eaux-Vives (PR-917 A) 4693
8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire au crédit de 592 300 francs voté le 17 décembre 2008 (R-658) pour un montant de 235 500 francs, ramené à 225 000 francs, destiné à compléter la fresque de Hans Erni de part et d'autre de l'entrée principale du Palais des Nations (PR-842 A) 4713
9. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 mars 2011 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un total de 4 079 000 francs destinés à l'aménagement d'une crèche et de locaux pour les agents de la police municipale, situés rue Rothschild 27, sur la parcelle N° 4420, feuille N° 1 du cadastre de la commune de Genève, section

Petit-Saconnex, soit:	
– délibération I: un crédit de 3 866 000 francs destiné à l'aménagement d'une crèche et de locaux pour les agents de la police municipale;	
– délibération II: un crédit de 115 000 francs destiné au mobilier et au matériel pour équiper la nouvelle crèche;	
– délibération III: un crédit de 98 000 francs destiné au mobilier et au matériel pour équiper les nouveaux locaux de la police municipale (PR-872 A).....	4722
10. Propositions des conseillers municipaux	4732
11. Interpellations	4733
12. Questions écrites	4733

La mémorialiste:
Marguerite Conus